



COMMISSION EUROPÉENNE

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AGRICULTURE

Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles



Evaluation ex post du Plan de Développement Rural National

Marché CNASEA n°21-07

Aides aux zones défavorisées

Annexes 2

Décembre 2008

Rapport final définitif



Réseau CASE



53 rue de Fives, 59650 Villeneuve d'Ascq
16 rue Jean-Pierre Timbaud, 75011 Paris
Tél. 01 53 36 10 06 - bureau@pollen-conseil.fr



Table des matières

1. Outils et méthode	2
1.1. Panel des zones d'étude	2
1.2. Guides d'entretiens et questionnaires utilisés	5
1.3. Questionnaire de l'enquête auprès des bénéficiaires ICHN	9
2. Fiches de présentation des zones d'enquête	18
2.1. Alpes-de-Haute-Provence –Montagne de Haute-Provence	18
2.2. Aude –Pays de Sault	24
2.3. Calvados –Pays d'Auge	29
2.4. Corrèze –Haut-Limousin	34
2.5. Corrèze –Plateau de Millevaches	39
2.6. Cote d'Or – PRA- Plateau Langrois	46
2.7. Haute Saône – PRA- Région des plateaux	50
2.8. Indre – PRA- Boischaut Sud	54
2.9. Jura – PRA Montagne du Jura	58
2.10. Jura – PRA Plateau inférieur du Jura	63
2.11. Martinique	68
2.12. Pyrénées Atlantiques - Pays basque	73
2.13. Savoie –Maurienne	78
2.14. Tarn –Pays plaine de l'albigeois et du castrais	84
2.15. Var –Coteaux de Provence	90
3. Comptes-rendus des auditions sur les ICHN dans le Marais Poitevin et en Corse	95

1. Outils et méthode

1.1. Panel des zones d'étude

Tableau 1 - Les 15 zones étudiées

<i>Nom PRA</i>	<i>Zone déf. dominante</i>	<i>Département</i>	<i>Zone géographique</i>	<i>OTEX dominants</i>	<i>Critères de choix et remarques</i>
Plateau Langrois	ZD simple	Côte d'Or	Plaine	Grandes cultures	Handicap en discussion
Plaine Albigeois et Castrais	ZD simple	Tarn	Plaine	Polyculture et Ovin	Compétition cultures / prairie
Pays d'Auge	ZD simple	Calvados	Plaine	Bovin - Gdes cultures	Plaine humide compétition cultures /prairie
Boischaud Sud	ZD simple	Indre	Plaine	Ovin	Etudiée à la mi-parcours
Rég. des plateaux	ZD simple	Haute Saône	Plaine	Bovin lait	Entièrement ZD et extensif
Coteaux de Provence	ZD simple sèche	Var (sec)	Plaine	Ovin	Risques naturels (incendie) – climat sec – pastoralisme
Plateau inférieur du Jura	Piémont laitier	Jura	Massif du Jura	Bovin lait	Enjeu AOC
Haut Limousin	Piémont	Corrèze	Massif Central	Bovin viande	Zone de piémont importante (PNR)
Montagne du Jura	Montagne	Jura	Massif du Jura	Bovin lait	Enjeu AOC. (PNR)
Plateau de Millevaches	Montagne	Corrèze	Massif Central	Bovin viande	Syst. viande interm. entre Cantal et Hte Vienne (PNR)
Pays de Sault	Montagne (sèche)	Aude	Massif des Pyrénées	Bovin viande Ovin viande	Transition entre deux zones
Coteaux du Pays Basque	Montagne	Pyrénées atlantiques	Massif des Pyrénées	Ovin lait	Zone qui bouge, Pastoralisme
Montagne de Hte Provence	Hte Montagne (sèche)	Alpes de Hte Provence	Alpes du Sud	Ovin viande	Pastoralisme, pluriactivité (PNR)
Maurienne	Hte Montagne	Savoie	Alpes du Nord	Bovin lait + Ovin	Agriculture en déclin. Parc National
Martinique	DOM	Martinique	Montagne	Canne à sucre, Banane, Bovin viande	DOM – zones de piémont et montagne - ICHN végétales majoritaires

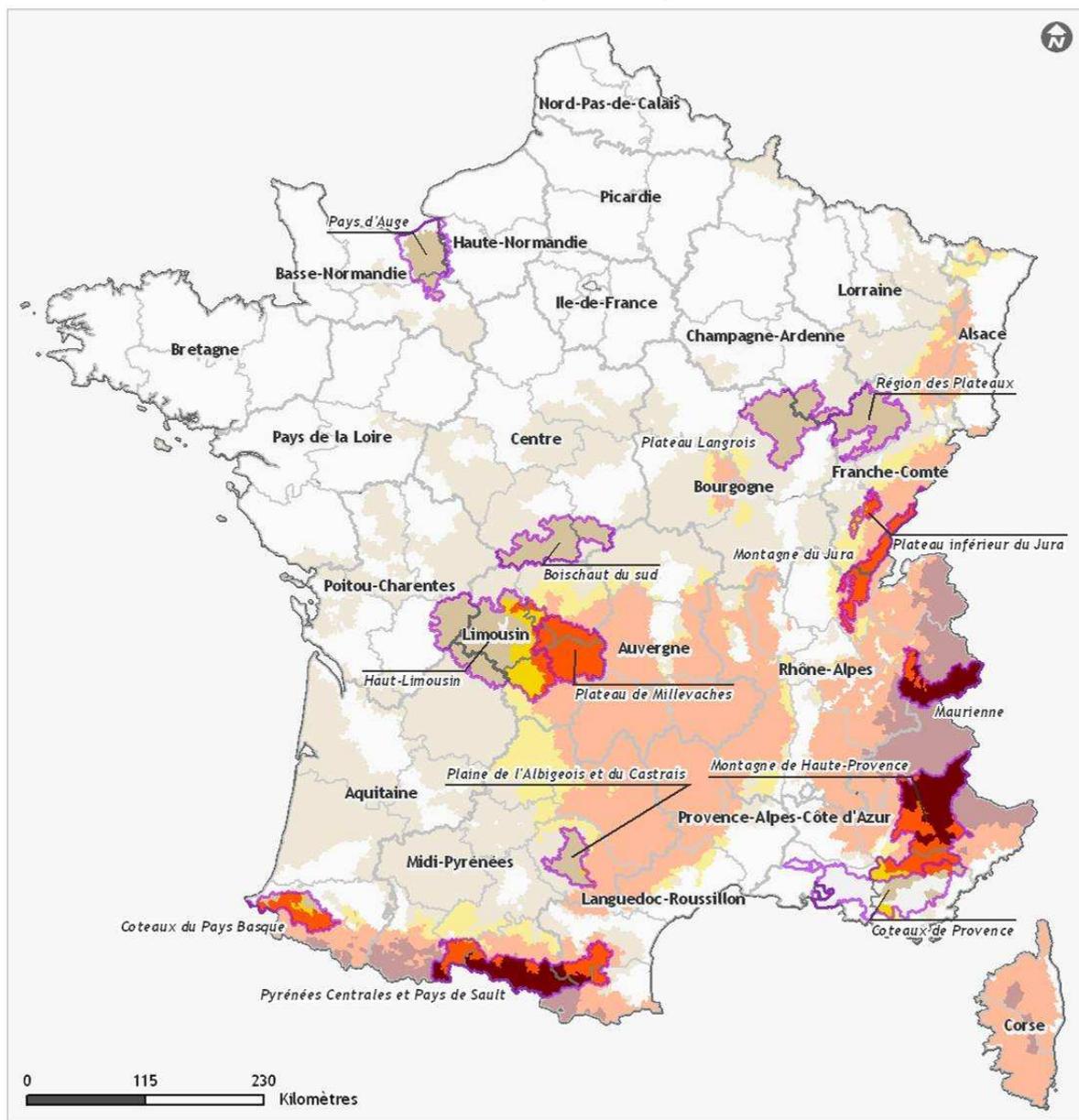
Tableau 2 - Montants et nombre de dossiers sur la période 2000-2006 pour les 15 PRA étudiées

Nom de la PRA départementale	N°PRA	Nombre dossiers	Bénéficiaires	Montant total
Boischaud sud	36436	8 308	1 574	18 617 646
Coteaux de Provence	83468	254	53	1 496 275
Coteaux du pays Basque	64139	14 374	2 750	66 407 791
Haut Limousin	19432	8 508	1 647	28 231 983
Maurienne	73229	1 481	291	11 091 048
Montagne de Martinique		ND	ND	ND
Montagne Hte.Provence	04460	3 799	733	37 229 498
Montagne du Jura	39449	569	111	3 620 763
Pays d'Auge	14353	3 049	694	4 839 465
Pays de Sault	11472	1 474	294	10 968 245
Plaine Albigeois et Castrais	81153	3 133	637	5 571 755
Plateau inférieur du Jura	39212	1 678	304	8 746 982
Plateau Langrois	21311	1 894	338	4 378 916
Plateau de Millevaches	19430	4 729	893	34 689 633
Région des plateaux	70007	2 408	491	4 518 166
Total		24 214	10 810	240 408 164

Source : Base ODR – Données CNASEA – Traitements EDATER Juin 2008

(ND : les données pour les DOM ne sont pas disponibles dans ODR)

Carte 1 - Les zones à handicap naturel réparties en 4 classes



Source : INRA - ODR 2007 , Observatoire de la DIACT 2007

Limites administratives :

-  Limites des régions
-  Limites des départements
-  Limites des Petites Régions Agricoles enquêtées (PRA)

Classification des zones à handicap naturel :

-  Plaine
-  Haute Montagne
-  Montagne
-  Piémont
-  Défavorisée simple

1.2. Guides d'entretiens et questionnaires utilisés

1.2.1. Guide d'entretien pour les acteurs

Le guide sert de trame à l'entretien. Les acteurs à lesquels les différents thèmes ont été abordés, sont précisés dans la cartouche au niveau de chaque thème.

Thème 1 : Règle de gestion et modalités de mise en œuvre

Thème 1a : effets des modifications dans les règles

			DDAF						
--	--	--	------	--	--	--	--	--	--

Quels effets avez-vous perçus de ces modifications :

Sur la répartition des bénéficiaires ?

Sur la concentration de l'aide au niveau des exploitations ou des territoires ?

Sur la gestion de l'aide et sur la gestion de la transition entre les 2 programmations ?

Thème 1b : évolutions de contexte qui nécessiteraient des adaptations des règles

DRAF			DDAF	ChAGr					
------	--	--	------	-------	--	--	--	--	--

Avez-vous perçu certaines évolutions marquantes du contexte qui justifierait d'adapter ou de revoir certains critères d'éligibilité ou la modulation de l'aide ?

Et en particulier en regard de l'évolution des autres aides ?

Avez-vous rencontré des situations problématiques questionnant les critères d'éligibilité ou de modulation de l'aide ?

En particulier, les règles excluent-elles des agriculteurs répondant pourtant spécifiquement aux objectifs d'occupation de l'espace et de limitation de la déprise ?

A l'inverse, des agriculteurs bénéficient-ils de l'ICHN alors qu'ils ne répondent pas à l'objectif d'occupation de l'espace, de limitation de la déprise et de respect de l'environnement ?

Thème 1c : le cas des pluriactifs

			DDAF	ChAGr	CG				
--	--	--	------	-------	----	--	--	--	--

Des dispositions particulières ont été prises pour permettre l'accès aux ICHN par les pluriactifs.

Quels sont les effets spécifiques des ICHN sur ce public particulier ?

Quelle est la réalité de la pluriactivité aujourd'hui sur votre territoire et les critères d'éligibilité actuels sont-ils en adéquation avec cette réalité ?

Thème 1d : la majoration des 25 premiers ha

			DDAF	ChAGr					
--	--	--	------	-------	--	--	--	--	--

Les majorations successives des 25 premiers ha sont destinées à soutenir les petites exploitations.

Quels sont les effets des ICHN sur les plus petites exploitations aujourd'hui ?

L'évolution des ICHN est-elle en adéquation avec l'évolution des seuils de viabilité des petites exploitations ?

Thème 2 : Cohérence de l'ICHN avec les autres aides à l'agriculture des zones défavorisées

DRAF	CR		DDAF		CG				EPCI
------	----	--	------	--	----	--	--	--	------

Quelle politique de développement rural (aux différents niveaux de point de vue) pour les zones défavorisées étudiées ?

Quels enjeux, quels dispositifs spécifiques mis en oeuvre, quels objectifs et quels résultats ? (pour les principaux dispositifs)

Quelles pratiques remarquables dans la concertation des acteurs ?

Au cours de la période 2000-2006, différents dispositifs ont évolué ? Ces dispositifs et leur évolution ont-ils eu un impact significatif sur les ICHN, ont-ils renforcé les effets des ICHN ou au contraire les ont-ils contrecarré ?

Quelle cohérence globale des dispositifs de soutien liés aux zones défavorisées ?

Exemples : passage PMSEE en PHAE, réforme 1^{er} pilier de la PAC (découplage et conditionnalité), intervention croissante des collectivités locales dans le financement du 2^{ième} pilier, etc.

Quelle notoriété relative des différents dispositifs mobilisés, et quels effets propres attendus des grandes mesures du PDR pour les zones défavorisées étudiées ?

Thème 3 : Zonages et territoire

Thème 3a : définitions modulations et plages de chargement selon les zones

			DDAF						
--	--	--	------	--	--	--	--	--	--

De quelle manière les possibilités de modulation ont-elles été utilisées, dans quelle logique et pour quels effets attendus ? (en remontant dans l'historique des décisions)

Dans un cadre national défini, le niveau départemental avait différentes possibilités de modulations en fonction de ses enjeux territoriaux propres (définition de sous zones, de critères d'éligibilité additionnels, de plages optimales de chargement et une modulation de l'aide différenciée, etc.).

Thème 3b : modifications éventuelles des définitions du zonage

DRAF			DDAF	ChAGr	CG		OPE		EPCI
------	--	--	------	-------	----	--	-----	--	------

De votre point de vue, le zonage pose-t-il des difficultés, des inégalités ou des inéquités ?

(ex. entre élevages en zones et hors zones, le cas des exploitations dont le siège est hors zone, les cas d'élevages non-éligibles en zones qui devraient en bénéficier...).

Quels critères seraient-ils intéressants de prendre pour définir le handicap des différentes zones défavorisées, pour les zones qui vous concernent ?

Dans sa réforme, la CE souhaite une redéfinition des zones sur base exclusive de critères physiques de handicaps.

Pensez-vous que les personnes concernées sont prêtes à affiner le zonage ?

Thème 4 : Effets sur le revenu

			DDAF	ChAGr	CG	CER			EPCI
--	--	--	------	-------	----	-----	--	--	------

Peut-on estimer la perte de revenu supposée et réelle, induite par le handicap (selon type de zone, filière et type d'exploitation) ?

Y a-t-il d'autres facteurs pouvant agir sur le revenu des ménages agricoles ?
ex. performance commerciale de la filière, importance de la pluriactivité

Thème 5 : Effets sur les structures

			DDAF	ChAGr	CG	CER	OPE	GrPR	
--	--	--	------	-------	----	-----	-----	------	--

Les indemnités compensatoires ont-elles contribué à assurer la pérennité de l'utilisation des terres agricoles ? de tout type de parcelles ?

La stratégie d'utilisation des terres agricoles diffère-t-elle selon le type de zone, le type d'activité et comment ?

Lorsqu'il y a constat de déprise ou de reprise, peut-on en expliquer le lien avec le dispositif ICHN ? D'autres facteurs entrent-ils en jeu ?

Commentaire autour des chiffres de déprise ou de reprise de terres abandonnées et localisation

En quoi l'ICHN peut-il agir (sur le long terme) sur les structures d'exploitation dans le(s) système(s) de production principal(aux) de(s) la zone(s) ?

Utilisation des terres, investissement, orientation d'élevage, installation des jeunes encouragée...

Comment la structure moyenne des exploitations a tendance à évoluer (surface et cheptel) ?

Y a-t-il d'autres facteurs ou mécanismes importants qui interviennent dans l'évolution structurelle des structures d'exploitation dans le(s) zone(s) défavorisées ?

le 1^{er} pilier de la PAC n'est-il pas également ou plus déterminant ?

Thème 6 : Effets sur les pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement

		DIREN	DDAF	ChAgr	CG		OPE	GrPr	EPCI
--	--	-------	------	-------	----	--	-----	------	------

De votre point de vue, pensez-vous que la définition du plafond et du seuil minimal de chargement, (et plages optimales de chargement), est adaptée aux contraintes environnementales et techniques de la zone (et du système d'élevage dominant) ?

Éléments montrant une évolution des pratiques agricoles depuis la définition des plages optimales de chargement ?

Identification d'effets négatifs du système des plages qui seraient en contradiction avec d'autres dispositifs (ex. PHAE, autres MAE...)

Des améliorations sont-elles souhaitables pour mieux limiter les effets négatifs sur l'environnement du système d'élevage dominant de la zone ?

Quels points positifs et quels points négatifs à mettre à l'actif de l'élevage bénéficiaire en matière de pollution (selon les types de zones et filières) ?

Thème 7 : Effets sur l'environnement et l'espace rural

DRAF	CR	DIREN	DDAF	ChAgr	CG		OPE		EPCI
------	----	-------	------	-------	----	--	-----	--	------

Y a-t-il une pollution d'origine animale (ou végétale pour ZD spécifiques) sur les ZD de votre département ?

Est-ce un ressenti ou est-ce avéré à travers un diagnostic ?

Analyse de la problématique des zones vulnérables et de leur récente extension

Entre 2000 et 2006, quelle politique a été mise en œuvre concernant les zones défavorisées visant à l'amélioration des pratiques d'élevage (MAE, CTE/CAD, investissements environnementaux, expérimentations/formation...)?

Des changements sont-ils notables? Quel lien/synergie avec les ICHN?

Quel impact constaté de l'ICHN sur l'ouverture des espaces, et plus largement, le paysage (entretien des terres difficiles)?

Thème 8 : Effets sur l'emploi

			DDAF	ChAGr					EPCI
--	--	--	-------------	--------------	--	--	--	--	-------------

Quelles ont été les dynamiques économiques de(s) la zone(s)? Quel rôle joue directement ou indirectement l'agriculture dans cette dynamique?

En quoi le maintien de l'agriculture permet-il de maintenir, développer des emplois? (emplois agricoles, emplois en amont et aval, emplois en pluriactivité complémentaire...)

Thème 9 : Effets sur le marché

DRAF	CR		DDAF	ChAGr	CG	CER	OPE	GrPR	
-------------	-----------	--	-------------	--------------	-----------	------------	------------	-------------	--

Pouvez-vous définir les atouts et les faiblesses de la filière principale des zones à l'étude, du positionnement des produits de la zone?

Existe-t-il une politique particulière de développement de la transformation et commercialisation des produits des zones à l'étude?

Quelle réalité concrète de cette dynamique locale?

Thème 10 : Effets sur la population et le territoire

			DDAF		CG				EPCI
--	--	--	-------------	--	-----------	--	--	--	-------------

Sur les zones d'étude, recueil des indicateurs d'évolution de la population, des actifs, des activités économiques par grand secteur

En quoi, à leur avis, l'aide au maintien de l'élevage dans les zones à l'étude a permis de maintenir / développer les territoires?

Y a-t-il des liens de causalité directs (ex. tourisme à la ferme, pluriactivité...)?

1.3. Questionnaire de l'enquête auprès des bénéficiaires ICHN

Structure d'exploitation

Caractéristiques

Q1. Quelle est votre principale activité d'élevage

Bovin viande Bovin lait Bovin mixte Ovin / caprin

autre, préciser.....

Nombre UGB cheptel principal : [____] (et autre cheptel le cas échéant) : [____]

Q2. Quelle est votre SAU totale (en ha) : [____]

[____] Prairies permanentes

[____] Prairies temporaires

[____] Autres cultures fourragères

[____] Cultures non fourragères

[____] Landes

[____] Parcours en Forêt

[____] Estives individuelles OUI NON

[____] Estives collectives OUI NON

Q3. Statut de l'exploitation ? Individuel GAEC EARL Autre
.....

Q4. Situation familiale de l'exploitant : conjoint OUI NON

Q5. Nombre d'UTA totales [____]

[____] conjoint

[____] salariés

[____] saisonniers

Q6. Année d'installation (de la personne) : [____] avec / sans DJA

Etes-vous toujours JA ? OUI NON

Evolution

Q7. Quelle est l'évolution de l'exploitation depuis 1998 :

Noter les surfaces, le calcul du pourcentage n'est pas évident « en live »...

GLOBALEMENT Croissance Stabilité Déclin

SAU <-30% -30%/-10% -10%/+10% +10% /+30% >+30%

Prairies permanentes <-30% -30%/-10% -10%/+10% +10% /+30% >+30%

Prairies temporaires <-30% -30%/-10% -10%/+10% +10% /+30% >+30%

Cheptel principal <-30% -30%/-10% -10%/+10% +10% /+30% >+30%

Cheptel secondaire <-30% -30%/-10% -10%/+10% +10% /+30% >+30%

Utilisation des parcours, landes et estives : Croissance Stabilité Déclin

Investissements significatifs : bâtiment d'élevage équipement d'élevage

matériel de culture autre

Commentaires.....

Qualification des handicaps

Q8. Comment définir le(s) principal(aux) handicap(s) pour votre exploitation ?

Choisissez en maximum 3 parmi les plus proches de votre réalité et classez les de 1 à 3 (1 = le handicap le plus fort) et commentez.

Période de végétation courte (climat, altitude)

Entretien/cultures difficile (pentes fortes)

Difficulté d'accès des terres / éloignement

Faible potentialité des terres

Affleurement de la roche, empierrement des parcelles

Rendement moindre des cultures

Mauvaise situation hydraulique des terres (sec ou humide)

Géométrie du parcellaires (morcellement, parcelles non rectilignes)

Difficulté pour commercialiser les produits (ex : hors des circuits de collecte)

Bâtiments, matériels plus coûteux ou spécifique

Coûts des intrants / difficulté d'accès aux sources d'approvisionnement

Faible possibilité d'utilisation alternative des terres (que l'élevage extensif)

Problème environnemental spécifique, précisez.....

Coût du foncier (zones touristiques ou périurbaines)

Autres, précisez

Commentaires.....

Q9. Des solutions ont-elles été apportées pour limiter les effets de ces handicaps ?

OUI NON

Commentaires.....

Application de l'ICHN au niveau de l'exploitation

Q10. Bénéficiez-vous de l'ICHN depuis votre installation ? OUI NON

Si NON, quand êtes-vous devenu éligible [_____]

Quel motif.....

Q11. L'ICHN a-t-elle été interrompue depuis cette date ? OUI NON

Si OUI, pendant combien de temps [_____]

Quel motif.....

Q12. Avez-vous perçu des changements dans la gestion de l'aide et dans les montants depuis 1999 ? OUI NON Lesquels ?

(1) le dispositif est passé d'une prime à l'animal en 2000 à une prime à l'hectare avec une période transitoire entre 2001 et 2003,

(2) de nouvelles cultures sont primables depuis 2001,

(3) il y a eu introduction des BPAH en plages de chargement en 2001,

(4) il y a eu revalorisation forte des aides entre 2002 et 2005, en particulier sur les 25 1^{ers} Ha

(5) simplification administrative

Ces changements vous ont-ils incité à modifier ?

OUI NON L'orientation de votre production,

OUI NON La structure de votre exploitation,

CNASEA

OUI NON Vos pratiques

Commentaires.....

Q13. Connaissez-vous les conditions d'éligibilité de l'ICHN ? OUI NON

A votre connaissance, ces critères sont-ils les critères d'éligibilité ?

Moins de 65 ans

Résidence principale en ZD

Siège et 80% SAU en ZD

Minimum 3 ha

Minimum 3 UGB

Agriculteur à titre principal ou pluriactif sous condition de revenu

Les plages de chargement optimales de votre zone

Autre ?.....

Commentaires.....

Q14. Certaines dispositions des ICHN sont-elles contraignantes pour vous ? OUI NON

Quelle disposition en particulier (*plusieurs réponses possibles*)

Résidence principale dans la zone

Respect des plages optimales de chargement

Respect BPAH

Poursuite de l'activité agricole pendant 5 ans

Obligation d'entretien de l'espace difficile

Charge administrative

Limite dans la pluriactivité

Cultures primables

Q15. Vous ont-elles dissuadé de mener de nouveaux projets ? OUI NON

Commentaires.....

Q16. En particulier, les seuils de chargement (minimums et maximum) sont-ils contraignants pour vous ? OUI NON

Pourquoi ?.....

Q17. Ces seuils vous paraissent-ils pertinents pour le respect de l'environnement ?

OUI NON

Pourquoi ? (*Lutte contre l'enfrichement, surpâturage...*).....

.....

Jugement de l'enquêteur sur la connaissance du dispositif, de ses modalités et des engagements : 0 1 2 3 Parfaite

Pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement

Q18. Quel est le chargement moyen de l'exploitation : [__]

Q19. Quelle est la surface considérée comme « difficile » ? [__] ha

Quel type et quelles pratiques ? en ha

[__] ha prairies temporaires

[__] ha fauche

[__] ha fauche + pâture

nb d'animaux [__] durée en jours par an [__]

[__] ha pâture sans fauche

nb d'animaux [__] durée en jours par an [__]

entretien mécanique complémentaire OUI NON

[__] ha prairies permanentes

[__] ha fauche

[__] ha fauche + pâture

nb d'animaux [__] durée en jours par an [__]

[__] ha pâture sans fauche

nb d'animaux [__] durée en jours par an [__]

entretien mécanique complémentaire OUI NON

[__] ha landes

nb d'animaux [__] durée en jours par an [__]

entretien mécanique complémentaire OUI NON

[__] ha autre

Q20. Quelle est la surface considérée comme « aisée » ? [__] ha

Quel type et quelles pratiques ? en ha

[__] ha prairies temporaires

[__] ha fauche

[__] ha fauche + pâture

nb d'animaux [__] durée en jours par an [__]

[__] ha pâture sans fauche

nb d'animaux [__] durée en jours par an [__]

entretien mécanique complémentaire OUI NON

[__] ha prairies permanentes

[__] ha fauche

[__] ha fauche + pâture

nb d'animaux [__] durée en jours par an [__]

[__] ha pâture sans fauche

nb d'animaux [__] durée en jours par an [__]

entretien mécanique complémentaire OUI NON

[__] ha cultures

Commentaires.....

Q21. Pratiquez-vous un entretien mécanique complémentaire des pâtures ? OUI NON

Sur quels types de parcelles

Q22. Pratiquez-vous l'estive ? OUI NON

Le nombre d'animaux [__] durée [__] (en jours par an)

Q23. Avez-vous modifié ces pratiques au cours des dernières années ? OUI NON

Y a-t-il un lien avec ICHN ? OUI NON

Q24. Gestion et de valorisation des effluents d'élevage (fumier, lisier):

Avez-vous un plan d'épandage ? OUI NON

Connaissez-vous la surface d'épandage ? OUI NON

CNASEA

- Si OUI : [___] HA est-elle suffisante pour votre production d'effluents ? OUI NON
Tenez-vous un cahier de fertilisation ?..... OUI NON
Pratiquez-vous la litière accumulée ?..... OUI NON
Votre fumière est-elle couverte ? OUI NON
Quelle est votre capacité de stockage des lisiers ? <2 2 à 4 4 à 6 >6
mois
Quelle est votre capacité de stockage des fumiers ? <2 2 à 4 4 à 6 >6 mois
Les eaux vertes et blanches sont-elles gérées séparément du lisier ? OUI NON
Pratiquez vous l'analyse des sols et des effluents ? OUI NON

Q25. Avez-vous contractualisé sur l'exploitation entre 2000 et 2006 ?

- OUI NON si OUI, lequel ?
 PHAE
 CTE
 CAD
 Autre MAE, précisez
 Contrat Natura 2000
 Convention avec un PNR ou un Pays ? précisez
 Contrat rural ou territorial avec l'Agence de l'Eau ?

Q26. Vendez-vous vos produits sous signe de qualité, avec un cahier des charges ?

- OUI NON si OUI, lequel ?
 AOC/IGP, précisez
 Agriculture Biologique
 Label, précisez
 Autre, précisez

Q27. Y a-t-il des contradictions entre ces différents « contrats », leurs cahiers des charges et l'ICHN ? OUI NON

Si OUI, lesquelles ?.....

Emploi

Q28. Y a-t-il eu sur l'exploitation une augmentation de l'emploi entre 2000 et 2006 ?

- OUI NON Si OUI, quel motif ?
 Augmentation de la taille Hausse de la production
 Diversification sur l'exploitation, précisez
 Autre, précisez.....

Q29. Au contraire, l'emploi a-t-il globalement diminué ? OUI NON Si OUI, quel motif ?

- Diminution de la taille Diminution de la production,
 Investissements visant à des gains de productivité Seuil de viabilité atteint
 Nécessité de revenus alternatifs (pluri-activité)
 Autre, précisez :.....

Q30. Utilisez-vous une aide ou des services extérieurs dans votre exploitation ?

- OUI NON Si OUI, lequel ?

CNASEA

- Groupement d'employeur
- Service de remplacement ?
- Autre appui externe

Q31. Avez-vous développé une activité de diversification au niveau de l'exploitation ?

OUI NON Si OUI, Avant 2000 entre 2000-2006

Hébergement touristique

Restauration à la ferme

Ferme pédagogique

Vente directe

Transformation

Autres, précisez.....

Q32. Au niveau de votre ménage, avez-vous des activités extérieures à l'exploitation générant des revenus complémentaires ?

a) Vous : OUI NON Si OUI, précisez: quelle activité ?

Temps plein temps partiel

Commentaires.....

b) Votre conjoint : OUI NON Si OUI, précisez:

quelle activité ?

Temps plein temps partiel

Commentaires.....

Q33. Est-il facile localement, de trouver ou développer une activité complémentaire (salarisée ou non) ? OUI NON

Commentaires.....

Q34. Y a-t-il un système d'échanges de travaux non monétarisés au sein du territoire ?

OUI NON Si OUI, lequel ?

Maçonnerie Travaux agricoles

Autre.....

Liens avec le territoire

Q35. Avez-vous participé à un projet global de développement (économique, social, culturel, d'environnement, ...) ou d'aménagement impliquant d'autres acteurs sur le territoire (élus locaux, autres professionnels, ...) en lien ou non avec l'activité agricole ?

OUI NON Si OUI, lequel ?

Projet de Parc naturel régional

Projet de pays

Groupe d'action local LEADER

Contrat global inter-sectoriel avec la Région ou le Département

Autre, précisez

Q36. Participez-vous au fonctionnement d'instances locales de participation des acteurs ?

OUI NON Si OUI, lequel ?

Membre d'un conseil de développement

CNASEA

- Membre d'une association locale
 Membre d'une commission de travail
 Autre, précisez :

Q37. En quoi selon vous, votre activité agricole permet-elle de maintenir la vie du territoire ?

Plusieurs réponses possibles

- Occupation de l'espace et maintien de paysages ouverts et diversifiés
 Maintien de milieux naturels diversifiés
 Maintien d'une vie locale (école, vie publique ...)
 Emploi agricole
 Emploi non agricole
 Activité touristique
 Cadre de vie attractif
 Image du territoire
 Autre

précisez

Commentaires

Revenu

Q38. Considérez vous que l'ICHN constitue un complément de revenu déterminant ?

- OUI NON

Commentaires :

Q39. Approximativement, que représente actuellement la part de l'ICHN en %

[] % du revenu agricole

[] % du revenu global du foyer

[] % du total des aides reçues dans le cadre de l'exploitation

Cohérence de l'ICHN avec les autres aides à l'agriculture des zones défavorisées

Q40. De quelles autres aides publiques votre exploitation a-t-elle bénéficié pendant la période ?

Type d'aide	Importance financière (1 pour la plus importante)		Contraintes pour en bénéficier (1 pour la plus contraignante)	
	Classement	Nbre Années	Classement	Nbre Années
ICHN				
Aides du 1 ^{er} pilier				
PHAE				
Autres aides agroenvironnementales (MAE...)				
Aides à l'investissement (bâtiments, matériel)				
Aide à l'installation (DJA, prêts)				

Autres aides (CG, PNR, Pays, CR, Agence de l'eau, Prog Leader...)				
--	--	--	--	--

Commentaires :

Zonages et territoire

Q41. Connaissez-vous des exploitations dans votre entourage qui ne bénéficient pas de l'ICHN et qui pourtant le pourraient, selon vous ?

OUI NON

En connaissez-vous les raisons ?

Localisation habitation,

Localisation du siège exploitation,

Non éligibilité de certains animaux (porcs, volailles),

Trop contraignante au dire de l'exploitant,

Autres

Commentaires :

Q42. Selon vous est-ce justifiable ?

Commentaires :

Q43. Globalement, l'ICHN vous paraît-elle une aide équitable ? OUI NON NSP

Commentaires :

Q44. A votre avis, le dispositif de l'ICHN sur votre territoire pourrait-il être amélioré ?

OUI NON NSP

Si oui pourquoi et comment:

Par rapport au montant :

Par rapport à l'éligibilité :

Par rapport aux critères d'application :

Q45. Parmi les critères suivants, quels sont les 3 critères les plus importants pour définir le handicap dans votre zone ?

(Classer de 1 à 3, 1 étant le critère le plus important)

Type de sol

Climatique

Altitude

Pente

Eloignement et dispersion des parcelles de l'exploitation

Eloignement géographique

Rendement agricole

Critère social, précisez.....

Entretien du paysage, précisez.....

Avoir une bonne pratique agricole, précisez.....

autres, précisez.....

Commentaires :

Conclusions et élargissement

Q46. Globalement, quelles seraient les conséquences sur le revenu de votre ménage, s'il n'y avait plus d'ICHN ?

Commentaires :

Q47. Une suppression de l'ICHN influencerait-elle vos décisions à moyen terme ? OUI NON

Q48. Quelle influence pourrait-elle avoir pour l'obtention d'un prêt ?

Report de demande

Diminution du montant de la demande

Non accord de l'organisme de crédit

Autres.....

Q49. Quelle influence pourrait-elle avoir dans vos projets d'achat de terres dans la zone ?

Report

Annulation

Autre :

Q50. Quel serait l'impact sur la taille de votre cheptel ?

Limitation

Augmentation

Stabilité,

Q51. Quel serait l'impact sur la surface de votre exploitation ?

Limitation

Augmentation

Stabilité,

Q52. Selon vous, localement, la taille de l'exploitation devrait-elle être différente (Cheptel, SAU) pour être viable ? OUI NON

Commentaires :

Q53. Pourrait-elle influencer les décisions d'installation pour les jeunes ? OUI NON

Q54. Selon vous, la suppression de l'ICHN peut-elle avoir une influence sur les pratiques (élevage plus intensif, plus extensif, ...) ? OUI NON

Commentaires :

Q55. Selon vous, la suppression de l'ICHN peut-elle entraîner l'abandon de l'entretien des terres difficiles ? OUI - NON

Q56. Si vous deviez donner un argument sur l'intérêt de l'ICHN ?

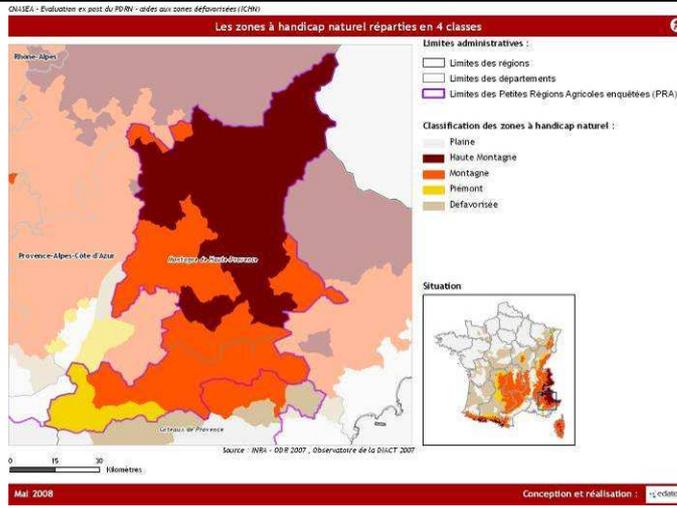
Commentaires :

2. Fiches de présentation des zones d'enquête

2.1. Alpes-de-Haute-Provence – Montagne de Haute-Provence

2.1.1. Contexte, caractéristiques de la PRA et handicaps

Type de ZD	Département	Nom PRA	Massif	Communes enq.	OTEX
Haute montagne sèche	Alpes de Haute Provence	Montagne de Haute Provence	Alpes du Sud	Thorame haute, Thorame basse, Tartonne, Lambruisse, Moriez	Ovins

 <p>Source : Acer campestre</p>	
<p>0. Contexte et handicaps</p>	<p>L'élevage extensif ovin joue un rôle primordial dans l'agriculture diversifiée des Alpes-de-Haute-Provence. Un agriculteur bas alpin sur trois est éleveur de mouton à temps complet et en tire le plus souvent son revenu. Il y a également des caprins, des bovins et des équidés pour ce qui concerne l'élevage, ainsi que des cultures fourragères et des vergers (fruits, olives), des plantes à parfum et des cultures maraîchères.</p> <p>La population agricole représente 6% de la population totale (contre 3,6 à l'échelle nationale) et 9,4% des actifs.</p> <p>Les ovins valorisent les pâturages peu productifs (landes, parcours) qu'ils sont les seuls à pouvoir pâturer. Ils sont la plupart du temps en grands troupeaux, de races rustiques locales. Cette activité participe fortement à l'entretien de l'espace, à la prévention contre l'embroussaillage et les incendies mais aussi au maintien d'une population rurale dans les zones difficiles.</p> <p>Les exploitations ovines s'agrandissent et on assiste à une déprise pastorale d'environ 1% par an, avec une avancée de la forêt.</p> <p>La présence d'une production ovine importante à proximité du premier pôle français de consommation a permis l'émergence d'un secteur aval puissant, notamment avec l'abattoir de Sisteron.</p>

2.1.2. Eléments clés du rendu des enquêtes acteurs

<p>1. Règles de gestion 1a effets des modifications</p>	<p>Depuis le changement des règles, il y a plus de commercialisation de foin et les élevages équins se développent.</p> <p>L'introduction de l'ICHN végétale a amené beaucoup de bénéficiaires supplémentaires dans le département : sur 1200 bénéficiaires ICHN, 2/3 sont en ICHN animale ou mixte et 1/3 sont en ICHN végétale pure.</p>																																																																																																		
<p>1b évolution du contexte et adaptation des règles.</p>	<p>Le système d'écrêtement pose un certain nombre de problèmes : inégalités entre anciens éleveurs et nouveaux demandeurs, critères de revenus pour les pluriactifs, problème en cas d'année avec des revenus particulièrement élevés (une moyenne sur plusieurs années serait plus adaptée)</p> <p>Le fait que l'ICHN végétale soit comptée avant l'ICHN animale alors qu'elle est moins rémunérée pose également des problèmes. Les agriculteurs ont intérêt à ne pas remplir l'ICHN végétale si elle risque de leur faire perdre une partie de l'ICHN animale.</p> <p>Il n'y a pas d'agriculteurs qui bénéficie de l'ICHN sans répondre à l'objectif car tous participent à l'entretien de l'espace, même ceux qui ne sont pas agriculteurs à proprement parler. Mais il y a des disparités.</p>																																																																																																		
<p>1c Pluriactifs</p>	<p>Il y a des pluriactifs en montagne (ski, chasse-neige...). Le changement de règle a favorisé les demandes de pluriactifs, en leur permettant de s'installer plus facilement.</p> <p>Dans cette zone où l'élevage est difficile (rendements faibles), il est important que l'ICHN ne se limite pas aux agriculteurs à titre principal et soit étendue aux pluriactifs.</p>																																																																																																		
<p>1d petites exploitations</p>	<p>La majoration des 25 premiers hectares et le seuil maximum de 50 ha ne sont pas adaptés au contexte local, les agriculteurs professionnels ont des surfaces beaucoup plus importantes du fait de l'extensivité des systèmes.</p>																																																																																																		
<p>2. Cohérence de l'ICHN</p>	<p>Plusieurs dispositifs participent à la politique de développement rural, notamment le Parc National du Mercantour et les Parc Régionaux du Verdon et du Luberon. Il y a également des programmes Leader et des Pôles d'Excellence Rurale. Mais les initiatives ne sont pas à la mesure des surfaces en jeu, peut-être à cause d'un manque de leader dans le département.</p> <p>Concernant les agriculteurs, ils ont du mal à passer d'aides de type ICHN à des aides de type MAE qui demandent un engagement supplémentaire et une logique de contractualisation à 5 ans.</p> <p>Les planchers de l'ICHN (0,05 UGB/ha) et de la PHAE (0,1 GB/ha) sont différents.</p>																																																																																																		
<p>3. Zonage</p>	<p>La plage de chargement optimum pour une des zones est de 0,2 à 0,7 UGB/ha. La personne de la DDAF ne connaissait pas l'existence des sous zones.</p> <table border="1" data-bbox="403 1626 1458 1850"> <thead> <tr> <th rowspan="3">LIBELLES</th> <th rowspan="3">Montant de base par ha</th> <th colspan="15">PLAGES</th> </tr> <tr> <th colspan="3">1</th> <th colspan="3">2</th> <th colspan="3">3</th> <th colspan="3">4</th> <th colspan="3">5</th> </tr> <tr> <th>Min</th> <th>Max</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>HMS</td> <td>223,00 €</td> <td>0,05</td> <td>0,19</td> <td>90</td> <td>0,2</td> <td>0,7</td> <td>100</td> <td>0,71</td> <td>1,8</td> <td>90</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>HMS 05</td> <td>223,00 €</td> <td>0,1</td> <td>0,29</td> <td>90</td> <td>0,3</td> <td>1,4</td> <td>100</td> <td>1,41</td> <td>1,8</td> <td>90</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>HMS 06</td> <td>223,00 €</td> <td>0,05</td> <td>0,14</td> <td>60</td> <td>0,15</td> <td>0,29</td> <td>80</td> <td>0,3</td> <td>0,59</td> <td>100</td> <td>0,6</td> <td>0,74</td> <td>80</td> <td>0,75</td> <td>1,8</td> <td>60</td> </tr> </tbody> </table> <p>Comme pour tout zonage, il y a des effets de bordures. Certaines zones nécessiteraient des zonages infra communaux (communes avec une partie en plaine irriguée et une partie en plateau).</p> <p>Les critères de zonage (handicaps) sont pertinents mais leur hiérarchisation et</p>	LIBELLES	Montant de base par ha	PLAGES															1			2			3			4			5			Min	Max	%	HMS	223,00 €	0,05	0,19	90	0,2	0,7	100	0,71	1,8	90							HMS 05	223,00 €	0,1	0,29	90	0,3	1,4	100	1,41	1,8	90							HMS 06	223,00 €	0,05	0,14	60	0,15	0,29	80	0,3	0,59	100	0,6	0,74	80	0,75	1,8	60												
LIBELLES	Montant de base par ha			PLAGES																																																																																															
				1			2			3			4			5																																																																																			
		Min	Max	%	Min	Max	%	Min	Max	%	Min	Max	%	Min	Max	%																																																																																			
HMS	223,00 €	0,05	0,19	90	0,2	0,7	100	0,71	1,8	90																																																																																									
HMS 05	223,00 €	0,1	0,29	90	0,3	1,4	100	1,41	1,8	90																																																																																									
HMS 06	223,00 €	0,05	0,14	60	0,15	0,29	80	0,3	0,59	100	0,6	0,74	80	0,75	1,8	60																																																																																			

	<p>pondération pose question. Peut-être faudrait-il y ajouter un critère de sécheresse.</p> <p>Le handicap n'est pas remis en cause en zone de montagne mais le piémont et surtout les ZDS sont sujets à controverses.</p>
4. Effets revenus	<p>La perte de revenu induite par le handicap est difficile à chiffrer. La Chambre d'Agriculture estime qu'elle est supérieure à 30% (rendement, durée d'hivernage, coût des bâtiments et du matériel, transhumance donc un seul agnelage par an...)</p> <p>L'ICHN constitue une part très importante du revenu des agriculteurs (la moitié du revenu en bovin et la quasi-totalité du revenu en ovin). La plupart du temps, l'ensemble des primes constitue la totalité du revenu.</p>
5. Effets structures	<p>L'ICHN joue un rôle global : elle participe à la pérennisation des exploitations et facilite les installations. Elle joue donc plus sur la viabilité des exploitations que sur leur structure.</p> <p>La tendance est à des projets d'installation plus petits, les troupeaux se réduisent (plafonnement des aides), les élevages équités se développent.</p> <p>Les systèmes seraient peut-être plus extensifs sans l'ICHN, mais ils ne peuvent de toute façon pas être plus intensifs, la surface moyenne par exploitation augmenterait sans doute.</p> <p>D'autres aides influencent également les choix des agriculteurs, comme la prime brebis qui est encore couplée à 50% ou les aides céréalières. Certaines aides du deuxième pilier comme l'aide pour l'agriculture biologique, joue également un rôle sur la structure des exploitations.</p>
6. Effets pratiques	<p>La plage optimale de chargement est de 0,2 à 0,7 UGB/ha. Elle correspond aux pratiques et est assez adaptée (le CERPAM a participé à la définition des plages de chargement).</p> <p>Cependant, le chargement réel dépend de la nature des surfaces et de la conduite des troupeaux. En effet, 1 ha de parcours est comptabilisé comme 1 ha de luzerne, donc l'intérêt environnemental de ces plages est limité. De plus, ces valeurs annuelles moyennes n'empêchent pas le sous pâturage ni le surpâturage localisés avec des conséquences néfastes sur la qualité des milieux naturels.</p> <p>En outre, certains ne déclarent pas toute la SAU pour correspondre au chargement optimal.</p> <p>Il n'y a pas de pollution particulière due à l'élevage, sauf très ponctuellement. En revanche, l'utilisation de phytosanitaires sur le lavandin pose des problèmes. Il n'y a pas de zone vulnérable.</p>
7. Effets environnement	<p>Il y a eu environ 420 CTE sur 1500 exploitants, en majorité de type herbager avec les mesures 19 et 20 (40 à 50% des éleveurs ovins ont contractualisés un CTE herbager). Ces CTE sont venus conforter des systèmes plus que modifier des pratiques. Il y a eu des CTE-DFCI qui peuvent poser problème pour l'ICHN lorsque les surfaces basses à pâturer ne sont pas en zone défavorisée.</p> <p>La PHAE est complémentaire, elle fixe des objectifs environnementaux plus clairs mais demande un engagement sur 5 ans (pose problème si le foncier n'est pas sécurisé). Des opérations foncières sont mises en place pour tenter de pérenniser les baux. Le PNR participe à la réflexion sur l'adaptation des pratiques à la présence du loup.</p> <p>Il y a peu de pollution d'origine animale du fait de l'extensivité de l'élevage (même si peu d'investissements sont réalisés pour le stockage des effluents).</p> <p>L'ICHN combinée à la PHAE et aux autres MAE contribue à l'ouverture des espaces et au paysage.</p>

8. Effets emplois	La montagne de Haute Provence est une zone rurale avec peu d'activités économiques. L'agriculture est donc prépondérante dans cette zone défavorisée (surtout dans la zone sèche).
9. Effets marché	<p>Les Alpes-de-Haute-Provence font partie des 10 premiers départements en nombre de brebis et d'éleveurs spécialisés. La filière est renforcée par la présence d'un abattoir (Sisteron), d'une organisation professionnelle commerciale qui fait partie des leaders (Société Coopérative Agricole de l'Agneau de Haute Provence (SOCAHP)) et d'un bassin de consommation très important (PACA). A cela se rajoute le Label Rouge IGP « Agneau de Sisteron » qui dynamise la filière. On peut également noter le fort potentiel touristique (agritourisme) de la région.</p> <p>Cependant, les systèmes sont encore peu productifs, il y a un retard au niveau des investissements, le foncier n'est pas sécurisé, les éleveurs sont fortement dépendants des primes et la présence du loup n'améliore pas leur situation. La situation pourrait être améliorée avec une plus forte adhésion aux OP et une meilleure valorisation du produit.</p> <p>Le Parc Naturel Régional du Verdon essaie d'encourager les éleveurs à mettre en place des circuits courts et à privilégier la vente directe.</p>
10. Effets population et territoire	L'ICHN permet de maintenir la vie sur le territoire.

2.1.3. Eléments clefs des enquête bénéficiaires

THEMATIQUES	RESULTATS D'ENQUETE
STRUCTURE EXPLOITATION	Les exploitations des bénéficiaires interrogés sont orientées ovins ce qui correspond bien à l'OTEX dominant de la PRA.
QUALIFICATION DES HANDICAPS	Les principaux handicaps des exploitations cités par les bénéficiaires sont la courte période de végétation (hivers longs) (7/8), la mauvaise situation hydraulique (terrains secs) (6/8) et la faible potentialité des terres (5/8). La présence du loup et le faible prix de vente des agneaux ont également été cités.
APPLICATION ICHN EXPLOITATION	<p>Les changements de la gestion de l'aide durant la période n'ont pas entraîné de modification des pratiques agricoles chez les agriculteurs enquêtés.</p> <p>Les éleveurs rencontrés ne considèrent pas l'ICHN comme contraignante. La plupart d'entre eux répondraient de toutes façons aux exigences de l'aide (pas rentable de charger moins et impossible de charger plus) sauf un qui dépasse le seuil de chargement et cherche des terres (baux oraux actuellement) et un autre qui a perdu l'ICHN suite à un mauvais calcul de chargement.</p>
PRATIQUES AGRICOLES PLUS RESPECTUEUSES ENVIRONNEMENT	<p>La moitié (4/8) des exploitants enquêtés pratique l'entretien complémentaire des pâtures. Tous pratiquent l'estive et certains pâturent également chez eux des landes ou des parcours. Ils sont nombreux à être dérangés par le loup et à devoir modifier leurs pratiques en conséquences (gardiennage, clôtures...)</p> <p>Seulement 2 d'entre-eux ont un plan d'épandage et tous pratiquent la litière accumulée et le stockage au champ des effluents.</p> <p>L'ensemble des bénéficiaires interrogés touche également la PHAE (un d'entre eux a dû arrêter lorsqu'il a eu 60 ans), un d'entre eux a contractualisé une MAE (pâturage) et un autre un CTE.</p>

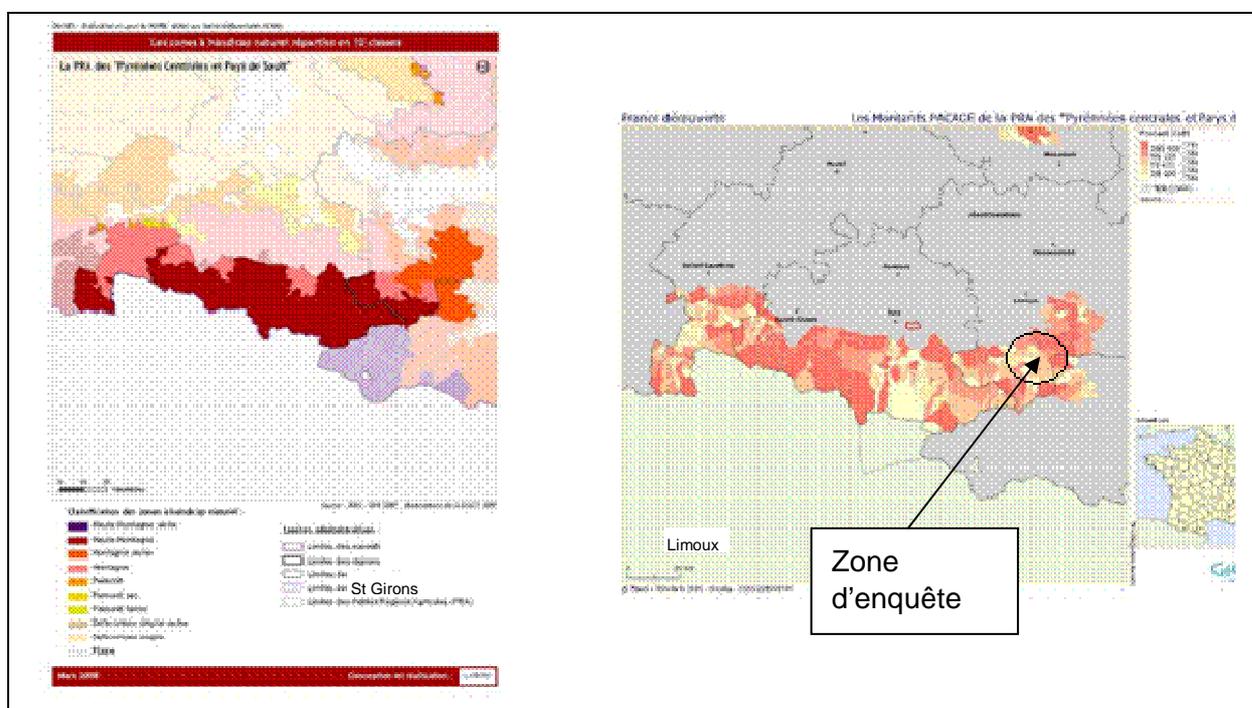
	<p>Seulement 2 des 8 éleveurs rencontrés commercialisent leurs agneaux sous l'appellation « Agneau de Sisteron » et un autre précise que la SOCAHP marche mal.</p> <p>Des incohérences sont relevées entre les plages de chargement préconisées par l'ICHN et celles préconisées par la PHAE et les CTE ainsi que sur les terrains pris en compte.</p>
EMPLOI	<p>Sur la période concernée, l'emploi a augmenté dans 2 des exploitations enquêtées (augmentation de la production et embauche suite à un divorce) et a diminué pour 1 (départ à la retraite du père). Aucun éleveur n'a mis en place d'activité de diversification.</p> <p>D'autre part, aucun éleveur ne fait appel à une aide extérieure ou à un service de remplacement. 5/8 échangent encore des services avec leurs collègues (surtout du matériel) mais la majorité trouve que ces échanges se font de moins en moins.</p> <p>Un seul des agriculteurs rencontré est pluriactif dans une station de ski. La plupart des conjoints (5/7) ne travaille pas à l'extérieur. Ceux qui sont proches d'une station de ski estiment qu'il est facile d'y trouver un emploi. En revanche, ceux qui sont isolés précisent qu'il est difficile de trouver une activité et que créer une activité de diversification nécessite un investissement très lourd.</p>
TERRITOIRE	<p>Aucun des agriculteurs interrogé n'a participé à des projets de développement néanmoins leur participation au sein d'instances agricoles locales est assez importante (4/8).</p> <p>Au regard des agriculteurs interrogés, la principale contribution de l'activité agricole sur le territoire est l'occupation et le maintien des espaces ouverts ainsi que le maintien d'une vie locale et la contribution à l'activité touristique de la région.</p>
COHERENCE	<p>L'ICHN est souvent l'aide la plus importante financièrement (5/7) mais c'est parfois la PHAE (1/7) ou les aides du premier pilier (1/7).</p> <p>En terme de contraintes à respecter, la PHAE est souvent citée comme l'aide la plus exigeante (5/6).</p>
REVENU	<p>Tous les agriculteurs enquêtés, considère l'ICHN déterminante pour leur revenu (elle représente en moyenne 45% du revenu agricole). La vente des agneaux permet d'assumer les charges tandis que les aides constituent le revenu des exploitants.</p>
ZONAGE	<p>La majorité des agriculteurs (5/7) trouvent l'aide équitable mais certains d'entre eux considèrent qu'elle est distribuée trop largement (éleveurs d'ânes non professionnels, estivants qui sont sur la côte pendant l'année, zones avec peu de handicaps) et regrettent cette dilution.</p> <p>Un zonage plus précis (à l'échelle de l'exploitation au lieu de la commune) est souhaité par un des agriculteurs interrogés.</p> <p>Le plafond à 50 ha a été cité comme positif à plusieurs reprises (empêche la course à l'agrandissement).</p>
CONCLUSION ET ELARGISSEMENT	<p>Les bénéficiaires interrogés imaginent presque tous (7/8) abandonner leurs exploitations s'il n'y avait pas d'ICHN. Ils abandonneraient dans un premier temps l'entretien des terres les plus difficiles.</p> <p>L'ICHN leur permet à la fois de renouveler le matériel et donc de se moderniser, de s'organiser pour faire face au loup (berger), de compenser la mauvaise valorisation des agneaux. Il est rappelé que le débroussaillage par le</p>

	<p>pâturage des brebis coûte moins cher que s'il était fait à la main. Enfin, l'ICHN permet, en pérennisant les exploitations, d'éviter la désertification des villages de montagne.</p>
Observation générale de l'évaluateur	<p>Une zone dominée par l'élevage ovin avec un nombre de bénéficiaires élevé. La présence du loup perçue comme un handicap naturel au même titre que la pente ou l'altitude. Les changements de règles ont impliqué un développement des équins selon nous sans conséquence pour l'élevage ovin pour l'instant notamment sur la disponibilité du foncier. Bonne dynamique de la filière ovine (Agneau de Sisteron) et du développement rural en général. Elevage très extensif du fait de la sécheresse. L'ICHN joue plus sur la viabilité des exploitations que sur leur structure Une possibilité de pluriactivité réduite et localisée autour de quelques stations de ski Problème de prise en compte des surfaces pour le calcul du taux de chargement : 1ha de parcours = 1ha de luzerne</p>

2.2. Aude –Pays de Sault

2.2.1. Contexte, caractéristiques de la PRA et handicaps

Type de ZD	Département	Nom PRA	Massif	Communes d'enq.	OTEX dom.
70% montagne et 30% haute montagne (17% montagne, 52% montagne sèche, 31% haute montagne)	Aude	Pays de Sault	Massif de Tabé	Saint Just et le Bézu, Saint Julia de Bec, Roquefort de Sault, Bouisse, Aunat	Bovins viande Ovins



0. Contexte et handicaps

La PRAD du pays de Sault est une zone montagneuse avec un déficit hydrique important. Les exploitations agricoles sont peu nombreuses et souvent isolées.

La région souffre par ailleurs de difficultés économiques (crise dans le bassin d'emploi de Limoux) qui ne facilite pas la pluri-activité et freine la dynamique d'installation.

Les exploitations pratiquent un élevage extensif orienté vers une production bovin et ovin viande, la production de lait est marginale.

La filière ovine connaît d'importantes difficultés et certaines zones agricoles sont abandonnées. Ce phénomène diminue l'attractivité du territoire qui souffre déjà d'une situation économique difficile.

Face à ces difficultés, des actions de valorisation ont été développées (produits sous labels et SOQ), parfois avec l'aide du Conseil Général (Marque Pays Cathare). Certaines le sont au travers de filières courtes, avec des résultats positifs. Parallèlement à cette diversification, une spécialisation des exploitations

	<p>est observée</p> <p>La période de sécheresse semble s'allonger significativement depuis plusieurs années. Les éleveurs peinent à nourrir les animaux avec leurs superficies en herbe actuelles.</p> <p>L'ICHN est à la fois considérée comme un complément de revenu déterminant, compensant les handicaps de la zone (filière élevage, notamment ovine) et une reconnaissance des difficultés rencontrées ainsi qu'un frein à l'érosion de l'installation.</p> <p>Les critères de zonages font l'objet de remarques des exploitants comme des acteurs interviewés (infra communal ou à l'exploitation ainsi que les seuils minima).</p>
--	---

2.2.2. Éléments clés du rendu des enquêtes acteurs

<p>1. Règles de gestion 1a effets des modifications</p>	<p>Pas d'avis exprimé</p>
<p>1b évolution du contexte et adaptation des règles.</p>	<p>Le fait de devoir résider dans une exploitation dont le siège doit être classé dans la zone défavorisée limite le nombre d'agriculteurs éligibles dans les zones où les communes sont proches ce qui peut aboutir à des litiges.</p> <p>Le plancher du taux de chargement semble difficile à respecter dans les élevages extensifs.</p>
<p>1c Pluriactifs</p>	<p>La pluriactivité du chef d'exploitation est assez développée pour les viticulteurs mais moins pour les éleveurs. Elle s'observe principalement à proximité des zones urbaines. Le conjoint de l'exploitant travaille de plus en plus à l'extérieur et complète le revenu agricole.</p>
<p>1d petites exploitations</p>	<p>La majoration des 25 premiers hectares soutient les petites exploitations mais pourrait être étendue à 50 hectares.</p> <p>L'ICHN s'adapte à l'évolution de la situation mais pas assez vite selon les exploitants. Il demeure un décalage entre les revenus et l'augmentation des coûts pour les petites exploitations qui de ce fait deviennent rapidement non viables.</p>
<p>2. Cohérence de l'ICHN</p>	<p>L'aide ICHN est en cohérence avec le reste des autres aides et demeure une aide économique importante pour les éleveurs. Elle compense le surcoût des handicaps naturels des zones concernées surtout pour les élevages ovins.</p> <p>La PHAE est une aide plus contraignante que l'ICHN et possède un impact plus fort sur l'ouverture des paysages.</p>
<p>3. Zonage</p>	<p>Dans le département, les modulations du taux chargement ont été utilisées pour atténuer les effets de seuils.</p> <p>Le zonage constitue un axe de progrès attendu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le changement climatique ces dernières années se traduit sur la région par une diminution des précipitations dans les zones sèches. Ce handicap est de plus en plus problématique. Ce phénomène semble s'étendre à d'autres territoires jusque là moins concernés et justifierait selon les acteurs que le zonage soit révisé. - cette révision du zonage pourrait également davantage prendre en compte les handicaps naturels propres à chaque exploitation voire certaines zones

	<p>(certains territoires situés côté mer en zone sèche ont été classés alors que des territoires à l'intérieur des terres sont classés non secs).</p> <ul style="list-style-type: none"> - ces ajustements pourraient contribuer à améliorer l'installation des jeunes agriculteurs.
4. Effets revenus	<p>La zone apparaît comme difficile économiquement. L'usure du matériel représente un surcoût de l'ordre de 10 à 20 centimes/Kg de viande suivant les zones. L'ICHN apparaît ici déterminante dans la viabilité des exploitations est joué son rôle de compensation du handicap. L'isolement de certaines exploitations aboutit aussi à des surcoûts d'approvisionnement. Ainsi, de plus en plus d'exploitants essaient de diversifier leurs sources de revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en place des filières courtes (transformation et commercialisation) et valorisent leurs produits par des démarches qualités : « patate du pays de Sault », « agneau du pays Cathare ». Ces récentes démarches engendrent une meilleure valeur ajoutée mais sont aussi perçues comme un coût supplémentaire. - diversification des revenus au travers d'activités touristiques et équine. - complément de revenu via le salaire du conjoint qui travaille à l'extérieur (Limoux, ...).
5. Effets structures	<p>Sur le département, la tendance générale est la diminution du nombre d'exploitations et des exploitants. Les installations sont peu nombreuses hormis dans la montagne noire et l'apparition d'éleveurs néo ruraux. Les exploitations ont tendance à se spécialiser. L'ICHN permet aux exploitations de se maintenir sur le territoire et encourage les installations : les zones non éligibles à l'ICHN et possédant des handicaps naturels sont abandonnées, les espaces se ferment (région de Malpère) Dans les zones défavorisées, la stratégie d'utilisation des terres est associée à leur potentiel agronomique. L'ICHN soutient les éleveurs des zones sèches où la productivité des terres est faible. L'élevage est le seul moyen de valoriser ces terres agricoles.</p>
6. Effets pratiques	<p>L'élevage extensif est pratiqué sur la majorité du territoire. Les plages de chargements imposés par l'ICHN tiennent compte des réalités tout en protégeant l'environnement. Les zones vulnérables du département sont pour l'essentiel situées dans la région céréalière du département et non dans la zone sèche. Les mesures agro-environnementales associées à l'ICHN semblent se compléter les unes par rapport aux autres et paraissent avoir amorcé une évolution vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement dans un contexte où le prix des intrants (fertilisants) augmente.</p>
7. Effets environnement	<p>Les éleveurs de ces zones garantissent l'entretien des terres les plus difficiles et contribuent à l'ouverture des paysages du territoire tout en protégeant de la flore qui s'y développe. Le couple d'aide ICHN-PHAE renforce cet impact constaté. Le département a signé de nombreux CTE qui viennent s'ajouter aux effets attendus de l'ICHN en matière d'environnement.</p>
8. Effets emplois	<p>L'Aude est un département rural. Pour les acteurs interviewés, son économie repose sur l'agriculture et sa dynamique locale est dépendante des actifs</p>

	<p>agricoles. Mais ceux-ci sont de moins en moins nombreux.</p> <p>Les ICHN contribuent pour une part importante dans le revenu agricole des éleveurs des zones défavorisées (9400€ selon les données de l'ODR). Sa suppression entraînerait la disparition des exploitations agricoles sur ces territoires dont l'équilibre économique fragile repose essentiellement sur l'agriculture.</p>
9. Effets marché	<p>Les éleveurs souhaitent sécuriser le marché pour sécuriser leurs revenus plutôt que de se développer avec des résultats mitigés.</p> <p>Le positionnement du département sur le marché est bon pour la filière bovine viande mais plus tendu pour la filière ovine.</p> <p>Le conseil général participe à certaines actions de valorisation des produits (marque pays Cathare, ...).</p>
10. Effets population et territoire	<p>Le département de l'Aude souffre de la diminution de la population agricole. La nouvelle génération reprend peu les exploitations de leurs parents. De ce fait, on constate un abandon progressif des terres agricoles. Ce phénomène diminue l'attractivité de son territoire.</p>

2.2.3. Eléments clefs des enquête bénéficiaires

THEMATIQUES	RESULTATS
STRUCTURE EXPLOITATION	<p>Les 11 exploitations enquêtées sont tournées vers une production extensive avec l'utilisation des landes, des estives et des parcours. Pour la majorité d'entre elles, leur activité principale est l'élevage bovin viande, 2 possèdent un élevage d'ovins, une exploitation possède un élevage secondaire équin. Tous ont un statut d'exploitation d'individuel. Ces exploitations sont stables globalement.</p>
QUALIFICATION DES HANDICAPS	<p>La zone d'étude cumule différents types de difficultés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 7/11 évoquent de faibles potentialités des terres et l'affleurement de la roche ▪ 7/11 l'entretien des cultures difficiles en raison des pentes ▪ 6/11 la période de végétation courte <p>L'isolement du territoire renforce les difficultés de commercialisation</p> <p>Si les solutions semblent difficiles à mettre en œuvre différentes initiatives sont citées : achat de tracteur chenille pour les pentes, mise en place d'une AFP pour estive, aménagement parcellaire avec autres agriculteurs...</p> <p>Le changement climatique est vécu comme un facteur d'accentuation de ces difficultés.</p>
APPLICATION ICHN EXPLOITATION	<p>Le plancher bas est vécu comme une difficulté par certains exploitants (pour un agriculteur l'ICHN a été interrompue car le plancher n'avait pas été atteint). 4 des 11 exploitants trouvent les seuils contraignants et inadaptés.</p>
PRATIQUES AGRICOLES PLUS RESPECTUEUSES ENVIRONNEMENT	<p>10 des 11 exploitants pratiquent l'estive et l'entretien mécanique des pâtures. Ils déclarent participer à la lutte contre les risques d'incendies en raison de leurs activités. 8 sur 11 ont contractualisé une PHAE, les autres un CTE/CAD.</p> <p>A l'opposé, peu connaissent leur surface d'épandage et utilisent un cahier de fertilisation (l'analyse de sols ou d'effluents est peu développée)</p> <p>La moitié des exploitants vend sous signe de qualité « rosée des Pyrénées »</p>

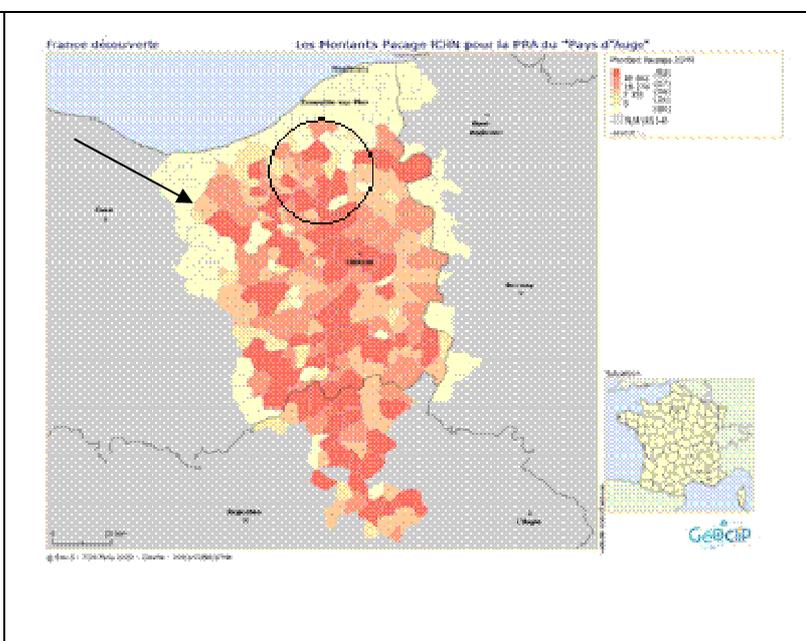
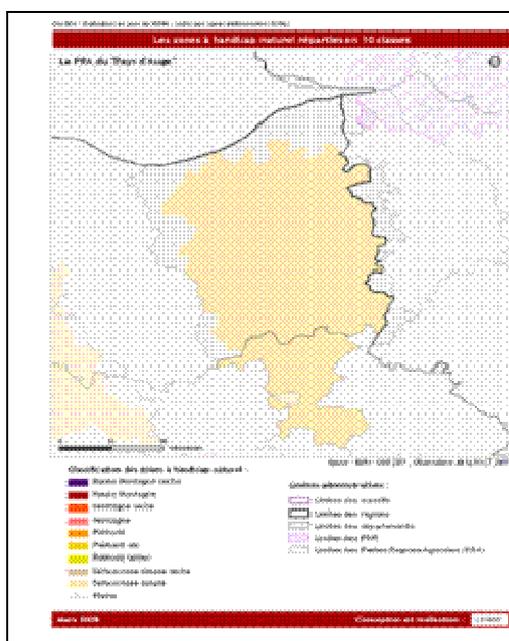
CNASEA

	(veau élevé avec sa mère).
EMPLOI	<p>Contrairement à l'information communiquée par les acteurs précédemment, peu d'exploitations interrogées disent mobiliser des revenus complémentaires. Il est selon eux difficile de trouver une activité complémentaire (le chômage est très élevé dans le bassin de Limoux)</p> <p>La pratique des travaux non monétarisés comme celle de l'appel aux services extérieurs sont peu développées.</p>
TERRITOIRE	<p>Les activités agricoles sont semble-t-il bien intégrées dans les projets de territoires (charte de pays avec une action de développement des estives, marque production du pays Cathare, programme LEADER ...)</p> <p>L'enquête révèle une grande participation des exploitants aux instances locales notamment associations et commissions de travail</p> <p>L'impact de l'activité agricole est pour les exploitants comme favorable pour l'occupation des espaces, l'image du territoire et le maintien de milieux naturels diversifiés</p>
REVENU	<p>Le facteur « revenu » est déterminant pour tous les exploitants : « sans ICHN, l'élevage ovin viande ne survivrait pas en zone défavorisée »</p>
ZONAGE	<p>Compte tenu de la situation géographique (pente, relief, climat, faible rendement des terres, pédologie...) le classement en zonage défavorisé est indispensable pour maintenir une agriculture sur le territoire.</p> <p>La révision des plages de chargement est majoritairement demandée par les exploitants.</p>
CONCLUSION ET ELARGISSEMENT	<p>L'expression globale des exploitants va à l'inquiétude et une demande de reconnaissance des difficultés rencontrées aujourd'hui (en comparaison de la situation des céréaliers de la plaine du département) et du risque de non pérennisation de certaines exploitations ou leur reprise.</p> <p>Le maintien de l'ICHN permettra de compenser les difficultés d'exploitations, de maintenir l'activité agricole et par effet induit la vie locale.</p>

2.3. Calvados –Pays d’Auge

2.3.1. Contexte, caractéristiques de la PRA et handicaps

Type de ZD	Département	Nom PRA	Massif	Communes enq.	OTEX dom.
ZD Simple (à prédominance d'élevage : Type 3 dans notre typologie Z11 des PRAD).	Calvados	Pays d'Auge	Plaine	Heuland, Englesqueville en Auge, Bonneville sur Touques, St Hymer, Clarbec, Saint Julien sur Calonne	Bovin Lait Bovin viande



0. Contexte et handicaps

Le Pays d'Auge est une petite région géographique très typée. Le relief accidenté est composé de pentes et des versants souvent abrupts. Les plateaux sont séparés par des vallées et de nombreux vallons. La place des surfaces en herbe est forte dans la majorité des communes. La région est humide, les fonds notamment sont gorgés d'eau. La basse vallée de la Touques subit des débordements.

7 AOC, sont présentes sur la région apportant une forte identité et une image de production de qualité au territoire qui voit son tourisme commencer à se développer.

La population agricole en régression vit dans un habitat diffus, la population globale de la Petite région agricole est en augmentation sur la période 1990-1999 (+0,13% par an).

Sept AOC, sont présentes sur la région apportant une forte identité et une image de production de qualité au territoire qui voit son tourisme commencer à se développer.

La transformation est organisée sur le secteur au travers d'abattoirs et de grosses IAA (industries laitières et cidricoles).

	<p>Au regard de la politique en faveur des zones défavorisées, le territoire du pays d'Auge se rattache clairement aux zones défavorisées simples de plaine (avec ici une orientation dominante d'élevage). Ce classement est légitimé du fait des handicaps topographiques et pédologiques, parfois aggravés en raison des risques d'inondation ou de la pression péri-urbaine qui peut s'exercer. L'ICHN et les mécanismes de soutien associés (majoration) semble jouer un rôle bénéfique (maintien des exploitations d'élevage dans certaines zones, limitation des agrandissement d'exploitations (même si le phénomène est clairement présent sur longue période). S'il existe une certaine homogénéité du territoire liée au système d'exploitation dominant (autour de l'élevage), des inégalités sont exprimées par les acteurs et bénéficiaires : communes et parcelles non éligibles alors que handicapées, cas particulier des équidés, déplacement de la production laitière (en contradiction avec la tradition locale et l'image associée) en raison de la non éligibilité du système, ... Les effets directs ou indirects des aides sont cependant positifs selon les acteurs et bénéficiaires : revenu, environnement, maintien ou installations d'agriculteurs et indirectement (qualité du paysage) tourisme et activités bénéficiant de SOQ, mais ne semble pas empêcher quantitativement la réalisation des tendances de fond (agrandissement d'exploitation ou diminution globale du nombre d'exploitation).</p>
--	--

2.3.2. Éléments clés du rendu des enquêtes acteurs

<p>1. Règles de gestion 1a effets des modifications</p>	<p>Selon les témoignages recueillis, il y a eu peu d'effets significatifs des modifications des règles. Au plan local, la prise en compte des équidés a augmenté le nombre d'exploitants éligibles à L'ICHN dans le pays d'Auge.</p>
<p>1b évolution du contexte et adaptation des règles.</p>	<p>Selon la connaissance des acteurs, moins de 50% des exploitants professionnels recensés perçoivent l'ICHN. Concernant les critères propres au zonage, l'exclusion des deux cantons du littoral est perçue comme « injustifiée », surtout pour celui de Honfleur où la pression sur l'environnement est encore plus forte avec la nécessité à maintenir des surfaces en herbe. Certains critères d'éligibilité sont jugés inadaptés. Les conditions de revenu pour les pluriactifs semblent trop contraignantes. L'obligation du paiement des cotisations MSA semble accentuer les difficultés des agriculteurs ayant des problèmes financiers. A l'inverse une proportion d'éleveurs équins ne paye pas volontairement leurs cotisations MSA.</p>
<p>1c Pluriactifs</p>	<p>Différents types de pluriactivité se sont développés en Pays d'Auge. A la pluriactivité traditionnelle s'ajoutent la pluriactivité courante du monde du cheval et celle du tourisme qui demeure assez limitée.</p>
<p>1d Petites exploitations</p>	<p>La stratégie actuelle est l'augmentation des surfaces des exploitations qui a conduit à l'exclusion de certains exploitants. Depuis une vingtaine d'années la disparition d'une partie de nombreuses petites exploitations tenues jusque-là par des retraités ou préretraités s'est traduite par un agrandissement des exploitations professionnelles restantes (confirmé par les statistiques: 45ha en 79, 74ha en 2000). L'objectif est l'augmentation des exploitations pour assurer un meilleur revenu. De ce fait la très grande majorité des exploitations du secteur est bien au delà de 25 ha. La majoration des 25 premiers hectares n'a donc semble-t-il pas d'effets.</p>

<p>2. Cohérence de l'ICHN</p>	<p>Outre l'ICHN, le pays d'Auge bénéficie de plusieurs dispositifs en faveur de son développement rural. La mise en place d'un programme LEADER axé sur les nouveaux savoir-faire et des nouvelles technologies ainsi que la présence d'un Pôle d'Excellence Rural agro-alimentaire « lait-viande-pomme » renforce la cohérence des mesures mises en œuvre.</p> <p>Les paysages typiques du pays Auge bocageux sont caractérisés par des espaces ouverts et variés de prairies complantées de pommiers où la présence d'animaux d'élevage conforte son attractivité et donne à la région une dynamique locale certaine.</p>
<p>3. Zonage</p>	<p>Les plancher et plafond actuels de chargement vont de 0,35 à 2, avec une plage optimale de 0,9 à 1,39. Ces critères n'ont pas changé depuis la fixation des paiements à l'ha (2001). Le plancher actuel est jugé trop bas et conviendrait, selon les acteurs, d'être révisé en 2009 en tenant compte de la moyenne observée sur le secteur afin que l'ICHN suive l'évolution des pratiques.</p>
<p>4. Effets revenus</p>	<p>Il est difficile de mesurer le « surcoût » du handicap. L'ICHN paraît contre balancer ces charges supplémentaires qui représentent environ 15%. Les mesures complètent le revenu des exploitations des zones défavorisées moins diversifiées (en maraîchage et fruits rouges) des secteurs qui se situent hors zones défavorisées et sont plus éloignées des zones touristiques.</p>
<p>5. Effets structures</p>	<p>L'agrandissement des exploitations est une tendance forte dans les structures agricoles. La spécialisation de la production permet des gains de productivité grâce aux économies réalisées sur les bâtiments d'élevage (données du CER).</p> <p>Mais il est aussi important de souligner que l'exclusion des bovins lait de l'ICHN dans les zones défavorisées simples a favorisé la migration du lait du pays d'Auge situé à l'est vers l'ouest du département : 1 million de litres de lait ont ainsi été perdus chaque année dans une région dont la tradition et l'image repose sur les produits laitiers de qualité AOC.</p>
<p>6. Effets pratiques</p>	<p>L'élevage extensif des bovins viande est encouragé par le dispositif ICHN ce qui permet l'entretien des prairies malgré un chargement faible. Mais un chargement trop faible comme 0.35 n'est pas en adéquation avec la viabilité économique de l'exploitation.</p> <p>Le fumier des élevages est valorisé pour la production de blé productif en paille.</p>
<p>7. Effets environnement</p>	<p>Les zones vulnérables du Calvados sont situées à l'ouest du département. Ainsi dans le pays d'Auge, elles concernent très peu de communes. Sur la Touques, les teneurs sont inférieures à l'objectif de 12 mg/l de NO₃ en moyenne annuelle. Ces faibles pollutions des eaux par les nitrates semblent attribuables à l'élevage extensif beaucoup plus présent dans le pays d'Auge que sur le reste du Calvados.</p> <p>Il existe des élevages ovins peu nombreux et uniquement dans la zone défavorisée du pays d'Auge qui auraient disparu probablement sans l'aide ICHN alors qu'ils contribuent à l'entretien de certaines prairies.</p>
<p>8. Effets emplois</p>	<p>Le nombre d'installations ne cesse de diminuer depuis 1998. Les transmissions des exploitations en place paraissent difficiles en l'absence d'ICHN. Le classement de l'exploitation en zone défavorisée entraînant la</p>

	<p>majoration de la DJA (1,5 fois la DJA à la plaine) demeure incitatif pour l'établissement des jeunes agriculteurs.</p> <p>Les actifs agricoles du département représentent aujourd'hui 4.5% de la population active du département soit 1% de plus que la moyenne nationale. Les emplois salariés sont concentrés dans quelques secteurs : polyculture, maraîchage, arboriculture, les haras, les cultures spécialisées (horticulture, pépinière).</p>
9. Effets marché	<p>Les produits de la zone sont bien valorisés dans le cadre d'une politique de qualité (AOC), du développement de circuits courts en direction des touristes, de la mise en place d'une boutique en ligne « madeinpaysdauge ». La filière bovin viande est pour sa part en forte progression et vient compléter celles des produits laitiers traditionnels.</p>
10. Effets population et territoire	<p>Deux types d'effets sont exprimés : d'une part, les agriculteurs sont reconnus comme des acteurs essentiels dans la prévention des risques des inondations et des glissements de terrain qui seraient sans leurs activités beaucoup plus fréquents. L'agriculture seule n'assure plus véritablement son rôle dans le peuplement diffus de la campagne dans la mesure où de nombreux bâtiments de fermes dispersés sont occupés par des résidents secondaires (peu présents dans la vie locale) ou des nouveaux arrivants mais qui ont conservé leur emploi dans les zones urbaines.</p>

2.3.3. Eléments clefs de l'enquête auprès de bénéficiaires d'aide ICHN

THEMATIQUES	RESULTATS D'ENQUETE (synthèse)
STRUCTURE EXPLOITATION	<p>Les exploitations des 6 bénéficiaires interrogés (dont 2 en GAEC) sont orientées bovin viande et lait (70 à 260 UGB, 110 à 215 ha de SAU dont 60 à 150 de prairies permanentes) ce qui correspond bien aux OTEX dominants de la PRA objet de l'étude de cas.</p>
QUALIFICATION DES HANDICAPS	<p>Le principal handicap des exploitations cité par les bénéficiaires est la faible « potentialité » des terres dans un contexte général de pression foncière.</p>
APPLICATION ICHN EXPLOITATION	<p>Les changements de la gestion de l'aide durant la période n'ont pas entraîné de modification des pratiques agricoles chez les agriculteurs enquêtés. Ce constat vient confirmer le dire d'acteurs.</p> <p>L'entretien du paysage est l'élément considéré comme contraignant de l'ICHN (frein à d'éventuelles extensions ou réorganisations du parcellaire, ...). En ce sens, et selon le témoignage des exploitants la mesure permet de protéger l'environnement, notamment le surpâturage.</p>
PRATIQUES AGRICOLES PLUS RESPECTUEUSES ENVIRONNEMENT	<p>Tous les exploitants enquêtés pratiquent l'entretien complémentaire des pâtures.</p> <p>La gestion des effluents est rigoureuse et la majorité possède un plan d'épandage et connaissent la surface d'épandage. La totalité des agriculteurs de l'enquête tient un cahier de fertilisation.</p> <p>Tous les bénéficiaires interrogés ont contractualisé une MAE, deux la PHAE et quatre un CTE ou CAD.</p> <p>La production est réalisée sous des signes officiels de qualité dont le cahier des charges est en cohérence avec les contraintes de l'ICHN.</p>
EMPLOI	<p>Sur la période concernée, l'emploi a augmenté au sein de 4 des 6 exploitations enquêtées. La mise en place d'une activité de diversification, la mise aux</p>

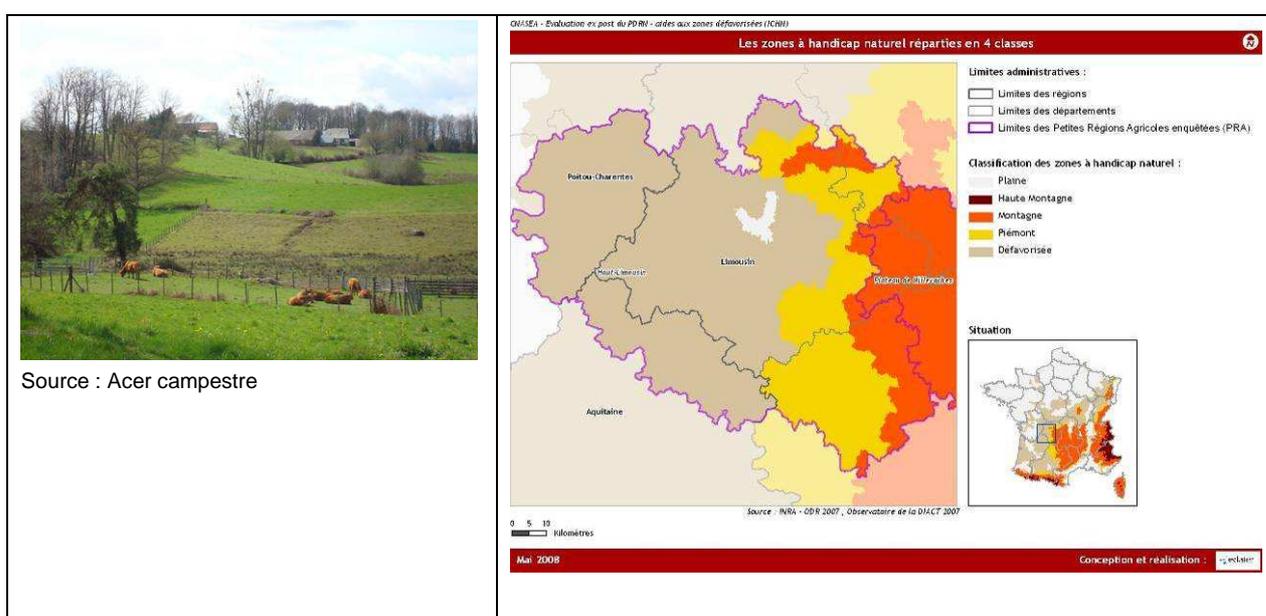
CNASEA

	<p>normes ou à l'installation d'un enfant sont à l'origine de l'accroissement du temps de travail dans les structures.</p> <p>D'autre part, l'appel à un service extérieur de remplacement est très fréquent tout comme l'entraide entre exploitants agricoles reste présente.</p> <p>La pluriactivité des agriculteurs interrogés est très limitée. Aucun des conjoints ne travaille à l'extérieur. La charge de travail sur l'exploitation paraît être le facteur d'explication.</p>
TERRITOIRE	<p>Peu d'agriculteurs ont participé à des projets de territoire néanmoins leur participation au sein d'instances locales est très forte.</p> <p>La principale contribution de l'activité agricole sur le territoire perçue par les exploitants, l'occupation et le maintien des espaces ouverts ainsi que l'image du territoire dans une région où le tourisme se développe.</p>
COHERENCE	<p>Les aides du premier pilier sont beaucoup plus importantes que l'ICHN et la PHAE est considérée comme plus contraignante que l'ICHN.</p>
REVENU	<p>Pour les 6 exploitants, l'ICHN constitue un complément de revenu déterminant et représente 13.5% du revenu agricole en moyenne (ce qui corrobore les 15% évoqués lors des entretiens avec les acteurs).</p>
ZONAGE	<p>Pour les exploitants interrogés, plusieurs améliorations sont évoquées :</p> <ul style="list-style-type: none">- le zonage devraient être plus précis pour tenir compte des handicaps spécifiques auxquels doit faire face l'exploitation (présence de haie, pentes....) ;- la commune de localisation de l'habitation ne constitue pas un critère équitable et ne prend pas en compte la réalité des handicaps des parcelles d'exploitation.
CONCLUSION	<p>Les bénéficiaires interrogés s'accordent tous à dire que l'ICHN évite l'abandon des terres difficiles et de ce fait la surexploitation des terres les plus productives dans les zones défavorisées.</p> <p>La contribution de l'ICHN est de protéger et valoriser les paysages. Cet environnement préservé rend cette zone défavorisée attractive.</p>

2.4. Corrèze –Haut-Limousin

2.4.1. Contexte, caractéristiques de la PRA et handicaps

Type de ZD	Département	Nom PRA	Massif	Communes enq.	OTEX dom.
Piémont	Corrèze	Haut-Limousin	Massif central	Vigeois, Condat-sur-Ganaveix, Saint-Ybard,	Elevage herbivore ?



0. Contexte et handicaps	<p>Le Haut-Limousin est une région agricole située sur le plateau corrézien, bloc massif dont l'altitude varie entre 400 et 500 mètres d'altitude.</p> <p>L'élevage d'herbivore est largement majoritaire. Après l'élevage ovin, l'élevage bovin est également très présent, orienté principalement vers la production de veaux de lait sous la mère et de brouillards. Les produits sont fréquemment valorisés sous Label Rouge ou Indication Géographique Protégée. La race limousine est majoritaire et participe à l'image du territoire et à son identité.</p> <p>L'activité agricole est très importante, avec une population agricole représentant encore 10% de la population active.</p>
---------------------------------	---

2.4.2. Eléments clés du rendu des enquêtes acteurs

<p>1. Règles de gestion 1a effets des modifications</p>	<p>Il n'y a pas eu effets significatifs des modifications des règles.</p> <p>La transition n'a pas suscité trop de remarques de la part des agriculteurs, d'autant plus qu'elle a été accompagnée d'une revalorisation des montants de l'ICHN.</p> <p>Certains exploitants ont cependant été lésés par l'écrêtement.</p>
<p>1b évolution du contexte et adaptation des</p>	<p>L'ensemble du département est classé en zone défavorisée.</p> <p>Certains critères d'éligibilité des bénéficiaires sont jugés sévères. Les conditions de revenu pour les pluriactifs (maximum ½ SMIC de revenu complémentaire)</p>

règles.	semblent trop contraignantes. L'exclusion des éleveurs d'équidés alors qu'ils participent à l'entretien des prairies peut paraître injuste, tout comme celle des éleveurs laitiers, même s'ils sont minoritaires.																																																														
1c Pluriactifs	<p>Les critères d'éligibilité posent problème. En effet, le seuil maximal de revenu complémentaire n'est que d'1/2 SMIC en zone de piémont, ce qui peut être pénalisant. Un agriculteur qui prendrait un mi-temps parce qu'il a du mal à vivre uniquement de son activité agricole, pourrait au final perdre de l'argent. Les critères d'éligibilité pourraient être les mêmes qu'en zone de montagne (2 SMIC) tout en conservant des montants d'indemnisation inférieurs.</p> <p>Il y a au moins 20% de pluriactifs parmi les demandeurs de l'ICHN en Corrèze. Presque un tiers d'entre eux ne sont pas éligibles du fait de leur deuxième activité. D'autres ne font pas la demande car ils savent qu'ils n'y auront pas droit.</p>																																																														
1d petites exploitations	Le seuil de 25 ha était pertinent au moment de la création de l'aide, il y a 15 ans. Les surfaces moyennes ont triplé depuis, 25 ha ne correspondent donc plus au seuil de viabilité. Selon la Chambre d'Agriculture, ce seuil mériterait d'être réétudié au regard de l'ancienneté de la règle et l'évolution des surfaces.																																																														
2. Cohérence de l'ICHN	<p>Il n'y a pas de dispositif spécifique aux zones défavorisées mais l'ICHN est cohérente avec les autres politiques de développement agricole. La Chambre d'Agriculture et le Conseil Régional mènent des politiques en faveur de la diversification (production fermière, agritourisme) et de l'augmentation de la valeur ajoutée (signes officiels de qualité, vente directe, marché de pays) afin d'augmenter les revenus des agriculteurs et d'éviter un agrandissement excessif des exploitations. Ils promeuvent également des pratiques respectueuses de l'environnement (« programme herbe », dispositif Natura 2000 et MAET). Les objectifs sont donc convergents.</p> <p>Le passage du calcul de l'ICHN à l'hectare est cohérent avec la logique de découplage des aides agricoles.</p>																																																														
3. Zonage	<p>L'ensemble du territoire de la Corrèze est en zone défavorisée.</p> <p>La DDAF a fait le choix de la simplification et précise ne pas avoir apporté de modulation particulière dans la mise en oeuvre de l'ICHN.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="3">LIBELLES</th> <th rowspan="3">Montant de base par ha</th> <th colspan="9">PLAGES</th> </tr> <tr> <th colspan="3">1</th> <th colspan="3">2</th> <th colspan="3">3</th> </tr> <tr> <th>Min</th> <th>Max</th> <th>%</th> <th>Min</th> <th>Max</th> <th>%</th> <th>Min</th> <th>Max</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>P</td> <td>55 €</td> <td>0,4</td> <td>0,4</td> <td>90</td> <td>0,4</td> <td>1,8</td> <td>100</td> <td>1,8</td> <td>2</td> <td>90</td> </tr> <tr> <td>P SEC</td> <td>89 €</td> <td>0,4</td> <td>0,4</td> <td>90</td> <td>0,4</td> <td>1,8</td> <td>100</td> <td>1,8</td> <td>2</td> <td>90</td> </tr> <tr> <td>P LAITIER</td> <td>89 €</td> <td>0,1</td> <td>0,4</td> <td>90</td> <td>0,5</td> <td>1,2</td> <td>100</td> <td>1,2</td> <td>2,3</td> <td>90</td> </tr> </tbody> </table> <p>Les plancher et plafond actuels de chargement vont de 0,4 à 2 UGB/ha pour une des zones (comme au niveau national), avec une plage optimale entre 0,40 et 1,8 UGB/ha. Le chargement optimum a été défini de manière à exclure le moins de gens possible. Il n'y a pas de toute façon de pratique hors norme sur le territoire donc pas de raison d'exclure certains agriculteurs.</p> <p>Il y a toujours des problèmes dus aux effets de bordure.</p> <p>Certains proposent de modifier le zonage pour avoir une aide qui se rapprocherait plus du caractère géographique de la zone (altitude/pente) et pas des critères socio-économiques.</p> <p>D'autres estiment que la valeur des DPU pourrait entrer en compte dans le calcul de l'ICHN pour compenser pour les élevages extensifs basés sur l'herbe. Tout en précisant que les autres agriculteurs ont quand même besoin de l'ICHN et</p>	LIBELLES	Montant de base par ha	PLAGES									1			2			3			Min	Max	%	Min	Max	%	Min	Max	%	P	55 €	0,4	0,4	90	0,4	1,8	100	1,8	2	90	P SEC	89 €	0,4	0,4	90	0,4	1,8	100	1,8	2	90	P LAITIER	89 €	0,1	0,4	90	0,5	1,2	100	1,2	2,3	90
LIBELLES	Montant de base par ha			PLAGES																																																											
				1			2			3																																																					
		Min	Max	%	Min	Max	%	Min	Max	%																																																					
P	55 €	0,4	0,4	90	0,4	1,8	100	1,8	2	90																																																					
P SEC	89 €	0,4	0,4	90	0,4	1,8	100	1,8	2	90																																																					
P LAITIER	89 €	0,1	0,4	90	0,5	1,2	100	1,2	2,3	90																																																					

	<p>remplissent les objectifs.</p> <p>Le zonage est difficile à modifier, chacun défendant son intérêt. Il y a une crainte quant à la réduction des zones défavorisées hors montagne.</p>
4. Effets revenus	<p>La perte de revenu due aux handicaps est difficile à estimer, le système d'exploitation dans son ensemble étant organisé en fonction du handicap naturel. Mais le handicap est bien réel (centre de la France, coût du transport pour l'approvisionnement et la mise en marché, tissu économique lâche - emploi du conjoint, études des enfants difficiles...)</p> <p>La performance de la filière (valeur ajoutée grâce aux signes de qualité) et la pluriactivité jouent évidemment sur les revenus.</p>
5. Effets structures	<p>Les exploitations s'agrandissent comme dans le reste de la France (40-45 ha / exploitation en moyenne contre 19 ha il y a 30 ans). Il n'y a globalement pas de déprise et plutôt une tendance au défrichement malgré une concurrence forte entre agriculture et sylviculture.</p> <p>L'ICHN participe à la pérennité des exploitations (complément de revenu nécessaire) et à l'installation de nouveaux agriculteurs (ceux-ci se renseignent sur les montants de l'ICHN avant de s'installer).</p> <p>Les aides du premier pilier (DPU, PMTVA et PAB) ont plus d'effet sur les structures que l'ICHN. Le fait que la PMTVA ne soit pas entièrement découplée est très structurant pour la filière bovins allaitants.</p> <p>Au niveau de l'utilisation et de l'entretien des terres agricoles, les DPU et la PHAE ont plus d'effet que l'ICHN sur les pratiques à l'échelle de la parcelle.</p>
6. Effets pratiques	<p>Les plages de chargements paraissent adaptées au respect de l'environnement. De toutes façons, les exploitants sont plus contraints par les faibles potentialités agronomiques (sol, climat...) que par les règles de l'ICHN. La PHAE et les DPU imposent par ailleurs des contraintes sur la fertilisation et sur l'entretien des prairies.</p> <p>Il n'y a pas de pollution particulière en Corrèze (pas de classement en zone vulnérable). Les prairies sont très importantes (STH / SAU = 72 %) et jouent un rôle de piège à nitrates et de régulateur hydraulique. Il y a très peu d'utilisation de pesticides (seulement 1% de la SAU en maïs).</p>
7. Effets environnement	<p>Pas de pollution particulière d'origine animale. Les PMPOA ont permis des mises aux normes des bâtiments d'élevage. Des efforts sont faits pour améliorer les conditions d'abreuvements des animaux aux champs et éviter ainsi des pollutions et l'érosion des berges.</p> <p>On ne note pas de changement majeur dans les pratiques d'élevage (muselières retirées pour respecter le bien être animal). Il y a eu quelques signatures de CTE et CAD et peu de conversion en agriculture biologique.</p> <p>L'ICHN participe à son niveau à l'ouverture des espaces, avec des mesures plus proches du terrain et plus exigeantes comme la PHAE ou les MAE.</p>
8. Effets emplois	<p>Malgré une diminution de la population agricole (agrandissement des exploitations), le secteur agricole reste fondamental pour l'économie locale avec 10 % de la population active et 5 920 exploitations (complémentaire avec la filière bois).</p> <p>La diversification des productions permet le maintien ou la création d'emploi agricole.</p> <p>Selon la Chambre d'Agriculture, il y a un problème de disponibilité de main d'œuvre agricole, en partie dû au fait que ce travail n'est pas valorisant.</p>

<p>9. Effets marché</p>	<p>La race Limousine possède de bonnes qualités zootechniques et sanitaires et bénéficie d'une bonne image de marque, valorisée par les signes officiels de qualité (Labels Rouges et IGP). Les veaux de lait sous la mère sont bien valorisés.</p> <p>La commercialisation des broutards est très dépendante de l'Italie qui constitue le principal débouché (problème en cas de fièvre catarrhale par exemple). Il n'y a pas d'engraissement, la finition ne peut pas se faire sur place et il y a donc peu de valeur ajoutée pour le territoire.</p> <p>Une politique existe pour maintenir et moderniser les abattoirs. La commercialisation pourrait être améliorée par une restructuration des coopératives (filière mal organisée).</p>
<p>10. Effets population et territoire</p>	<p>L'ICHN permet de maintenir les exploitations et d'installer des jeunes qui viennent dynamiser la vie locale avec femmes et enfants. L'élevage participe à l'essor de l'économie locale mais aussi à l'ouverture du paysage et à l'image du territoire en général. Ceci n'est pas sans influence sur la qualité du cadre de vie et la fréquentation touristique de la zone.</p>

2.4.3. Eléments clefs des enquête bénéficiaires

THEMATIQUES	RESULTATS D'ENQUETE
STRUCTURE EXPLOITATION	Les exploitations des bénéficiaires interrogés sont orientées bovin viande (un diversifié en ovins, un en poulet label et un dont l'activité principale est la cuniculture), ce qui correspond à l'OTEX dominant dans la PRA
QUALIFICATION DES HANDICAPS	Les principaux handicaps des exploitations cités par les bénéficiaires sont la difficulté d'entretien des terres à cause des pentes (6/8) et l'impossibilité d'utilisation alternative des terres (5/3) du fait de leur faible potentialité (3/8).
APPLICATION ICHN EXPLOITATION	<p>Les changements de la gestion de l'aide durant la période n'ont souvent pas été perçus et n'ont pas entraîné de modification des pratiques agricoles chez les agriculteurs enquêtés.</p> <p>L'ICHN n'est pas considérée comme contraignante par les exploitants, contrairement à la PHAE et aux DPU, sauf dans certains cas pour la pluriactivité. Les exploitants sont satisfaits par le choix des seuils de chargement.</p>
PRATIQUES AGRICOLES PLUS RESPECTUEUSES ENVIRONNEMENT	<p>La majorité des exploitants enquêtés (6/8) pratique l'entretien complémentaire des prairies permanentes.</p> <p>La plupart des agriculteurs enquêtés (5/8) a un plan d'épandage et tient un cahier de fertilisation.</p> <p>La majorité des exploitants enquêtés (6/8) a contractualisé la PHAE. Deux agriculteurs ont signé un CTE et un a signé un CAD.</p> <p>La moitié des producteurs interrogés commercialise ses animaux sous signes officiels de qualité et ne déplore pas de contradiction entre les cahiers des charges imposés par ces filières et les exigences de l'ICHN.</p>
EMPLOI	<p>L'emploi n'a pas augmenté sur la période concernée au sein des exploitations enquêtées, sauf pour l'une d'entre elles qui s'est agrandi en installant deux personnes de la famille. L'emploi n'a pas non plus diminué.</p> <p>Les agriculteurs ne font pas appel à des services extérieurs pour leurs activités d'élevage sauf l'un d'entre eux pour l'épandage et ne se font pas remplacer.</p> <p>Seulement un des agriculteurs interrogés a mis en place une activité de</p>

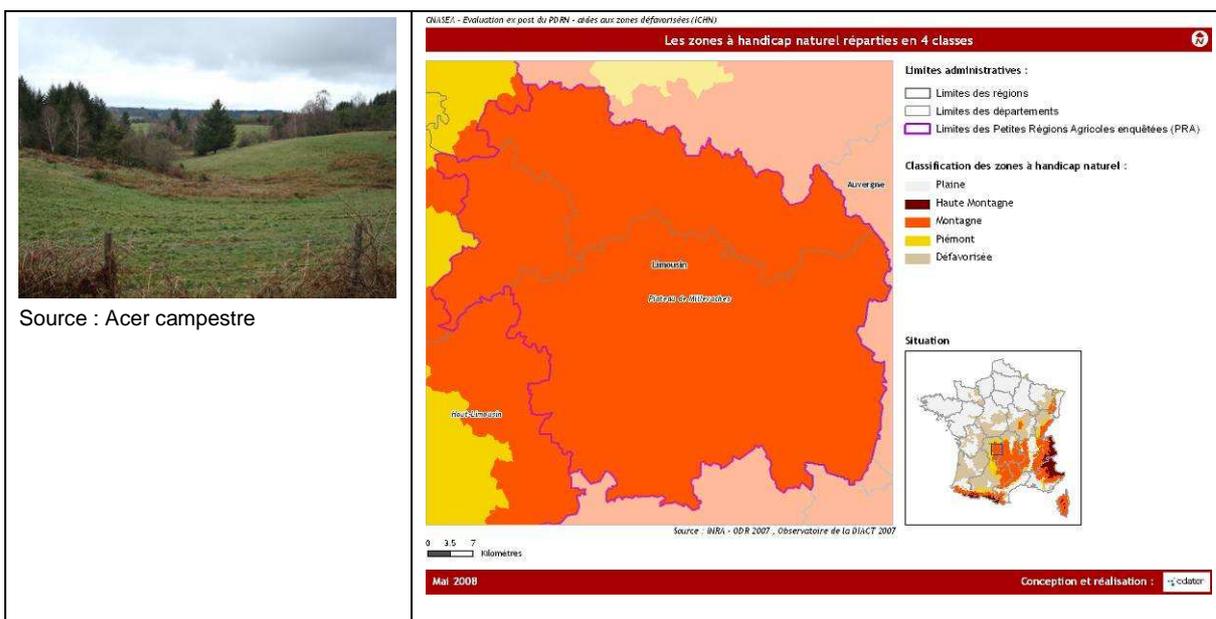
CNASEA

	<p>diversification à travers la vente directe de ses produits. Cela s'explique probablement par le fait que la viande est difficile à conditionner pour la vente au détail.</p> <p>La plupart des agriculteurs enquêtés ne sont pas pluriactifs (sauf un qui fait des travaux agricoles à l'extérieur et qui est maire de sa commune).</p> <p>La plupart des conjoints (5/7) travaille hors de l'exploitation et leurs revenus semblent être importants pour l'équilibre financier du ménage, même si l'emploi n'est pas très développé sur la zone (sauf ceux à proximité de l'autoroute, qui facilite la mobilité).</p>
TERRITOIRE	<p>Peu d'agriculteurs (3/8) ont participé à des projets de développement néanmoins leur participation au sein d'instances locales est très forte (7/8).</p> <p>Au regard des agriculteurs interrogés, l'activité agricole contribue surtout à la vie du territoire à travers l'occupation et le maintien des espaces ouverts et diversifiés (7/8 et 6/8), le maintien de la vie en milieu rural (8/8), l'emploi agricole (8/8) qui joue un rôle important dans l'économie locale.</p>
COHERENCE	<p>Les aides du premier pilier et notamment la PMTVA sont beaucoup plus importantes que l'ICHN.</p> <p>La PHAE et les DPU sont considérés comme plus contraignants que l'ICHN.</p>
REVENU	<p>Seulement 3 agriculteurs enquêtés sur 8 estiment que l'ICHN constitue un complément de revenu déterminant (les montants en zone de piémont ne sont pas très élevés). Elle représente un peu plus de 10% du revenu agricole en moyenne.</p>
ZONAGE	<p>Les exploitants rencontrés souhaiteraient un zonage qui prennent mieux en compte les handicaps (le calcul d'une moyenne pour l'altitude est critiqué) et une revalorisation des montants en piémont par rapport à la montagne. Ils craignent par ailleurs une révision du zonage en piémont.</p>
CONCLUSION ET ELARGISSEMENT	<p>Les bénéficiaires interrogés estiment qu'une suppression de l'ICHN entraînerait certes une perte de revenus mais que ce sont surtout les autres aides qui structurent leur exploitation. L'ICHN influence moins les pratiques que les autres aides mais participe à un équilibre global. L'ICHN participe à l'entretien des terres difficiles mais les autres aides l'exigent également.</p> <p>L'ICHN est avant tout perçue comme un complément de revenu, puis comme un moyen d'entretenir les terres difficiles.</p>
Observation générale de l'évaluateur	<p>Filière bovin viande largement majoritaire, beaucoup de bénéficiaires ICHN. Filière pas rentable pour tous les agriculteurs. Les « plus gros » s'en sortent avec ou sans ICHN tandis que les « petits » comptent essentiellement sur les primes. Les aides du premier pilier sont plus conséquentes que l'ICHN.</p> <p>Dispositif pas toujours connu dans le détail par les bénéficiaires ni par les acteurs du monde agricole.</p> <p>ICHN vu comme un acte politique pour soutenir les éleveurs de montagne et de la filière française de bovin viande et reconnaître leur travail et leur utilité pour le territoire. Peu d'impact sur les pratiques agricoles et sur les structures des exploitations, mais favorise sans doute l'installation.</p> <p>Filière agricole importante car peu d'autres activités sur le territoire (diagonale du vide).</p>

2.5. Corrèze –Plateau de Millevaches

2.5.1. Contexte, caractéristiques de la PRA et handicaps

Type de ZD	Département	Nom PRA	Massif	Communes enq.	OTEX dom.
Montagne	Corrèze	Plateau de Millevaches	Massif central	Saint Angel, Saint Exupéry les Roches, Valièrgues, Ussel	Bovins lait, Bovins viande



Source : Acer campestre

0. Contexte et handicaps

Le Plateau de Millevaches est situé aux contreforts du Massif central avec une altitude moyenne de 800 mètres. C'est une zone de hautes terres présentant des sommets arrondis où les vallées s'enfoncent peu et sont souvent occupées par des tourbières.

Il y règne un climat de moyenne montagne se caractérisant (en moyenne) par 115 jours de gel, de la neige et des températures avoisinant 0° (en janvier) pour la période hivernale. Le total des précipitations est toujours supérieur à 1200 mm durant l'année.

L'élevage ovin et bovin y est très présents, le plateau de Millevaches est le berceau de la race ovine limousine.

Cette région présente une faible densité de population. Les activités touristiques s'y développent, notamment grâce à la création du Parc Naturel régional du plateau de Millevaches.

2.5.2. Eléments clés du rendu des enquêtes acteurs

1. Règles de gestion 1a effets des modifications	<p>Il n'y a pas eu effets significatifs des modifications des règles.</p> <p>La transition n'a pas suscité trop de remarques de la part des agriculteurs, d'autant plus qu'elle a été accompagnée d'une revalorisation des montants de l'ICHN.</p> <p>Certains exploitants ont cependant été lésés par l'écrêtement</p>
---	---

CNASEA

1b évolution du contexte et adaptation des règles.	L'ensemble du département est classé en zone défavorisée.				
1c Pluriactifs					
1d petites exploitations	Le seuil de 25 ha était pertinent au moment de la création de l'aide, il y a 15 ans. Les surfaces moyennes ont triplé depuis, 25 ha ne correspondent donc plus au seuil de viabilité. Selon la Chambre d'agriculture, ce seuil mériterait d'être réétudié au regard de l'ancienneté de la règle et l'évolution des surfaces. Sur le Plateau de Millevaches, l'élevage est très extensif. Une exploitation de 50 ha n'est pas forcément viable étant donnée le faible potentiel fourrager de certains terrains.				
2. Cohérence de l'ICHN	<p>Il n'y a pas de dispositif spécifique aux zones défavorisées mais l'ICHN est cohérente avec les autres politiques de développement agricole. La Chambre d'agriculture et le Conseil régional mènent des politique en faveur de la diversification (production fermière, agritourisme) et de l'augmentation de la valeur ajoutée (signes officiels de qualité, vente directe, marché de pays) afin d'augmenter les revenus des agriculteurs et d'éviter un agrandissement excessif des exploitations. Ils promeuvent également des pratiques respectueuses de l'environnement (« programme herbe », dispositif Natura 2000 et MAET). Les objectifs sont donc convergents.</p> <p>Le passage du calcul de l'ICHN à l'hectare est cohérent avec la logique de découplage des aides agricoles</p> <p>Le PNR Plateau de Millevaches est relativement dynamique sur le volet agricole. Ils s'intéressent à la fois à l'aspect environnemental et à l'aspect de développement agricole où l'agriculture peut intervenir dans l'entretien et la gestion des milieux remarquables (landes et tourbières). Le Parc met donc en place des plans de gestion, des MAET (en partenariat avec l'Agence de l'Eau et le Conseil Régional) avec les agriculteurs. Il a également soutenu les agriculteurs dans leur démarche de CTE et CAD. L'ICHN est peu prise en compte par le Parc mais reste cohérente avec la politique agricole locale.</p> <p>Il y a une incohérence entre ICHN et MAE au niveau des déclarations de surfaces. Les agriculteurs ont intérêt à engager le plus de landes entretenues possibles en MAE mais ils n'engagent pas tout en ICHN pour ne pas passer en dessous du seuil minimum de chargement et ne sont donc pas incités à entretenir la totalité de la surface. Il y a beaucoup de discussions sur le mode de calcul de surface de lande (1ha = 0,5 ha ?). Il y a une contradiction entre les deux aides alors qu'elles visent toutes les deux à entretenir les milieux ouverts par le pâturage, ce n'est pas toujours cohérent pour une exploitation.</p> <p>Le découplage des aides pour l'élevage ovin pose des problèmes. Les ovins permettent de maintenir les milieux ouverts mais les aides ne soutiennent pas vraiment cette orientation. Il est difficile aujourd'hui de s'installer en ovin. Les bovins valorisent bien les milieux difficiles mais les brebis ont toute leur place dans les systèmes agricoles. Surtout la race ovine du limousin qui fait l'objet aujourd'hui d'une politique de valorisation.</p>				
3. Zonage	<p>L'ensemble du territoire de la Corrèze est en zone défavorisée (piémont et montagne). Il y a toujours des problèmes dus aux effets de bordure. Il y a deux sous zones en « montagne ».</p> <table border="1" data-bbox="491 2018 1410 2049"> <tr> <td data-bbox="491 2018 639 2049">LIBELLES</td> <td data-bbox="639 2018 874 2049">Montant de base par</td> <td data-bbox="874 2018 1410 2049">PLAGES</td> </tr> </table>		LIBELLES	Montant de base par	PLAGES
LIBELLES	Montant de base par	PLAGES			

	ha	1			2			3		
		Min	Max	%	Min	Max	%	Min	Max	%
M	136 €	0,3	0,4	90	0,4	1,8	100	1,8	2	90
M CANTAL	134,33 €	0,4	0,8	90	0,8	1,7	100	1,7	2,3	90

Le zonage pourrait être affiné au niveau des Haut Plateaux, où la situation est plus difficile (conditions climatiques, éloignement) mais il est difficile à modifier (historique). Les agriculteurs y ont plus de surface et peu de chargement, ils ne sont pas avantagés par le plafond à 50 ha. La DDAF a fait le choix de la simplification et n'a pas apporté de modulation particulière dans la mise en oeuvre de l'ICHN

Les plancher et plafond actuels de chargement vont de 0,3 à 2 UGB/ha pour une des zones (comme au niveau national), avec une plage optimale entre 0,40 et 1,8 UGB/ha. Le chargement optimum a été défini de manière à exclure le moins de gens possible. Il n'y a pas de toute façon de pratique hors norme sur le territoire donc pas de raison d'exclure certains agriculteurs.

Certains proposent de modifier le zonage pour avoir une aide qui se rapprocherait plus du caractère géographique de la zone (altitude/pente) et pas des critères socio-économiques. D'autres estiment que la valeur des DPU pourrait entrer en compte dans le calcul de l'ICHN pour compenser les élevages extensifs basés sur l'herbe. Tout en précisant que les autres agriculteurs ont quand même besoin de l'ICHN et remplissent les objectifs. La faible densité d'exploitations sur le territoire pourrait également être un critère de handicap. En effet, les filières agricoles ont besoin d'une certaine densité d'exploitations pour pouvoir constituer des pôles d'approvisionnement en matières premières et en matériel et des pôles de transformation des produits.

4. Effets revenus

La perte de revenu due aux handicaps est difficile à estimer, le système d'exploitation dans son ensemble étant organisé en fonction du handicap naturel. Mais le handicap est bien réel (centre de la France, coût du transport pour l'approvisionnement et la mise en marché, tissu économique lâche - emploi du conjoint, études des enfants difficiles...)

La performance de la filière (valeur ajoutée grâce aux signes de qualité) et la pluriactivité jouent évidemment sur les revenus.

L'élevage bovin apporte peu de valeur ajoutée sur le territoire. Des projets de circuits courts s'organisent, de développement d'atelier de découpe. Mais n'y a pas d'autre alternative à l'élevage (herbe), pas de production possible de céréales. L'engraissement ne concerne que quelques agriculteurs sur le plateau. L'élevage ovin est une alternative. La production de brebis limousine a baissé de 50% ces dernières années. Cette production est soutenue par des signes de qualité « agneaux de Milleval », IGP « agneaux du Limousin », Labels Rouges.

5. Effets structures

Les exploitations s'agrandissent comme dans le reste de la France (40-45 ha /exploitation en moyenne contre 19 ha il y a 30 ans). Il n'y a globalement pas de déprise et plutôt une tendance au défrichement malgré une concurrence forte entre agriculture et sylviculture.

L'ICHN participe à la pérennité des exploitations (complément de revenu nécessaire) et à l'installation de nouveaux agriculteurs (ceux-ci se renseignent sur les montants de l'ICHN avant de s'installer).

Les aides du premier pilier (DPU, PMTVA et PAB) ont plus d'effet sur les

	<p>structures que l'ICHN. Le fait que la PMTVA ne soit pas entièrement découplée est très structurant pour la filière bovins allaitants.</p> <p>Au niveau de l'utilisation et de l'entretien des terres agricoles, les DPU et la PHAE ont plus d'effet que l'ICHN sur les pratiques à l'échelle de la parcelle.</p> <p>Il y a beaucoup de systèmes tout à l'herbe sur la zone du plateau de Millevaches du fait des contraintes pédoclimatiques plus que de l'ICHN.</p>
<p>6. Effets pratiques</p>	<p>Les plages de chargements paraissent adaptées au respect de l'environnement. De toutes façons, les exploitants sont plus contraints par les faibles potentialités agronomiques (sol, climat...) que par les règles de l'ICHN. La PHAE et les DPU imposent par ailleurs des contraintes sur la fertilisation et sur l'entretien des prairies.</p> <p>Le seuil minimal de chargement pose des difficultés pour les agriculteurs dans les zones les moins productives. Ils sont en effet incités à ne pas déclarer certaines surfaces pour ne pas passer en dessous du seuil et risquer de perdre l'aide. Ils n'utilisent donc plus ces surfaces, ce qui a un impact négatif pour leur entretien. L'idée d'imposer un minimum paraît intéressante pour l'entretien des milieux mais les landes constituent un cas particulier. De plus, c'est un chargement annuel par exploitation, difficile à contrôler et qui pour une même valeur peut recouvrir des pratiques aboutissant à un bon comme à un mauvais entretien des prairies. Le maximum de chargement 1,8 UGB/ha n'est jamais pratiqué sur les Hauts Plateaux. Les éleveurs sont plus contraints par l'environnement, le handicap, que par l'ICHN. Le pâturage par les brebis valorise mieux les landes et les tourbières que les vaches, il y a moins de refus. La race ovine Limousine valorise bien les tourbières et la race bovine sur le plateau aussi, elle est plus rustique (environnement).</p> <p>La PRA du Plateau de Millevaches n'est pas une zone polluée car l'élevage y est extensif. Le seul problème provient du piétinement et de l'érosion des berges à l'abreuvement. Des MAE se mettent en place pour financer les points d'abreuvement.</p>
<p>7. Effets environnement</p>	<p>Pas de pollution particulière d'origine animale. Les PMPOA ont permis des mises aux normes des bâtiments d'élevage. Des efforts sont faits pour améliorer les conditions d'abreuvements des animaux aux champs et éviter ainsi des pollutions et l'érosion des berges.</p> <p>On ne note pas de changement majeur dans les pratiques d'élevage (muselières retirées pour respecter le bien être animal). Il y a eu quelques signatures de CTE et CAD et peu de conversion en agriculture biologique.</p> <p>L'ICHN participe à son niveau à l'ouverture des espaces, avec des mesures plus proches du terrain et plus exigeantes comme la PHAE ou les MAE. Des MAE et des contrats Natura 2000 sont mis en place avec les éleveurs, notamment en partenariat avec le PNR du Plateau de Millevaches.</p>
<p>8. Effets emplois</p>	<p>Malgré une diminution de la population agricole (agrandissement des exploitations), le secteur agricole reste fondamental pour l'économie locale avec 10 % de la population active départementale et 5 920 exploitations (complémentaire avec la filière bois).</p> <p>La diversification des productions permet le maintien ou la création d'emploi agricole.</p> <p>Selon la Chambre d'Agriculture, il y a un problème de disponibilité de main d'œuvre agricole, en partie dû au fait que ce travail n'est pas valorisant.</p> <p>La filière agricole en amont et en aval de la production est peu développée sur</p>

	le plateau (peu de fournisseurs, de coopératives...)
9. Effets marché	<p>La race Limousine possède de bonnes qualités zootechniques et sanitaires et bénéficie d'une bonne image de marque, valorisée par les signes officiels de qualité (Labels Rouges et IGP). Les veaux de lait sous la mère sont bien valorisés.</p> <p>La commercialisation des brouards est très dépendante de l'Italie qui constitue le principal débouché (problème en cas de fièvre catarrhale par exemple). Il n'y a pas d'engraissement, la finition ne peut pas se faire sur place et il y a donc peu de valeur ajoutée pour le territoire. La filière bovine est également pénalisée par la dépendance des agriculteurs du plateau pour l'achat de leurs matières premières (litières...). L'ouverture d'un Marché au cadran à Ussel a amélioré les conditions de commercialisation.</p> <p>Une politique existe pour maintenir et moderniser les abattoirs. La commercialisation pourrait être améliorée par une restructuration des coopératives (filiale mal organisée).</p> <p>La filière ovine bénéficie du soutien de l'UPRA Limousine Race ovine de montagne et des partenariats avec le PNR pour valoriser la gestion des espaces naturels et gérer ainsi les landes et tourbières. Il existe également un label « Agneaux du pays d'Oc ». En revanche, cette filière est peu soutenue par les aides agricoles ce qui entraîne des disparitions des exploitations d'ovins et une installation difficile pour cette production.</p> <p>Les différents acteurs du Plateau de Millevaches souhaitent encourager la diversification des exploitations et développer les circuits courts sur le territoire.</p>
10. Effets population et territoire	<p>L'ICHN permet de maintenir les exploitations et d'installer des jeunes qui viennent dynamiser la vie locale avec femmes et enfants. L'élevage participe à l'essor de l'économie locale mais aussi à l'ouverture du paysage et à l'image du territoire en général. Ceci n'est pas sans influence sur la qualité du cadre de vie et la fréquentation touristique de la zone.</p> <p>La densité de population est déjà faible sur le plateau et le serait encore plus sans agriculteurs. Sans ICHN, on peut imaginer un développement de la forêt et une fermeture du paysage.</p>

2.5.3. Eléments clefs des enquête bénéficiaires

THEMATIQUES	RESULTATS D'ENQUETE
STRUCTURE EXPLOITATION	Les exploitations des bénéficiaires interrogés sont orientées bovin viande et mixte, ce qui correspond aux orientations dominantes de la PRA (hormis l'OTEX ovins)
QUALIFICATION DES HANDICAPS	De nombreux handicaps ont été cités par les bénéficiaires avec toujours la courte période de végétation (8/8) et fréquemment l'empierrement des parcelles (5/8), les moindres rendements (4/8), la pente (4/8) et la géométrie du parcellaire (4/8).
APPLICATION ICHN EXPLOITATION	<p>Les changements de la gestion de l'aide durant la période n'ont souvent pas été perçus (7/8) et n'ont jamais entraîné de modification des pratiques agricoles chez les agriculteurs enquêtés.</p> <p>Les plages de chargement sont rarement considérées comme contraignantes (1/8). Ce résultat est à relativiser car nous n'avons pas eu d'enquête dans les</p>

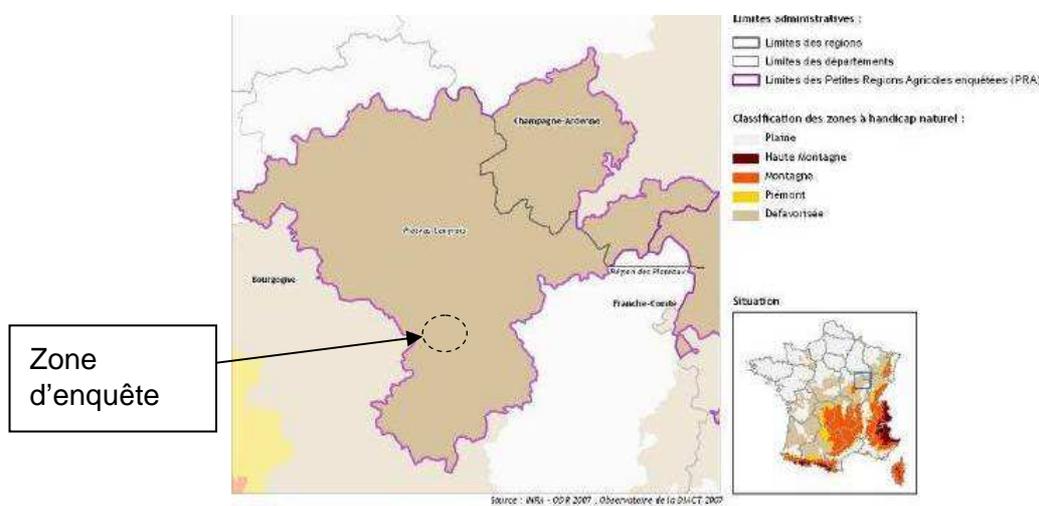
	zones les moins productives du plateau (où le seuil minimum pourrait poser problème).
PRATIQUES AGRICOLES PLUS RESPECTUEUSES ENVIRONNEMENT	<p>Tous les exploitants enquêtés pratiquent l'entretien complémentaire des pâtures.</p> <p>Ils possèdent tous un plan d'épandage et connaissent presque tous la surface d'épandage. La totalité des agriculteurs de l'enquête tient un cahier de fertilisation.</p> <p>L'ensemble des bénéficiaires interrogé a contractualisé une MAE, notamment la PHAE pour une majorité d'entre eux (7/8) les autres ont mis en place un CTE (2/8) ou un CAD (1/8). Le respect des conditions pour obtenir la PHAE entraîne un respect des conditions pour l'ICHN.</p> <p>La production est parfois réalisée sous des signes officiels de qualité (5/8) dont le cahier des charges n'est pas en contradiction avec les contraintes de l'ICHN.</p> <p>5 exploitants sur les 8 interrogés jugent les seuils de chargements pertinents pour le respect de l'environnement. La plupart d'entre eux estime que les conditions pédoclimatiques conditionnent le chargement avant tout. Ils insistent également sur le fait que la conduite du troupeau et la gestion du fourrage peuvent avoir un impact différent sur l'environnement avec une même valeur annuelle moyenne de chargement.</p>
EMPLOI	<p>Sur la période concernée, l'emploi n'a ni augmenté ni régressé dans la plupart des exploitations enquêtées (seules 2 exploitations se sont agrandies avec l'installation d'une deuxième personne).</p> <p>Les exploitants ne font appel à des services extérieurs que pour des travaux bien particuliers comme l'épandage (3/8).</p> <p>Seulement une des personnes interrogées pratique une activité de diversification (aire naturelle de camping) et une autre a une double activité suite à la perte d'emploi de son mari. La moitié des conjoints ont une activité à plein temps en dehors de l'exploitation. Les points de vue divergent concernant la facilité pour trouver un emploi.</p>
TERRITOIRE	<p>Aucun agriculteur ne participe à des projets de développement mais certains d'entre eux participent au fonctionnement des instances locales (5/8) (conseil municipal, associations).</p> <p>Les agriculteurs interrogée considèrent qu'ils jouent un rôle déterminant dans l'entretien des milieux naturels diversifiés et le maintien des espaces ouverts (8/8) mais aussi à l'emploi et à la vie économique locale (6/8).</p>
COHERENCE	<p>L'ICHN vient largement après les aides du premier pilier (PMTVA, PAB et DPU) en terme de revenu et avant la PHAE.</p> <p>La PHAE est considérée beaucoup plus contraignante que l'ICHN.</p>
REVENU	L'ICHN constitue pour la plupart des agriculteurs enquêtés (6/8) un complément de revenu déterminant et représente selon les agriculteurs 16% du revenu agricole en moyenne.
ZONAGE	Le zonage ne semble pas poser de problème particulier même si certains estiment que la zone montagne recouvre des réalités diverses.
CONCLUSION ET ELARGISSEMENT	Les bénéficiaires estiment que l'ICHN est une aide censée, équitable et nécessaire « <i>L'ICHN n'est pas volée, j'aimerais mieux ne pas l'avoir et avoir du terrain facile. Ce qu'on touche on le brûle en gasoil ou en temps de travail</i> ». Ils apprécieraient une revalorisation des montants pour les parties les plus hautes

	<p>du Plateau.</p> <p>L'ICHN semble indispensable à l'équilibre économique des exploitations visitées et à l'installation des jeunes. Certains estiment que sa suppression entraînerait une intensification tandis que d'autres pencheraient vers une extensification. Tous pensent que l'ICHN participe à l'entretien des terres difficiles, en combinaison avec les autres aides.</p> <p>L'ICHN permet de compenser les handicaps et de conserver la diversité des exploitations agricoles de montagne.</p>
<p>Observation générale de l'évaluateur</p>	<p>Zone difficile car peu d'alternatives envisageables en terme de système d'exploitations. Agriculture familiale extensive et relativement traditionnelle.</p> <p>L'ICHN participe à la survie des exploitations (brouards mal valorisés, problème fièvre catarrhale) mais n'influence ni les pratiques agricoles, ni les structures de exploitations (qui sont adaptées au contexte pédoclimatique plus qu'à l'ICHN). Pour les éleveurs bovins, l'ICHN est moins structurante que les aides du premier pilier (encore couplées pour les bovins viandes, PMTVA, PAB...).</p> <p>Les éleveurs ovins sont moins soutenus par le 1^{er} pilier, ce qui rend l'installation en ovin difficile.</p> <p>Seuil minimum de chargement trop haut lorsque les terres sont très peu productives (landes, tourbières...). Activité agricole utile pour gérer les espaces naturels remarquables (convention PNR).</p>

2.6. Cote d'Or – PRA- Plateau Langrois

2.6.1. Contexte, caractéristiques de la PRA et handicaps

Type de ZD	Département	Nom PRA	Massif	Communes d'enq.	OTEX dom.
Plaine – Zone défavorisée simple à prédominance grandes cultures	Côte d'Or	Plateau Langrois	-	Vaux-Saules, Bligny-le-Sec, Champagny	Grandes Cultures



0. Contexte et handicaps

La PRAPlateau Langrois s'étend au nord ouest de Dijon. Le plateau Langrois a des particularités géologiques. Il se situe sur le pli entre le bassin parisien, le massif central et le jura. Les terres argilo-calcaire sont donc superficielles (peu de terres, rapidement la roche). qui induit des problèmes de réserve en eau (sol séchant) et des empierrements importants. Il y a beaucoup de pentes et les rendements sont faibles (45/60 quintaux/ha contre 90 en plaine). Les prairies sont concentrées dans les nombreuses vallées. Il y a aussi de grandes différences de climat avec la plaine dijonnaise. Beaucoup d'exploitants ici se situent à environ 500-600m d'altitude. Le prix des terres reste néanmoins élevé. La densité de population est faible 10-15hab/ km².

Le département se caractérise par une grande diversité de production, sans réelle spécialisation. Il y a de la culture de céréales et de la polyculture/élevage (lait et viande). Le secteur ovin et porcin est également présent. Le secteur laitier affronte les problématiques internationales. La production est faible.

2.6.2. Eléments clés du rendu des enquêtes acteurs

<p>1. Règles de gestion 1a effets des modifications</p>	<p>Les modifications n'ont pas eu un impact particulier. Il y a néanmoins eu un changement de perception de l'ICHN passant d'une aide « animale », vers une aide « végétale ».</p>
<p>1b évolution du contexte et adaptation des règles.</p>	<p>Les règles de gestion paraissent aux acteurs en adéquation avec le contexte et ne nécessitent pas d'adaptation particulière. Les principales exclusions se situent au niveau des laitiers purs, dont certains contournent l'exclusion en se diversifiant (ex : achats de chevaux).</p>
<p>1c Pluriactifs</p>	<p>Elle permet de maintenir la production agricole, l'élevage notamment, en permettant la diversification. Il s'agit souvent d'exploitation où les activités sont très complémentaires (tourisme à la ferme...).</p>
<p>1d petites exploitations</p>	<p>L'ICHN permet de maintenir des petites exploitations qui auraient sinon disparues.</p>
<p>2. Cohérence de l'ICHN</p>	<p>L'ICHN ne représente que 2 ou 3% des autres aides de soutien à l'agriculture. Il n'y a pas une politique particulière pour les zones défavorisées mais l'intérêt de les maintenir a bien été souligné par les acteurs rencontrés dans la mesure où le classement en zone défavorisée permet une majoration de la DJA et des prêts bonifiés pour tous les agriculteurs. Il y a eu une très forte mobilisation sur les CTE, notamment sur un CTE spécial pour la filière ovine ainsi que sur les PMBE (80/100 dossiers/an). Le CR s'est également investi sur un soutien complémentaire aux bâtiments d'élevage.</p>
<p>3. Zonage</p>	<p>Les plages optimales ont été définies en concertation avec la profession agricole et il n'a pas été utilisé la possibilité de sous zones ou d'une modulation particulière. Le zonage ne pose de problème particulier, il correspond bien à la zone d'élevage. Le zonage n'est néanmoins pas connu par le CG, qui travaille par pays. Le zonage pourrait être affiné en prenant mieux en compte le potentiel agronomique des terres au-delà de l'élevage (éligibilité des céréales qui font face à des handicaps).</p>
<p>4. Effets revenus</p>	<p>L'ICHN représente souvent moins de 5% du revenu et des autres aides. Les aides du 1er et du 2ème pilier représentent environ 60-65% du revenu. Néanmoins, les soutiens aux zones défavorisées jouent sur les décisions et sur les projets de modernisation ou d'investissements par leur caractère stable. Elle reste déterminante pour la filière ovine.</p>
<p>5. Effets structures</p>	<p>Le premier effet réside dans l'utilisation des terres et le maintien de l'herbe. Les systèmes se spécialisant, il est facile de se tourner vers les céréales sur le plateau calcaire. Le soutien permet également de limiter l'agrandissement des exploitations et l'abandon de terres difficiles. D'autres facteurs entrent néanmoins en compte tels que le manque de repreneurs, le contexte des marchés, l'évolution du 1er pilier. Les soutiens pour le maintien de l'élevage participent à l'équilibre des productions, limitant la tendance à la spécialisation en céréales. L'élevage laitier s'érode (en 25 ans, de 2300 à 350 exploitations). La production ovine traditionnelle est également menacée mais l'effective brebis est surtout dépendante de la prime brebis. En bovins viande, les activités</p>

	<p>d'engraissement ont progressivement diminué au profit du bovin maigre à l'export (Italie) en raison des coûts de mise aux normes.</p> <p>Il n'y a actuellement pas de déprise réelle sur le territoire, mais le risque reste fort. Il est difficile d'installer des jeunes. Mais le fait d'être classé en zone défavorisée a un impact plus fort (DJA majorée, taux des prêts bonifiés) que l'ICHN en elle-même.</p>
6. Effets pratiques	<p>Le taux de chargement (entre 0.6 et 1.4) est adapté aux enjeux et aux pratiques de la zone. Personne n'est au dessus de 170Kg d'azote / ha. L'ICHN reste importante car beaucoup d'exploitations mixtes ne sont pas éligibles à la PHAE car elles ont des taux de spécialisation inférieurs à 50%.</p> <p>Une bonne partie du territoire est en zone vulnérable, le maintien de l'herbe est donc recommandé pour maîtriser la pollution.</p>
7. Effets environnement	<p>Le taux de contractualisation des CTE et MAE a été très élevé durant la période mais leur éventuel impact environnemental, reste difficile à estimer. Il y a néanmoins le maintien d'un bon équilibre agronomique des sols. Mais le lien avec l'ICHN n'est pas pertinent. Sur l'ouverture des paysages et l'entretien des terres difficiles le soutien a limité le développement des friches.</p> <p>La réduction de l'élevage menacerait les éléments de structures (haies) en vue de faire des céréales sur les meilleures terres, en augmentant le risque d'abandon des terres non labourables (friches).</p>
8. Effets emplois	<p>Une diminution de l'élevage induirait une baisse de l'économie de tout le territoire. Ce n'est pas tant l'emploi agricole qui serait directement touché (possibilité de reconversion et peu de salariés), mais l'emploi non agricole de l'ensemble de la filière. Le maintien de ces emplois est essentiel dans les territoires faiblement peuplés.</p>
9. Effets marché	<p>Il n'y a pas de production spécialisée sur le territoire de la zone défavorisée. L'élevage est important et permet d'approvisionner et de maintenir de nombreux abattoirs locaux de petites tailles. La suppression du soutien aurait un impact en particulier sur la production d'ovins et donc sur sa filière.</p>
10. Effets population et territoire	<p>Le soutien aux ZD a un impact sur l'entretien des paysages et sur le tissu social, économique et rural. Il permet le maintien de l'élevage et de toute sa filière ainsi que l'ancrage d'une population agricole et non agricole (conjointes, enfants) en milieu rural. Dans des communes très faiblement peuplées (ex : Pays de Seine et Tille avec des communes de moins de 4-5hab/km²) l'agriculture reste le dernier rempart.</p>

2.6.3. Eléments clefs des enquête bénéficiaires

THEMATIQUES	RESULTATS
STRUCTURE EXPLOITATION	Les exploitations enquêtées ont diverses orientations : bovins viande (2), bovins lait (1), mixte (3), ovins-caprins (3). Elles ont de 38 à 220 UGB sur de grandes surfaces comprises entre 138 à 420ha, généralement sous forme sociétaire (3 GAEC et 3 EARL). Toutes ont bénéficié d'une DJA avec une installation essentiellement dans les années 80 et 90.
QUALIFICATION DES HANDICAPS	Un climat plus difficile en raison de l'altitude, une faible potentialité des terres, l'affleurement des roches, prairies sèches conduisant à des rendements moindres.
APPLICATION ICHN	Peu de perception des changements d'ICHN depuis 1999, excepté la

CNASEA

EXPLOITATION	modification des montants (3/8) et la modification de l'assiette de calcul (2/8). L'ICHN est perçue comme peu contraignante.
PRATIQUES AGRICOLES PLUS RESPECTUEUSES ENVIRONNMENT	Les seuils de chargement correspondent aux pratiques et n'apparaissent pas contraignants pour les exploitations rencontrées. Aucun n'a modifié ses pratiques au cours des dernières années.
EMPLOI	L'emploi est stable dans la majorité des exploitations. Trois exploitations développent des activités de diversification (volailles, ventes directes, accueil à la ferme). Dans 5 cas sur 8, le conjoint exerce une activité extérieure salariée (institutrice, secrétaire, hôpitaux, etc.) généralement à temps plein. Des systèmes d'échanges de travaux non monétarisés sont présents sur le territoire.
TERRITOIRE	Parmi les agriculteurs rencontrés, peu ont participé à des projets de développement, mais la moitié des personnes interrogées participent à des instances locales (président de pays, conseiller municipal, OPE, ...). L'impact de l'activité agricole est, pour les exploitants, favorable pour l'occupation des espaces, le maintien des paysages et de milieux diversifiés, le maintien de la vie locale et de l'emploi agricole.
REVENU	Sur 8 exploitants interrogés, 7 estiment que l'ICHN constitue pour eux un complément de revenu déterminant, principalement au regard des niveaux de revenus très faibles. L'ICHN représente 4 à 10% du revenu agricole. L'ICHN est surtout une aide stable permettant de compenser la volatilité des prix. Seuls un tiers des personnes rencontrées bénéficient d'une PHAE (degré de spécialisation) et une seule personne a contractualisé un CAD. Le 1er pilier constitue l'essentiel des aides.
ZONAGE	Le zonage ne semble pas poser de problèmes particuliers. Plusieurs interlocuteurs souhaiteraient une revalorisation de l'aide en vue de mieux compenser l'handicap qui est réel dans la zone, ainsi que de l'étendre aux cultures céréalières qui font également face à des rendements faibles en raison du handicap.
CONCLUSION ET ELARGISSEMENT	Sur ce territoire, le système d'aide permet le maintien des activités d'élevage. En particulier, il reste vital pour le maintien d'une filière ovine. Au-delà de l'ICHN, certains agriculteurs soulignent également l'importance d'un classement en zone défavorisées en vue de bénéficier d'un soutien renforcé en termes d'installation et d'investissement (taux prêts bonifiés, montant DJA, etc.)

2.7. Haute Saône – PRA- Région des plateaux

2.7.1. Contexte, caractéristiques de la PRA et handicaps

Type de ZD	Département	Nom PRA	Massif	Communes d'enq.	OTEX dom.
Zone défavorisée simple à prédominance élevage	Haute Saône	Régions des plateaux	Plaine	Arbecy, Augicourt, Lambrey, Gevigney	Bovins lait (Herbivores – grandes cultures)



0. Contexte et handicaps

Comme le reste de la Franche-Comté, zone historiquement laitière avec une forte dominante en herbe. Une culture régionale forte et unanime sur la production laitière en herbe avec peu d'ensilage.

Les principaux handicaps de la zones sont liées aux types de sols : terre rouge peu productive, en fond, zones très humides et inondables (sols hydromorphes), ou dès que l'on quitte ces fonds, une épaisseur de terre fine et l'affleurement de roches. Un morcellement des parcelles restant parfois difficile.

Une distribution assez inégale des handicaps dans la zone. Le handicap est vécu très différemment d'une exploitation à l'autre, mais peu d'exploitations n'ont aucune parcelle difficile, même dans les zones de grandes cultures. Le sentiment général est d'être dans une zone intermédiaire globalement peu aidée, alors qu'elle connaît des difficultés importantes, contrastant avec les zones de montagne bénéficiant d'un soutien massif et d'une identité valorisable (AOC, ICHN, tourisme, PNR, autres politiques de Massifs, etc.) ou des autres zones de plaine compétitives.

Zone démographiquement et socio-économiquement difficile ayant connu un fort déclin. .

2.7.2. Eléments clés du rendu des enquêtes acteurs

<p>1. Règles de gestion 1a effets des modifications</p>	<p>Pas d'effet significatif constaté suite à la modification des règles. En 2001, la stratégie a été de garantir la continuité du dispositif sans remise en cause. Les POC ont été déterminées sur base des pratiques existantes. L'enquête confirme ce constat.</p>
<p>1b évolution du contexte et adaptation des règles.</p>	<p>L'exclusion des laitiers en ZDS reste pour beaucoup d'acteurs difficile à comprendre au regard des objectifs des ICHN et de l'évolution du contexte. Les ICHN n'ont pas pu contribuer à enrayer le déclin de la profession dans la zone étudiée. Au vu du contexte porteur pour les céréales, certaines parcelles sont actuellement converties. En cas d'évolution, le caractère accessible et simple de l'aide devrait pouvoir être maintenu.</p>
<p>1c Pluriactifs</p>	<p>La pluriactivité du chef d'exploitation est peu développée et ne correspond plus aux structures locales d'élevage et aux types d'élevage. Historiquement, il y a eu une génération de pluriactifs, ouvrier chez Peugeot à Vesoul. En ZDS, le seuil est de ½ SMIC, exclut de fait une réelle pluriactivité, d'autant que le reste des dispositions de soutien professionnel restent dissuasives pour la pluriactivité. Par contre, la pluriactivité du ménage se développe de plus en plus.</p>
<p>1d petites exploitations</p>	<p>En 10 ans, en ZDS, la taille moyenne d'une exploitation a augmenté de 35% en passant à 120ha, uniquement pour maintenir un revenu constant. 2/3 des installations se font sous forme sociétaire.</p>
<p>2. Cohérence de l'ICHN</p>	<p>Le second pilier est vu comme la compensation partielle des distorsions introduite par le 1er pilier, mais ne parvenant pas à les compenser complètement. Au sein de la ZDS, en additionnant les aides couplées et découplées, la PHAE et l'ICHN, les montants d'aides perçus par ha dans les cantons sud ouest (céréaliers) sont entre 320 et 350€/ha, dans le nord et l'est (herbager) entre 224€ et 290€. Selon certains acteurs, les esprits commencent à être mures pour un rééquilibrage des DPU entre herbe et céréales.</p> <p>La succession des modifications des aides environnementales (CTE, CAD, PHAE I et II) a été perçue comme un manque de vision et de logiques durables. Les dynamiques ont été brisées et les professionnels se méfient d'y entrer. Les MAE territorialisées deviennent de la « microchirurgie ».</p> <p>Le zonage des ZDS est propre à l'Etat, et ne correspond à une politique territorialisées spécifiques.</p>
<p>3. Zonage</p>	<p>Le principe de continuité a été privilégié dans la définition départementale des sous-zones, des montants et des POC. Des soutiens spécifiques du CG à certaines communes, abandonnés en début de période, ont été repris dans l'ICHN.</p> <p>Le type et niveau de handicap est hétérogène au sein de la ZDS, en particulier entre le nord herbager et le sud céréalière. Si une redéfinition du zonage devait avoir lieu, un critère pourrait être la part significative de surfaces en herbe ou les cartographies des sols (humide, épaisseur, qualité du sol)</p>
<p>4. Effets revenus</p>	<p>Si l'ICHN n'est pas déterminante pour la survie de l'exploitation à court terme, elle constitue ce plus qui permet de poursuivre les investissements, et donc la survie de la structure à terme.</p> <p>Le montant moyen de l'ICHN en ZDS est passé de 1590€ en 2001 à 2133€ en 2007, soit +35%.</p>

5. Effets structures	Dynamiques d'installation relativement faible, 2/3 sous forme sociétaire. Une tendance forte à la spécialisation pour rationaliser le travail et les investissements. Les activités de diversification sont faiblement développées. Un problème spécifique de renouvellement de génération dans le lait. Déprise presque inexistante, sans qu'il y ait de lien direct avec l'ICHN. Les terres, mêmes peu productives, sont prisées pour leurs droits et quotas laitiers. Pression croissante actuellement sur les surfaces en herbe qui pourraient être converties en céréales.
6. Effets pratiques	L'ICHN est peu contraignante et vise plutôt le maintien de pratiques que l'évolution des pratiques.
7. Effets environnement	Pas de problème de pollution avéré, les zones vulnérables se situent plutôt dans les zones de culture. Les leviers financiers sont difficilement mobilisables et instables. La mise aux normes n'est plus la priorité car les budgets ont vite été épuisés par un nombre limité de grosses exploitations. L'Agence de l'eau s'est retirée du dispositif PMPOA.
8. Effets emplois	Les filières agricoles et sylvicoles sont dominantes (double de la moyenne nationale). Tissu de PME familiales reste présent, ancré localement, mais fragile. Mais globalement, l'aval des filières d'élevage reste peu développé. L'élevage génère davantage de main-d'oeuvre que les céréales.
9. Effets marché	Positionnement marché excessivement faible du département. La Haute-Saône est un département de production, mais peu de valorisation économique sur le département ou de dynamiques locales : pas ou peu d'AOC (AOC Gruyère depuis 2007), en 5 ans le lait traité au niveau départemental est passé de 75% à 50%, les rares coopératives laitières sont reprises par de grands groupes, les 2 seuls abattoirs ne seront plus aux normes en 2010 et seront fermés (ne traitent plus que 10% de la production locale) et la filière est verrouillée par les marchands (maigre pour l'Italie). Par contre, au niveau des céréales, les filières sont relativement bien organisées et dynamique du pôle rural.
10. Effets population et territoire	Le département connaît une situation socio-économique difficile et en régression, éloigné de tout, une faible densité de population et un manque d'attractivité. Certains cantons n'ont pratiquement aucune entreprise et même les emplois dans l'agro-alimentaire restent limités. Dans ce contexte, le maintien de l'activité agricole et les effets induits sur les petites PME familiales, bien que limité, restent la seule activité ancrée sur le territoire. Elle permet de plus d'assurer l'occupation de l'espace et le maintien des paysages.

2.7.3. Eléments clefs des enquête bénéficiaires

THEMATIQUES	RESULTATS
STRUCTURE EXPLOITATION	Les exploitations enquêtées sont majoritairement orientées bovins viande ou bovins mixtes auxquelles s'ajoutent 2 exploitations orientées ovins. Deux types d'exploitations : l'exploitation traditionnelle individuelle de 40 à 60 UGB sur une SAU de 45 à 115 ha installée sans DJA ou 2 GAEC de 200 UGB sur 210 à 450 ha avec 4 à 6 UTA qui constituent les 2 seules installations avec DJA.

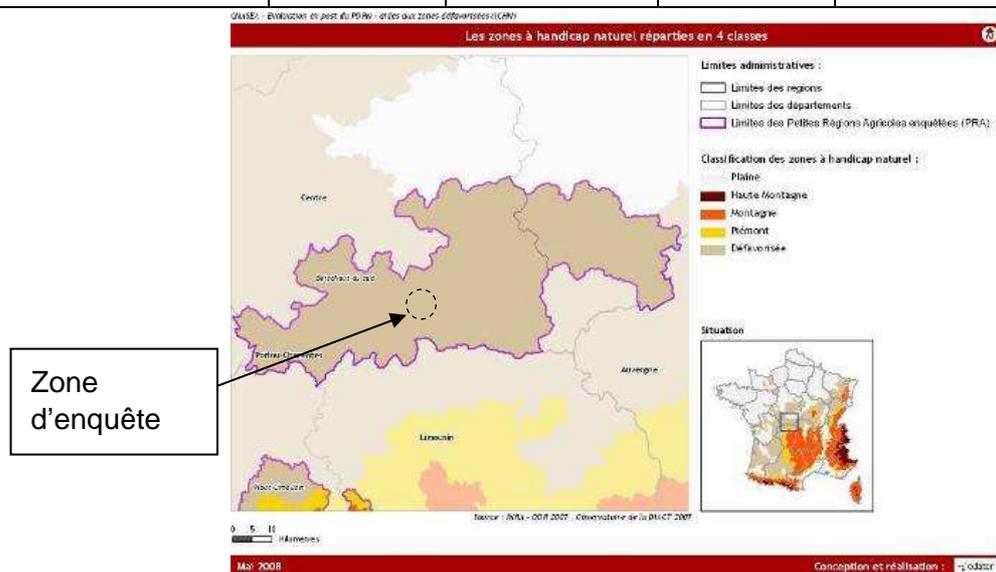
CNASEA

QUALIFICATION DES HANDICAPS	La mauvaise situation hydraulique des terres est citée unanimement comme le premier handicap à l'origine des faibles rendements et de difficultés d'utilisation alternative des terres : zones très humides et inondables, dont certaines difficilement mécanisables, et sur le dessus affleurement des roches, séchant.
APPLICATION ICHN EXPLOITATION	Aucune interruption de l'ICHN. Pas de perception des changements d'ICHN depuis 1999, excepté l'introduction des seuils de chargement (4/7). L'ICHN est perçue comme peu contraignante, excepté éventuellement pour le chargement.
PRATIQUES AGRICOLES PLUS RESPECTUEUSES ENVIRONNEMENT	Les plages de chargements correspondent aux pratiques, mais les exploitants restent attentifs à ne pas dépasser les seuils maximums, en particulier pour la PHAE. Il n'y a pas eu de modification de pratiques liée à l'ICHN. La plupart (5/7) des exploitants enquêtés pratiques l'entretien complémentaire des prairies permanentes, difficilement mécanisable dans les zones les plus humides. La plupart (4/7) a un plan d'épandage. La majorité (6/7) a contractualisé la PHAE, et 1 agriculteur a signé un CAD. Depuis, l'un des exploitant s'est retiré de la PHAE Il car trop contraignante pour peu de revenu, décision (environ 9.000€) amortie après seulement 4 mois en augmentant les céréales. Il envisage de se retirer également de l'ICHN.
EMPLOI	L'emploi est en croissance dans 3 exploitations sur 7, et stable pour le reste des exploitations. Il y a peu de recours à des aides extérieures. Absence de toute activité de diversification. Un seul exploitant bénéficie de revenus complémentaires avec un peu de travail forestier. Le potentiel local d'emploi est très faible.
TERRITOIRE	L'implication dans des instances ou projets locaux est très limitée : un adjoint au maire et une tentative (avortée) de mise en place d'un circuit de promenade nature. L'impact de l'activité agricole est, pour les exploitants, favorable pour l'occupation des espaces, le maintien ds paysages et de milieux diversifiés ainsi que sur l'image du territoire.
REVENU	L'ICHN seule n'est généralement pas vitale à court terme, mais bien l'ensemble des aides. L'ICHN constitue néanmoins pour beaucoup ce complément de revenu indispensable dans la poursuite des investissements nécessaires au maintien de la compétitivité de l'exploitation, et donc de sa survie à terme.
ZONAGE	Sur le caractère équitable de l'aide, les avis sont partagés. Beaucoup relèvent des inéquités au sein de la ZDS et soulignent que l'écart avec les agriculteurs qui peuvent faire beaucoup de céréales reste important et la récente hausse des prix maintient la pression.
CONCLUSION ET ELARGISSEMENT	Une inquiétude s'exprime quant à l'évolution des aides, vues comme de plus en plus contraignantes et limitées. Certains soulignent que le système d'aide (limite de chargement et quota) force l'achat de terres afin d'accroître la production et de maintenir le revenu, accélérant ainsi la perte d'emploi dans les autres exploitations dans la région.

2.8. Indre – PRA- Boischaut Sud

2.8.1. Contexte, caractéristiques de la PRA et handicaps

Type de ZD	Département	Nom PRA	Massif	Communes d'enq.	OTEX dom.
Plaine – Zone défavorisée simple à prédominance élevage	Indre	Boischaut Sud	-	Cluis, Mouhers	ovins



<p>0. Contexte et handicaps</p>	<p>Le PRA Boischaut Sud s'étend au sud de Châteauroux et du département au pied du massif central avec de ses escarpements.</p> <p>Le Boischaut sud a toujours refusé le remembrement. Aujourd'hui, le bocage fait la spécificité du territoire mais aussi son handicap pour les agriculteurs. Les terres ont un faible potentiel avec d'une part une mauvaise situation hydraulique car elles sont imperméables (drainage obligatoire) ou sèches sur la roche avec avec des parties accidentées (empierrement et pentes). Le morcellement est important (beaucoup de clôture, de haies) rendant l'entretien et l'accès difficile.</p> <p>Vers le sud de la zone c'est la fin du massif central, les terres sont vouées à l'élevage. Au nord de la PRA, les cultures gagnent du terrain au détriment des surfaces en herbe.</p> <p>La zone est faiblement peuplée et sa situation socio-économique est difficile.</p>
--	---

	L'aval de la filière agroalimentaire et peu développée.
--	---

2.8.2. Éléments clés du rendu des enquêtes acteurs

1. Règles de gestion 1a effets des modifications	Sans avis.
1b évolution du contexte et adaptation des règles.	Les crises ont montré crise FCO (avec obligation de vacciner avant l'export) la nécessité d'une plus grande souplesse dans le calcul du chargement (ex : lissage) Le plafonnement à 50ha est contesté et apparaît restrictif dans la mesure où il n'est pas lié aux UTA (ex : EARL de 2 personnes par rapport à un pluriactif).
1c Pluriactifs	Il y a peu de pluriactivité sur le territoire qui n'est pas dans les traditions, excepté en élevage équin. Beaucoup ne sont pas éligibles sur base des critères de revenus. Ce critère de revenu est par ailleurs complexe à vérifier (avis d'imposition).
1d petites exploitations	Dans l'Indre, il y a très peu de petites exploitations.
2. Cohérence de l'ICHN	Au-delà des ICHN seules ciblées sur certains types d'élevage, plusieurs acteurs soulignent l'importance du classement en zone défavorisée pour les majorations des DJA et la bonification des intérêts accordée à tous les agriculteurs de la zone. Les agriculteurs Il existe différentes aides régionales, départementales ou locales (Pays complémentaires, mais non spécifiques aux zones défavorisées : compléments régional aux bâtiments et matériels d'élevage, soutien au CUMA, aides à la rénovation d'anciennes granges, actions collectives de taillage de haies, conservation de bocages, etc.
3. Zonage	Les possibilités de modulation n'ont pas été utilisées. Le zonage ne pose pas de problème.
4. Effets revenus	L'ICHN représente en moyenne 2 à 5% du revenu, et jusqu'à 20% pour les nouveaux installés. Pour les ovins l'ICHN. Plus l'élevage est extensif, plus l'ICHN a de l'importance dans le revenu. Les aides constituent l'essentiel, voire la totalité du revenu. L'ICHN est un revenu complémentaire qui ne compense pas réellement les handicaps et les charges d'entretien des parcelles, notamment des haies, mais elle joue un rôle important dans le maintien d'un certain pouvoir d'achat et de capacité d'investissements en matériel.
5. Effets structures	La majoration des taux liée au classement en zone défavorisée a un impact important sur les investissements et l'installation des jeunes. La tendance est à l'agrandissement des exploitations et le manque de main d'œuvre est important. Le maintien de l'élevage, entre autre par les aides, est donc important. Même si son montant est réduit, l'ICHN permet limiter le phénomène de retournement de prairies. La zone était traditionnellement ovine, mais la filière souffre depuis plus de 15 ans et n'a plus de réel avenir dans la région, alors qu'elle valorise au mieux les terres les plus pauvres. Le bovin maigre caractérisant la majorité des exploitations bénéficiaires rencontre également d'importante difficulté depuis

	2007.
6. Effets pratiques	Le chargement est ici naturellement faible, autour de 1,2 -1,4 UGB/ha donc la plage (large) définie de 0,35 à 1,8 correspond bien aux caractéristiques locales. L'aide a participé au maintien et à l'entretien des paysages et les éléments de structures (haies, etc.)
7. Effets environnement	Le maillage parcellaire lié à l'élevage permet de maintenir un paysage caractéristique du territoire, de haies et de bocage. En l'absence d'entretien des prairies, risquerait de conduire à la fermeture des paysages et menacerait de disparition certaines espèces dont l'habitat combine les étangs et les prairies. Il existait les CTE/CAD pour l'entretien des haies (1 à 2 semaines par an pour les broyer, besoin de fuel, de main d'œuvre parfois, ...), mais ces aides ont disparues actuellement.
8. Effets emplois	L'élevage mobilise significativement plus d'emploi à l'ha que les cultures, et des emplois locaux ancrés sur le territoire. L'élevage fait vivre la filière avale (abattoir, négociants, les transporteurs...) L'impact sur l'emploi ne se limite pas aux emplois agricoles, mais également non agricole grâce au maintien des bocages avec des activités touristique et la redécouverte d'un attrait résidentiel.
9. Effets marché	Les filières avales en agroalimentaires sont relativement peu développées, dans la mesure où l'élevage est centré essentiellement sur la vente d'animaux maigres destinés à l'exportation (Italie). Néanmoins, plusieurs abattoirs sont encore actifs dans la région, dont celui de La Châtre récemment rénové (4 à 5000 t/an) Il pourrait exister des débouchés pour les agriculteurs (développement de l'agrotourisme, de filière courte, de produit de qualité, de l'engraissement...), mais ne correspondant pas au schéma culturel du territoire, ils sont très peu développés. La filière non OGM est par contre bien développée.
10. Effets population et territoire	S'il y a déprise agricole, il n'y a plus de déprise du milieu rural dans la zone à l'étude. Depuis le début des années 2000, il y a un renouveau en milieu rural avec la reprise des logements vacants et le recul des périphéries des agglomérations, l'arrivée d'étrangers et les résidences secondaires des urbains. Si ce n'est pas l'élevage qui permet le maintien de la population en milieu rural, il y contribue néanmoins par le maintien de paysages de bocages qui joue un rôle prépondérant sur l'attractivité résidentiel et touristique du territoire.

2.8.3. Eléments clefs des enquête bénéficiaires

THEMATIQUES	RESULTATS
STRUCTURE EXPLOITATION	L'essentiel des exploitations rencontrées sont des exploitations individuelles ou des EARL en bovin viande ou mixte (7) et 2 exploitations orientées ovins. Leur taille est très variable de 11 à 115 UGB de 26 à 350 ha de SAU pour 1 à 2 UTA. La part de surfaces fourragères représente de 14 à 87%. Excepté 2 exploitations (formation et âge), l'installation avait été soutenue par une DJA.
QUALIFICATION DES HANDICAPS	Les terres ont un faible potentiel, même en prairie dû à leur mauvaise situation hydraulique (humide au niveau du bocage, sèches sur la roche),

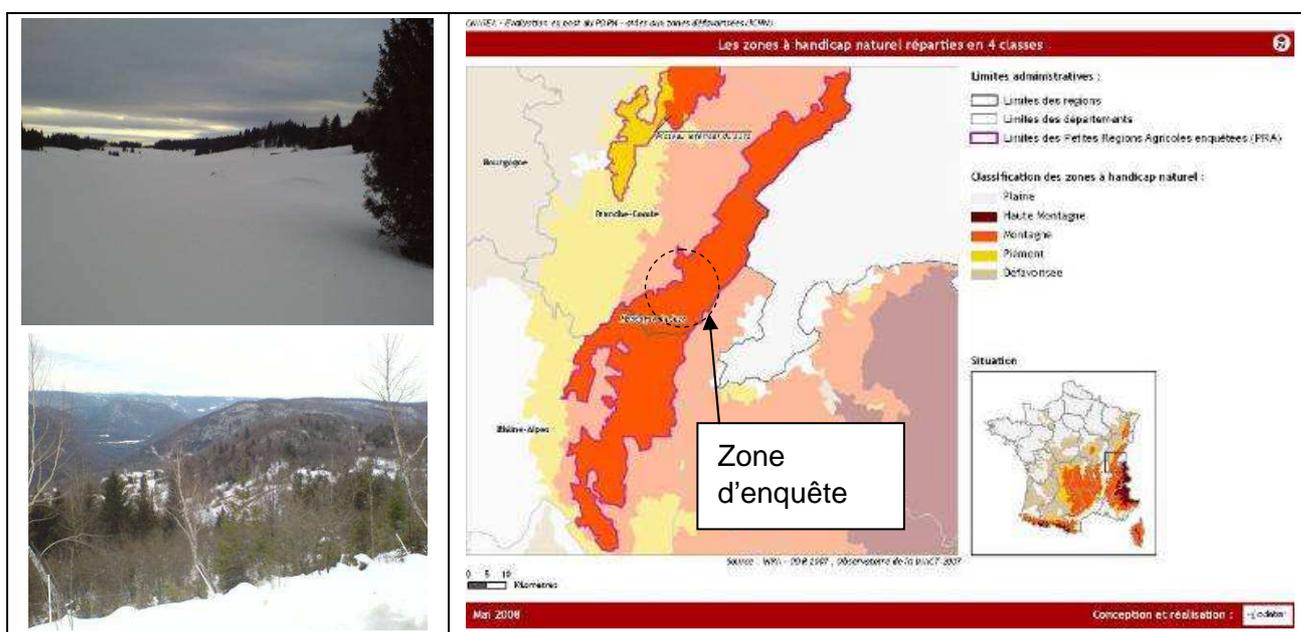
CNASEA

	de petits parcellaires morcellés et un entretien difficile (pentes, empierrement, haies)..
APPLICATION ICHN EXPLOITATION	Peu de perception des changements d'ICHN depuis 1999. L'ICHN est perçue comme peu contraignante.
PRATIQUES AGRICOLES PLUS RESPECTUEUSES ENVIRONNMENT	Les seuils de chargement correspondent aux pratiques et ne sont pas réellement contraignants. Aucun n'a modifié ses pratiques au cours des dernières années. L'ICHN est associée à la PHAE dans 1cas sur 3 et PHAE et seul 1 agriculteur à contractualisé un CAD.
EMPLOI	La croissance de l'emploi dans une exploitation rencontrée sur 2 est essentiellement liée à son évolution (installation, passage en GAEC). Il y a peu de recours à des services externes. Aucune n'a d'activité complémentaire ou de diversification. Il n'est pas facile de trouver de l'emploi localement. Dans 3 cas sur 9, le conjoint exerce une activité extérieure salariée à temps plein. Des systèmes d'échanges de travaux non monétarisés sont présents sur le territoire.
TERRITOIRE	L'implication des exploitants enquêtés dans des instances ou projets locaux est limitée. Deux agriculteurs rencontrés sont impliqués dans des instances agricoles (chambre d'agriculture et association d'éleveurs). L'impact de l'activité agricole est, pour les exploitants, favorable à l'emploi agricole, au maintien de milieux diversifiés, à l'occupation des espaces, et à l'image du territoire.
REVENU	Sur 9 exploitants interrogés, 6 estiment que l'ICHN constitue pour eux un complément de revenu déterminant dans la mesure où les niveaux de revenus sont faibles dans la zone. L'ICHN représente 3 à 10% du revenu agricole, et jusqu'à 15% pour l'éleveur ovin rencontré. Seuls un tiers des personnes rencontrées bénéficient d'une PHAE et une seule personne a contractualisé un CAD. Le 1er pilier constitue l'essentiel des aides.
ZONAGE	Le zonage ne semble pas poser de problèmes particuliers.
CONCLUSION ET ELARGISSEMENT	Dans un contexte de rendements et de revenus faibles, l'ICHN reste une aide importante pour beaucoup et nécessaire pour l'entretien de l'espace (prairies, parcelles, haies, bocages, etc.). L'élevage ovin, qui concoure à l'entretien des parcelles les plus difficiles, reste menacé. Il y a également un aspect plus symbolique de reconnaissance légitime du travail réalisé pour le territoire dans la perception qu'en ont les personnes interrogées.

2.9. Jura – PRA Montagne du Jura

2.9.1. Contexte, caractéristiques de la PRA et handicaps

Type de ZD	Département	Nom PRA	Massif	Communes d'enq.	OTEX dom.
Montagne non sèche non attractive	Jura	Montagne du Jura (2 ^{ème} Plateau)	Montagne	Longchaumois, Saint-Claude, Les Rousses	Bovin lait (herbivores)



0. Contexte et handicaps	<p>La PRA Montagne du Jura située sur le haut du Jura (900 à 1200 m environ), à la frontière avec la Suisse.</p> <p>La zone est historiquement laitière avec une forte dominante herbagère. Peu de lait standard, mais tourné vers les signes de qualité (AOC, etc.) à forte valorisation. Les producteurs acceptent des conditions strictes d'exploitations plus extensives.</p> <p>Les principaux handicaps y sont l'altitude et les conditions climatiques qui donnent de faibles potentialités aux terres (pelouses sèches) et des coûts en bâtiment très important (5 à 6000€ par vache avec son foin). Bien que moins isolée qu'il y a 40 ans, les conditions d'exploitations restent difficiles..</p>
---------------------------------	--

2.9.2. Eléments clés du rendu des enquêtes acteurs

1. Règles de gestion 1a effets des modifications	Pas d'effet majeur constaté par les acteurs entre les 2 périodes, bien que l'impact des changements n'ait pas été étudié de manière détaillée a posteriori par les acteurs rencontrés.
1b évolution du	Effet « frontière » sur certains cas, mais les modalités demeurent globalement

CNASEA

<p>contexte et adaptation des règles.</p>	<p>adaptées en regard de la relative simplicité du dispositif d'aide. Critère de résidence et de siège : zone définie sur l'adresse postale, problématique dans certains cas ; Pour maintenir le soutien de la PAC, il est nécessaire de lui donner une plus grande transparence et montrer l'utilité des soutiens accordés. L'ICHN ne devrait plus être vue en montagne comme une subvention pour handicaps, mais davantage comme rétribution pour services rendus à la collectivité (comme en Suisse, où aucun subside n'apparaît dans la compta des exploitations, mais un poste de « production de biens publics »). Avec le découplage, l'ensemble des aides revient en subventions dont les spécificités ne sont pas toujours lisibles, bien qu'elles constituent souvent la totalité du revenu de l'agriculteur.</p>
<p>1c Pluriactifs</p>	<p>La pluriactivité est très peu développée, et en particulier en élevage. Peu de cas avéré, excepté dans de très petites exploitations (hobby). Le modèle du « moniteur des ski » n'est plus représentative. Il y a néanmoins quelques cas d'installation progressive en dehors du traditionnel bovin lait (agro-tourisme, diversification) en gardant une activité principale à coté. Il faut éviter d'évoluer vers la prise en compte du revenu fiscal du ménage car la « poly-activité » du ménage, en extension, reste une question de survie des exploitations en montagne. Un dispositif particulier de soutien à la pluriactivité existe au niveau départemental, mais a très rarement été sollicité.</p>
<p>1d petites exploitations</p>	<p>Les majorations successives des aides ont pu être perçues, en particulier par les exploitations de taille réduites en montagne. Un point essentiel de la pérennité des petites structures réside dans la stabilité des dispositifs de soutien. Les autres dispositifs hors ICHN ont souvent manqué de stabilité (CTE, etc.).</p>
<p>2. Cohérence de l'ICHN</p>	<p>Les aides majorées à l'installation et aux bâtiments combinées aux ICHN – PHAE et AOC sont étroitement liées et forment un ensemble cohérent pour les zones considérées. Couplés à un investissement du CR sur l'installation, la dynamique d'installation la plus forte s'observe sur les premiers plateaux en zones de montagne. Elle reste néanmoins très difficile en altitude sur le haut Jura (aux environs de 1000m) où les conditions d'exploitations sont particulièrement difficiles. La cohérence du 1er et 2ième pilier est réelle et permet de soutenir l'élevage. Aujourd'hui, les esprits sont mûrs pour rediscuter d'un rééquilibrage entre les céréales et l'herbe au travers des DPU. Le CG a mis l'accent en 2000-2006 sur les bâtiments en vue de faire sortir les exploitations des villages et en assurer l'intégration paysagère en synergie avec les PMPOA et PMBE.</p>
<p>3. Zonage</p>	<p>Modulations limitée. Taux minimum de chargement est de 0,6, excepté pour quelques communes d'altitude « montagne 2 » dont la POC est de 0,4 à 0,8 UGB/ha. Le zonage peut poser problème : L'altitude seule n'apparaît pas un critère suffisant pour définir le handicap. Il est plus aisé d'être sur un plateau à 700m qu'entre 2 plateaux (déclivité) ou qu'à 1000m avec des pentes fortes et des pelouses sèches. Une plus grande modulation des aides en fonction de critères de handicap complémentaires.</p>

<p>4. Effets revenus</p>	<p>Les quotas laitiers AOC sont déterminants dans le revenu des agriculteurs. La volonté au niveau départemental a été de faire remonter ces quotas de la plaine vers la montagne. L'AOC donne un supplément en moyenne de 20 à 50€ la tonne de lait par rapport aux circuits traditionnels.</p> <p>Au regard des annuaires statistiques, l'ICHN représente en zone de montagne 141€/ha sur un revenu moyen de 278€/ha.</p> <p>DPU- ICHN-PHAE-AOC sont vus comme un tout indissociable et vital en montagne. Sans quoi il faudrait tendre au million de litres/famille pour être viable, impossible en zone de montagne.</p>
<p>5. Effets structures</p>	<p>En Montagne, les ICHN ne réussissent pas à limiter la déprise qui est réelle et visible. L'emprise de la forêt s'accroît rapidement. De nombreux alpage étaient tenus pas des Suisses qui se sont retirés. Le plafond des 50ha ne permet pas de réduire la déprise car techniquement insuffisant. L'ICHN, en particulier en montagne, n'incite pas toujours à la reprise de terres car le seuil minimum des POC reste élevé, dissuadant la déclaration de terres. Les facteurs de déprise et de reprise sont davantage liés aux droits sur les terres et les références en lait. Les quotas laitiers contribuent également à maintenir des systèmes en herbe, menacés d'abandon à la levée des quotas laitiers après 2015.</p> <p>Dynamique forte d'installation sur le massif, mais inégalement répartie. On assiste à une réduction du nombre d'agriculteurs dans les parties hautes du Jura et d'un repli sur les meilleures terres. Le Jura étant établi en escalier, avec des plateaux étagés, les dynamiques d'installation sont très fortes sur les plateaux inférieurs (à 700 m sur des terrains plats bien arrosés) qui bénéficient de la même prime ICHN « montagne » et des autres avantages liés à ces zones sans avoir des handicaps marqués comme à 1000m sur des pelouses très sèches.</p> <p>Le phénomène de concentration n'a pas été aussi rapide que dans l'ouest de la France. La dynamique des produits de qualité, AOC et le maillage du Jura par des coopératives (200 unités de transformation sur le Jura) y contribuent en grande partie, difficile d'isoler un effet propre des ICHN.</p>
<p>6. Effets pratiques</p>	<p>L'ICHN n'est pas perçue comme une aide à vocation environnementale. Les ICHN et l'introduction des POC n'ont pas eu un réel effet sur les pratiques ou le chargement. La POC est calculée sur une moyenne par exploitation, sans contrainte réelle sur la répartition des bêtes sur les parcelles.</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Le seuil minimum de chargement (POC) de 0,6 (0,4 pour quelques communes) n'apparaît pas adapté aux pelouses sèches d'altitude, et peut être même contreproductif (non déclaration de certaines surfaces ou renoncement à la reprise des terres les plus difficiles). La base du calcul est très mal comprises par les agriculteurs qui se sentent doublement pénalisés pour leurs pelouses sèches très peu productives, alors qu'ils concourent à l'objectif de limiter la déprise et ont un handicap supplémentaire. <p>Les AOC du Jura ont des contraintes environnementales et de pratiques fortes qui vont au-delà des ICHN ou PHAE, et apparaissent donc comme plus efficace.</p>
<p>7. Effets environnement</p>	<p>Il n'y a pas réellement de zones vulnérables à enjeux. Avec l'appui du CR, une priorité forte a été donnée à la mise aux normes et à la modernisation des bâtiments d'élevage. La préoccupation est orientée vers de maintien de restauration de la biodiversité et de maintien de paysages ouverts, auxquels le maintien de l'agriculture extensive participe directement. L'ICHN ne permet pas de rouvrir des paysages, mais agit à limiter les déprises.</p>

	Point de vue des politiques MAE-CTE/CAD, les différents changements de caps ont donné le sentiment aux professionnels d'absence de vision et de logique durables et suscite donc une méfiance croissante en vue d'y adhérer. Actuellement, les nouvelles MAE territorialisées ont très difficile à se lancer car elles sont complexes et limitées à des espaces remarquables.
8. Effets emplois	L'emploi salarié dans les exploitations des zones à l'étude est quasi inexistant. La dynamique des groupements et des AOC qui sont déterminantes en aval pour le Jura : maillage de 170 coopératives dans le Jura, collecte de lait limité à 25km autour des fromageries.
9. Effets marché	Les AOC sont la force des zones à l'étude. La filière Comté est cadencée par les producteurs et les coopératives détenues par les agriculteurs. Il y a peu de transformation de viande localement. Un pôle de recherche agro-alimentaire à Poligny permet la formation localement.
10. Effets population et territoire	L'élevage est la richesse du Jura et est essentiel dans le développement de l'attractivité, de l'identité et du tourisme sur le territoire, notamment par le maintien de paysages ouverts et diversifiés. Comme toute activité économique, si un maillon de la filière disparaît, elle entraîne toute une chaîne de disparitions progressive. Le maintien de pâturage ouvert est essentiel pour les activités touristiques et la déprise actuelle en altitude préoccupe le PNR. Les taux d'occupation des gîtes ruraux sont en baisse.

2.9.3. Eléments clefs des enquête bénéficiaires

THEMATIQUES	RESULTATS
STRUCTURE EXPLOITATION	Les exploitations de l'enquêtes se composent de 5 exploitations bovins lait (18 à 90 UGB, 30 à 220ha de SAU), 2 exploitations bovins viande (80 et 100 UGB sur 70 et 172 ha), 1 exploitation ovins (6UGB sur 16ha), installation entre 1974 et 2000, essentiellement individuel (1 GAEC et 1 EARL/8). Les exploitations sont globalement stable ou en croissance au cours des 10 dernières années.
QUALIFICATION DES HANDICAPS	Les principaux handicaps sont une période de végétation courte (climat et altitude), le coût des bâtiments d'élevage, l'entretien difficile (pentes), la faible potentialité des terres (peu d'alternatives, empierrement, séchant en été). Plusieurs exploitants pointent également en handicap les quotas AOC laitiers qui limitent le litrage et ne permet pas de collectes alternatives.
APPLICATION ICHN EXPLOITATION	Les exploitants rencontrés n'ont pas réellement perçus de changements de l'ICHN depuis 1999, excepté la revalorisation de l'aide (6/8). Ceux-ci n'ont pas incité à des changements de structures ou de pratiques. L'ICHN est perçue comme peu contraignante. La limitation des quotas AOC et les engagements environnementaux qui y sont associés sont plus contraignants.
PRATIQUES AGRICOLES PLUS RESPECTUEUSES ENVIRONNMENT	Dans certaine partie du territoire, la déprise est visible en quelques années. Le seuil minimum de la POC (0,6) apparaît élevé à l'altitude de 1000 m, avec un risque de surpâturage dans les années sèches. De plus, ce taux chargement peut être dissuasif pour reprendre les terres les plus difficiles, éloignées et sans point d'eau. Les AOC du Jura imposent des normes environnementales très élevées.
EMPLOI	Emploi stable dans toutes les exploitations. Deux exploitations avaient développés des activités de diversification dans l'hébergement touristique

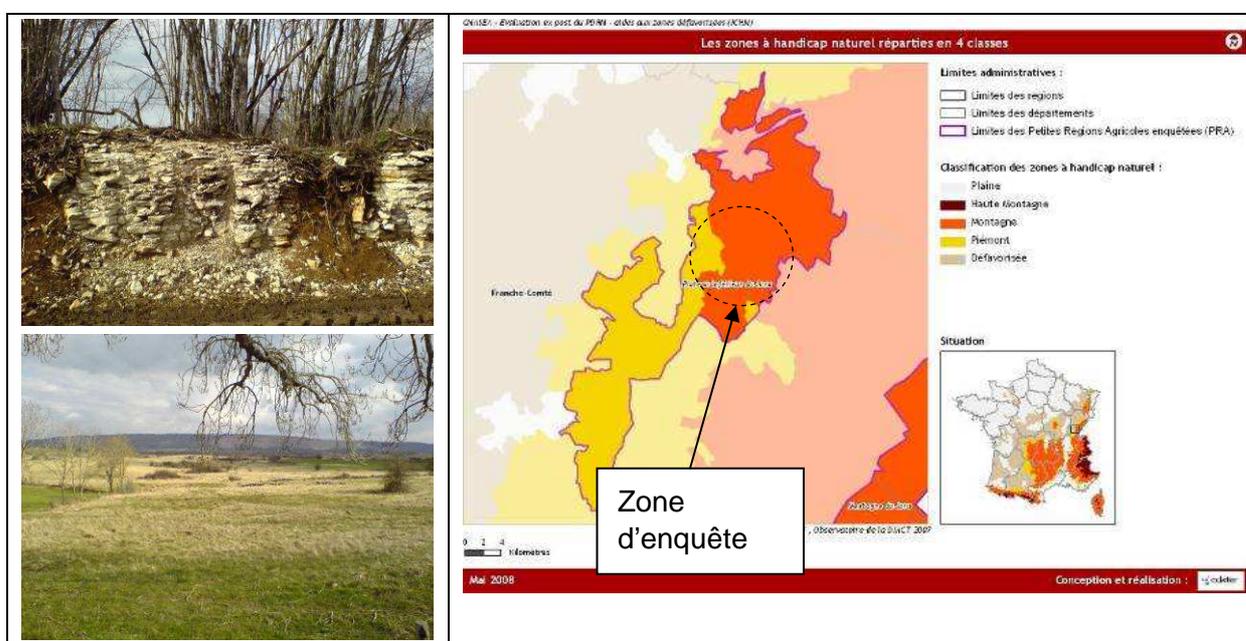
CNASEA

	avant 2000. Dans 6 cas sur 8, le conjoint exerce une activité extérieure salariée (infirmière, fromagerie, usine, etc.).
TERRITOIRE	Excepté dans des instances liées aux fromageries, il n'y a pas d'implication des exploitants rencontrés dans des instances ou projets locaux. L'impact de l'activité agricole est pour les exploitants favorables pour l'occupation des espaces et le maintien de milieux diversifiés et d'un cadre de vie attractif.
REVENU	Tous les exploitants rencontrés estiment que l'ICHN constitue pour eux un complément de revenu déterminant et essentiel pour la survie de l'exploitation en montagne. Avec la PHAE, elle représente l'aide la plus importante, entre 10 et 45% du revenu. Le revenu reste globalement constitué des aides qui sont vues comme toutes indispensables à la survie des exploitations. Les AOC permettent un complément de revenu nécessaire et une stabilité du prix de vente.
ZONAGE	Les exploitants rencontrés souhaiteraient une meilleure prise en compte du handicap. En effet, le soutien est perçu comme déséquilibré dans la mesure où une prime uniforme et des quotas laitiers supérieurs sont octroyés aux agriculteurs situés à 700m sur le plateau (terrain plat, bien arrosé et contrainte climatiques moindres), qu'à 1000 m sur des pentes où les conditions et le niveau d'handicap ne sont pas les mêmes.
CONCLUSION ET ELARGISSEMENT	La déprise et l'abandon des terres en pentes est visible aujourd'hui et ces parcelles ne sont plus en adéquation avec le matériel actuel. Les communes n'investissent plus dans ces parcelles et le bois progresse très vite en montagne. Les aides permettent de maintenir en partie des systèmes compatibles aux exigences environnementales Pour la zone d'étude, à cette altitude, l'ICHN semble indispensable à l'équilibre économique des exploitations visitées, à leur capacité minimale d'investissement et à l'installation des jeunes. Les charges étant fixes et les salaires au minimum, une réduction significative de l'aide ou sa suppression remettrait inmanquablement en cause la viabilité et la reprise de la grande majorité des exploitations de cette zone, même en relevant les quotas AOC. Seules de grosses exploitations resteraient sur les meilleures terres avec des conditions d'exploitation problématique au niveau environnementale, l'abandon des terres difficiles et le risque de détruire la filière AOC et les petites coopératives fromagères tout en accélérant le phénomène de déprise actuelle.

2.10. Jura – PRA Plateau inférieur du Jura

2.10.1. Contexte, caractéristiques de la PRA et handicaps

Type de ZD	Département	Nom PRA	Massif	Communes d'enq.	OTEX dom.
Piémont laitier (et montagne non sèche et non attractive)	Jura	Plateau inférieur du Jura	Jura	Fays-en-Montagne, Le Fied, Picarreau, La Marre	Bovin Lait



0. Contexte et handicaps	<p>La PRA Plateau inférieur du Jura se situe au dessus de Lons-le-Saunier et s'étend vers le nord à cheval entre piémont laitier et zone de montagne. La zone d'enquête s'est plus spécifiquement centrée sur la partie piémont laitier de la PRA.</p> <p>La zone est historiquement laitière avec une forte dominante herbagère. Peu de lait standard, mais tourné vers les signes de qualité (AOC, etc.) à forte valorisation. Les producteurs acceptent des conditions strictes d'exploitations plus extensives avec peu d'ensilage.</p> <p>Le handicap est surtout lié au type de sol avec un empierrement très important et des terres peu productives et parcelles de tailles réduites ainsi que de fortes pentes.</p>
---------------------------------	--

2.10.2. Eléments clés du rendu des enquêtes acteurs

1. Règles de gestion	Pas d'effet majeur constaté par les acteurs entre les 2 périodes, bien que l'impact des changements n'ait pas été étudié de manière détaillée a posteriori
-----------------------------	--

1a effets des modifications	par les acteurs rencontrés.
1b évolution du contexte et adaptation des règles.	<p>Effet « frontière » sur certains cas, mais les modalités demeurent globalement adaptées en regard de la relative simplicité du dispositif d'aide.</p> <p>Critère de résidence et de siège : zone définie sur l'adresse postale, problématique dans certains cas ;</p> <p>Hors zones d'études, l'exclusion des laitiers pures en ZDS et piémont non laitiers peut être problématiques dans certains cas car elle peut pousser les agriculteurs aux changements (souvent irréversibles) : prairies retournées et abandon du lait réduisant le maillage laitier au sein de certains territoires.</p> <p>Pour maintenir le soutien de la PAC, il est nécessaire de lui donner une plus grande transparence et montrer l'utilité des soutiens accordés. Avec le découplage, l'ensemble des aides reviennent en subventions dont les spécificités de chacune d'elle ne sont pas toujours lisibles, bien qu'elles constituent souvent la totalité du revenu de l'agriculteur.</p>
1c Pluriactifs	<p>La pluriactivité dans les zones à l'étude est très peu développée, en particulier en élevage. Peu de cas avéré, excepté dans de très petites exploitations (hobby).</p> <p>Un dispositif particulier de soutien à la pluriactivité existe au niveau départemental, mais il est très rarement demandé. Certains s'étant lancés dans une diversification se sont vus exclure des ICHN sur base des conditions de revenus, surtout hors montagne.</p>
1d petites exploitations	<p>Les majorations successives des aides ont pu être perçues, en particulier par les exploitations de taille réduites, sans qu'un lien à la disposition particulière de majoration des 25 premiers ha ne puisse être établi.</p> <p>Un point essentiel de pérennité des petites structures réside dans la stabilité des dispositifs de soutien. Au cours de la période, les autres dispositifs hors ICHN ont souvent manqué de cette stabilité (CTE, etc.).</p>
2. Cohérence de l'ICHN	<p>Les aides majorées à l'installation et aux bâtiments combinées aux ICHN – PHAE et AOC sont étroitement liées et forment un ensemble cohérent pour les zones considérées. Couplés à un investissement du CR sur l'installation, la dynamique d'installation la plus forte s'observe sur les premiers plateaux en zones de montagne. Elle reste néanmoins plus difficile en altitude ou dans les zones difficiles en marges des zones de montagnes (piémont, dénivelés entre plateaux, enclavés).</p> <p>La PHAE II devient dissuasive pour certains agriculteurs qui peuvent s'en dégager.</p> <p>La cohérence du 1er et 2ième pilier est réelle et permet de soutenir l'élevage. Aujourd'hui, les esprits sont mûrs pour rediscuter d'un rééquilibrage entre les céréales et l'herbe au travers des DPU.</p> <p>Le CG a mis l'accent en 2000-2006 pour faire sortir les exploitations des villages et en assurer l'intégration paysagère en synergie avec les PMPOA et PMBE.</p>
3. Zonage	<p>Les modulations sont très limitées. Le taux de chargement optimal est compris entre 0,6 et 1,4. Le classement de 4 communes en piémont « 2 » est lié à leur forte déclivité et la proximité de la montagne.</p> <p>Le zonage peut poser problème. L'altitude seule n'apparaît pas un critère suffisant pour définir le handicap. Il est plus aisé d'être sur un plateau à 700m</p>

	<p>qu'un peu plus bas en piémont sur les pentes entre 2 plateaux ou sur des sols empierrés. Certaines exploitations situées entre la plaine et le plateau inférieur ne sont pas éligibles en raison de l'effet de lissage de la commune alors qu'elles connaissent des handicaps sévères (sur la cassure). La superposition des différents zonages existants (AFR, ICHN, DCE, etc.) les rend illisibles et ne permet pas de politiques spécifiques. Les critères (densité) excluent l'agriculture périurbaine des ZDS alors qu'elle rencontre des problèmes spécifiques (mêmes handicaps avec une pression foncière).</p>
4. Effets revenus	<p>Les quotas laitiers AOC sont déterminants sur le revenu des agriculteurs. La volonté au niveau départemental a été de faire remonter ces quotas de la plaine vers la montagne. L'AOC du Jura permettent de payer un supplément de 20 à 50€ la tonne de lait en plus des circuits traditionnels.</p> <p>Au regard des annuaires statistiques, en piémont, l'ICHN représente 58€/ha pour un revenu moyen de 224 à 241€/ha, comparé à la zone de montagne où l'ICHN représente 141€/ha sur un revenu moyen de 278€/ha.</p>
5. Effets structures	<p>Déprise et reprise sont davantage liées aux droits sur les terres et les références en lait. Les quotas laitiers contribuent également à maintenir des systèmes en herbe, menacés d'abandons à la levée des quotas laitiers après 2015.</p> <p>La dynamique d'installation reste importante, mais inégalement répartie. Sur les plateaux du nord (zone montagne), l'élevage s'y concentre car en relativement plats avec des dynamique de fructières et de bonnes terres et bien arrosées. Mais les parties inférieures peuvent connaître des situations de handicap plus fortes (sol et dénivelé) avec des niveaux de soutien moindres. La PRA « petite montagne » (hors PRA étudié, piémont +/-400m), connaît une forte déprise (70% de forêt) car aride et séchant en été, très enclavée, au relief accidenté et une capacité de production laitière faible (1000l/ha).</p> <p>Le phénomène de concentration n'a pas été aussi rapide que dans l'ouest de la France. La dynamique des produits de qualité, AOC et le maillage du Jura par des coopératives (200 unités de transformation sur le Jura) y contribuent en grande partie, difficile d'isolé un effet propre des ICHN.</p>
6. Effets pratiques	<p>L'ICHN n'est pas perçue comme une aide à vocation environnementale. Les ICHN et l'introduction des POC n'ont pas eu un réel effet sur les pratiques ou le chargement. La POC est calculée sur une moyenne par exploitation, sans contrainte réelle sur la répartition des bêtes sur les parcelles.</p> <p>Les AOC du Jura ont des contraintes environnementales et de pratiques fortes qui vont au-delà des ICHN ou PHAE, et apparaissent donc comme plus efficace sur les pratiques.</p>
7. Effets environnement	<p>Il n'y a pas réellement de zones vulnérables à enjeux. Avec l'appui du CR, une priorité forte a été donnée à la mise aux normes et à la modernisation des bâtiments d'élevage. L'ICHN ne permet pas de rouvrir des paysages, mais agit à limiter les déprises.</p> <p>Point de vue des politiques MAE-CTE/CAD, les différents changements de caps ont donné le sentiment aux professionnels d'absence de vision et de logique durables et suscite donc une méfiance croissante en vue d'y adhérer. Actuellement, les nouvelles MAE territorialisées ont très difficile à se lancer car elles sont complexes et limitées à des espaces remarquables.</p>
8. Effets emplois	<p>L'emploi salarié dans les exploitations des zones à l'étude est quasi inexistant. La dynamique des groupements et des AOC qui sont déterminantes en aval</p>

	pour le Jura : maillage de 170 coopératives dans le Jura, collecte de lait limité à 25km autour des fromageries.
9. Effets marché	Les AOC sont la force des zones à l'étude. La filière Comté est cadencée par les producteurs et les coopératives détenues par les agriculteurs. Il y a peu de transformation de viande localement. Un pôle de recherche agro-alimentaire à Poligny permet la formation localement.
10. Effets population et territoire	L'élevage (lait et viande) est la richesse du Jura et est essentiel dans le développement de l'attractivité, de l'identité et du tourisme sur le territoire, notamment par le maintien de paysages ouverts et diversifiés. Comme toute activité économique, si un maillon de la filière disparaît, elle entraîne toute une chaîne de disparitions progressive.

2.10.3. Eléments clefs des enquête bénéficiaires

THEMATIQUES	RESULTATS
STRUCTURE EXPLOITATION	Les exploitations sont orientées bovin lait, de 66 à 150 UGB sur 85 à 233 ha de SAU, avec une part de surfaces fourragères supérieure à 85%. Toutes les exploitations sont sous formes sociétaires, soit en GAEC, soit en EARL. La plupart des exploitations sont en croissance (5/7) ou stables (2/7).
QUALIFICATION DES HANDICAPS	Les principaux handicaps sont l'affleurement des roches et le très fort empierrement des parcelles conduisant à des sols asséchants, et donc de faibles potentialités des terres, des rendements moindres et de petits parcellaires entourés de murets et de haies. En vue de limiter ces effets, l'achat de broyeuse de cailloux en CUMA.
APPLICATION ICHN EXPLOITATION	Les exploitants interrogés n'ont pas perçus de changements d'ICHN depuis 1999, excepté la revalorisation (4/8) et l'introduction de plages de chargement (1/8) qui n'ont pas incité à des changements. L'ICHN est perçue comme une aide peu contraignante. ♦ L'ICHN n'apparaît pas toujours comme une aide équitable au sein de la zone (ex : « <i>les plateaux en montagne [100m plus haut] ont moins de handicaps (pas de pierre), mais nettement plus d'aide</i> », « <i>Au sein des ZD, il y a des zones qui mériteraient plus que d'autres d'être soutenues</i> »)
PRATIQUES AGRICOLES PLUS RESPECTUEUSES ENVIRONNEMENT	Les plages optimales de chargement correspondent aux pratiques. Le seuil minimum de la POC (0,6) reste pour certains élevé au vu du type de sol ce qui apparaît contreproductif dans la mesure où elle n'incite pas à reprendre les terres en jachère ou en début de déprise et pousse à l'abandon de certaines terres difficiles. Le calcul annuel du chargement est apparu figé et manquant de souplesse en termes de transition d'une année à l'autre.
EMPLOI	L'emploi en croissance dans 3 exploitations sur 7 suite à l'accroissement de la taille de l'exploitation. Il y a peu de recours à des aides extérieures. Aucune exploitation n'a développé d'activité de diversification. Il n'est pas facile de trouver de l'emploi localement. Seuls 2 exploitations ont un conjoint travaillant à l'extérieur.
TERRITOIRE	Excepté dans des instances agricoles (fromagerie, CUMA), il n'y a pas d'implication des exploitants rencontrés dans des instances ou projets locaux. L'impact de l'activité agricole est, pour les exploitants, favorable à l'occupation des espaces, le maintien d'une vie locale et le maintien de

CNASEA

	milieux diversifiés.
REVENU	Sur 7 exploitants interrogés, 5 estiment que l'ICHN constitue un complément de revenu déterminant. Elle représente entre 5 et 20% du revenu. Le revenu reste globalement constitué des aides. L'accroissement des charges est perçu comme plus rapide que l'évolution des aides et des prix de vente.
ZONAGE	Les exploitants rencontrés souhaiteraient une modulation plus fine et une meilleure prise en compte des situations de handicaps de chaque exploitation au-delà du critère d'altitude (ex : critère de qualité de sols). Les plateaux situés 100 m plus haut ont des situations de handicaps moindre (absence de pierres, terrains plats plus humides) en percevant 2 à 3 fois plus d'aides. Certaines zones situées en dessous du piémont situées entre deux plateaux connaissent des situations de déprise importante.
CONCLUSION ET ELARGISSEMENT	Les bénéficiaires rencontrés estiment qu'une suppression de l'ICHN aurait d'abord un impact sur leur capacité d'investissement et sur l'installation de JA, ne modifiant peu les systèmes de production à court terme, mais menaçant la viabilité des exploitations à moyen ou long termes. Afin de compenser les pertes de revenus, l'agrandissement de la taille des exploitations dont la maîtrise technique le permet s'accélérait pour les droits attachés aux terres reprises, mais la production se concentrerait et s'intensifierait sur les meilleures terres, en délaissant les terres les plus difficiles.

2.11. Martinique

2.11.1. Contexte, caractéristiques de la PRA et handicaps

Type de ZD	Département	Nom PRA	Massif	Communes d'enq.	OTEX dom.
Montagne Piémont	Martinique				Banane Canne à sucre Bovin viande

<p><i>Canne à sucre (piémont)</i></p>	<p><i>Banane (montagne)</i></p>	<p><i>Elevage bovin viande (piémont)</i></p>
<p>0. Contexte et handicaps</p>	<p>La SAU représente 28000 ha, le quart de la surface de l'île. Elle est diminution constante (2,5% par an !) en lutte difficile avec une urbanisation Le nombre d'exploitations est en très forte diminution (-50% entre 2000 et 2005 !).</p> <p>La banane, première production de l'île (58% de la production, 28% de la SAU) est en baisse depuis plusieurs années. En revanche, la canne à sucre, culture traditionnelle et deuxième production de l'île, bénéficie d'une reprise basée sur une bonne valorisation du Rhum agricole en AOC. L'élevage, essentiellement bovin viande, représente 12% de la production agricole et 35% de la surface agricole. Les pâtures sont le plus souvent des terres non mécanisables ou les plus sèches, qui ne peuvent de fait être exploitées en banane ou en canne.</p> <p>Les handicaps naturels sont multiples et peuvent se combiner : altitude (qui induit une nébulosité et une pluviométrie élevées), vent (sur la côte aux vents), pente (pas nécessairement en altitude), sécheresse (très importante dans le sud de l'île notamment), accès difficile de certaines terres, enrochement rendant difficilement la mécanisation (Sud de l'île notamment).</p> <p>La définition des zones de handicap, montagne et piémont, a été faite sur le critère d'altitude, les limites étant spécifiques et adaptées à la Martinique (300m pour la montagne), bien plus basses qu'en métropole.</p> <p>L'extension de l'éligibilité des ICHN à la production de canne à sucre et la production de banane a permis de toucher un nombre beaucoup plus important d'agriculteurs.</p> <p>Les ICHN ont représenté en 2006 environ 0,5 M€ alors que les aides agricoles ont atteint environ 130 M€.</p>	

2.11.2. Eléments clés du rendu des enquêtes acteurs

<p>1. Règles de gestion 1a effets des modifications</p>	<p>Plus que le passage du système d'indemnité calculée à l'UGB au système de calcul à la surface, c'est la mise en place du taux de chargement maximal qui a posé problème pour les éleveurs dans la mesure où de nombreux éleveurs n'avaient pas des surfaces à déclarer, et ce malgré un taux maximal plus élevé.</p> <p>Le seuil maximum est considéré comme injustifié et a fait l'objet et d'étude sur la période pour obtenir un élargissement (relatif) dans la nouvelle programmation. D'une part le calcul des UGB doit être adapté (décote d'au moins 80%, du fait des gabarits des animaux) et d'autre part, le rendement fourrager à l'hectare (en pâture comme en fauche) est nettement supérieur avec une biodégradation des effluents plus rapides et toute l'année. Le problème est aussi pour les éleveurs. Notons que l'utilisation usuelle de terres pour lesquels les éleveurs ne peuvent obtenir de baux (écrits), ce qui augmente ipso facto leur taux de chargement.</p> <p>Pour les bénéficiaires producteurs de bananes ou de cannes, la question ne se pose évidemment pas.</p> <p>Notons que la mise en place durant le PDRN de la déclaration des surfaces sur la base cadastrale qui a facilité la procédure. Par ailleurs, l'enregistrement systématique des animaux a été initié dans la période et quasiment achevé en bovin. Les organisations professionnelles sont également très mobilisées pour informer et aider leurs adhérents dans leur démarche. Tout ceci, a conduit à une meilleure couverture de l'ICHN en fin de PDRN.</p>
<p>1b évolution du contexte et adaptation des règles.</p>	<p>La particularité locale est l'extension d'ICHN à la banane, la canne à sucre, l'horticulture et récemment à toutes les autres cultures</p> <p>Deux problèmes majeurs pour la Martinique où la proportion de bénéficiaires est très faible : des agriculteurs peuvent ne pas être à jour de leur cotisations et, à l'inverse, des grandes exploitations en société ont majoritairement des sociétaires non agricoles.</p> <p>En production de banane, le taux de couverture ICHN ne serait que de 50% en nombre d'adhérent. Beaucoup moins en surface, les plus grands domaines étant non éligibles.</p> <p>En canne (sucre et Rhum), la proportion de planteurs éligibles est encore plus faible, à peine 60 sur un total de 270, le nombre des plus petits étant très élevés.</p>
<p>1c Pluriactifs</p>	<p>La pluriactivité existe mais en élevage, il est traditionnel d'avoir quelques animaux, sans que cela constitue une activité professionnelle, voire même, déclarée. Le critère de taille minimale de 3 UGB élimine de nombreux éleveurs non professionnels.</p> <p>Les plus petits professionnels ont souvent une activité complémentaire (et leur conjoint également) pour compléter un revenu agricole trop faible, qu'ICHN complète mais modestement. Le critère d'un ½ SMIC en zone de piémont pose alors un problème.</p>
<p>1d petites exploitations</p>	<p>En dehors des plantations (bananes, canne), les exploitations sont très petites.</p> <p>La question des objectifs quant à la déprise et occupation de l'espace n'a véritablement de sens que pour la banane en zone non mécanisable et l'élevage en zone pentue (également non mécanisable) ou sèche.</p>

<p>2. Cohérence de l'ICHN</p>	<p>Les autres aides sont surtout 1^{er} pilier (DPU, Primes élevage, aides filières banane et canne) : ICHN est ainsi très marginale en Canne ou Banane ; en revanche, ICHN malgré sont faible montant (petite indemnité par hectare et taille des exploitations très petites) est jugée non négligeable pour la survie des élevages pour lesquelles les aides du 1^{er} pilier sont beaucoup plus limitées.</p> <p>En investissement, les aides (Docup) ont mauvaises réputation (délais très longs, complexité) surtout mobilisés par les plus grandes exploitations.</p> <p>Comme toute la Martinique est quasiment en zone défavorisée, il n'y a pas une politique spécifique pour les zones. Les collectivités se sont surtout mobilisées sur l'installation (qui en butte au gros problème de la pression foncière) et les aides aux filières (banane, canne mais aussi élevage via le soutien à l'abattoir).</p>
<p>3. Zonage</p>	<p>Le zonage actuel est jugé aberrant par tous les acteurs, personne ne sachant ni pourquoi et ni comment il a été conçu.</p> <p>Les deux critères les plus pertinents seraient la pente qui limite la mécanisation et puis l'accès à l'eau d'irrigation pour les terres les plus exposées à la sécheresse, deux critères qui ne sont pas liées à l'altitude.</p>
<p>4. Effets revenus</p>	<p>L'ICHN est considérée comme une aide marginale sauf pour les éleveurs dont le revenu agricole est réputé à juste titre comme faible voire très faible. Les MAE (CTE-CAD en élevage, MAE en banane ou canne) ont un effet beaucoup plus déterminant avec des montants allant jusqu'à 900 €/ha contre un maximum de 172 €/ha pour l'ICHN !</p>
<p>5. Effets structures</p>	<p>L'enjeu du maintien de l'agriculture est crucial. L'ICHN joue un rôle en particulier dans le maintien de l'élevage sur des terres marginales qui seraient condamnées à la friche. Des MAE ont été mises en place avec des aides complémentaires du Conseil Général qui avaient cet objectif.</p> <p>La STH représente 10.000 ha sur un total de 28000 ha de SAU.</p>
<p>6. Effets pratiques</p>	<p>L'effet sur les pratiques est jugé comme non nul. Ce qui est évoqué est l'inadaptation du taux de chargement maximal et de son mode de calcul.</p>
<p>7. Effets environnement</p>	<p>L'effet sur l'environnement souligné par les acteurs institutionnels et professionnel est le maintien d'espace ouvert par l'élevage, l'enjeu de lutter contre la friche/lande en particulier dans la zone Sud de l'île. Il est rappelé que l'élevage bovin est le système de production agricole le moins polluant.</p> <p>Le secteur de la banane s'est engagé dans une démarche qui a débuté avec le PDRN pour produire la banane la plus propre du point de vue environnemental, qui s'apparente à la "culture intégrée".</p> <p>Pour la culture de la canne, les efforts qualitatifs pour la production en AOC ont été accompagnés par la mise en place de nouvelles pratiques plus respectueuses de l'environnement avec des MAE en vue de réduire l'érosion et l'utilisation des intrants (surtout la question des engrais, car il y a beaucoup moins de problèmes phytosanitaires que pour les autres cultures).</p>
<p>8. Effets emplois</p>	<p>L'effet de l'ICHN est marginal. L'emploi est surtout concentré dans la production de la banane.</p>
<p>9. Effets marché</p>	<p>L'effet de l'ICHN est marginal, si ce n'est que le dispositif d'aide est un des éléments du système public de soutien à l'élevage qui vise à professionnaliser des éleveurs dans un contexte de diminution du cheptel.</p>

<p>10. Effets population et territoire</p>	<p>ICHN permet de maintenir les éleveurs professionnels pour lesquels ICHN est souvent déterminant dans le revenu et qui valorise les terres les plus ingrates de la Martinique, les terres où l'on en peut faire ni cane, ni banane. Dans le Sud (plus sec), s'il n'y avait pas ICHN, l'élevage déjà très peu rentable serait largement menacé et des terres seraient abandonnées à la friche.</p> <p>Pour les productions végétales, la question du maintien est posé (et par conséquent la celle de l'emploi direct et indirect), mais l'ICHN joue un rôle très marginal en comparaison des autres aides agricoles et agroalimentaires.</p>
---	--

2.11.3. Eléments clefs des enquête bénéficiaires

THEMATIQUES	RESULTATS
STRUCTURE EXPLOITATION	<p>Eleveurs ; petites à moyennes exploitations, professionnelles sans autre production</p> <p>Bananes: moyennes à grosses exploitations, employant du personnel, sans autre production</p> <p>Cannes à sucre : une petite et une très grande produisant également de la banane</p>
QUALIFICATION DES HANDICAPS	<p>Le handicap est multiforme et important pour les élevages, sur les terres (toujours en herbe) ne peuvent être exploitées pour la banane et encore moins la canne. Il serait sans doute d'y établir des cultures vivrières. Un élevage a une prairie cultivée pour la fauche. Des périodes de sécheresse nécessitent de compléter l'alimentation des élevages du Sud, ce qui pèse fortement sur le résultat (et la trésorerie).</p> <p>Les planteurs de banane sont confrontés à un problème de pente qui les conduit à "remodeler" pour avoir un minimum de mécanisation (portage des régimes a minima).</p> <p>Le petit planteur de cane est confronté à un problème de pente qui interdit la récolte mécanique, contrainte majeure des petits producteurs. Le plus grand planteur dont les terres sont planes et non irrigables sont en canne.</p>
APPLICATION ICHN EXPLOITATION	<p>2 sur 8 ont une interruption d'ICHN sur la période pour charges sociales impayées. 1 autre n'a pu en bénéficier qu'après l'arrêt de son activité salariée à l'extérieur.</p>
PRATIQUES AGRICOLES PLUS RESPECTUEUSES ENVIRONNMENT	<p>Les contraintes ne concernent l'élevage. Le taux de chargement est relativement faible pour les 3 éleveurs qui sont professionnels et peuvent déclarer les surfaces à leur disposition. Mais il est signalé que le mode de calcul du taux n'est pas adapté.</p> <p>Les aménagements en bâtiments sont très limités et les animaux en pâture presque tout le temps. On ne peut parler de gestion des effluents (ni de pollution).</p> <p>Sans rapport avec ICHN, mais par contre dans le cadre des MAE, les planteurs de bananes et canne ont développé des pratiques pour limiter les intrants (effet très net au niveau de l'utilisation des produits phytosanitaires dans les plantations de banane).</p>
EMPLOI	<p>L'impact du maintien de l'agriculture sur l'emploi est très important pour la banane et très limité pour l'élevage.</p>
TERRITOIRE	<p>La question de l'aménagement du territoire est fondamentale mais est très compliquée du fait de la pression foncière.</p>

CNASEA

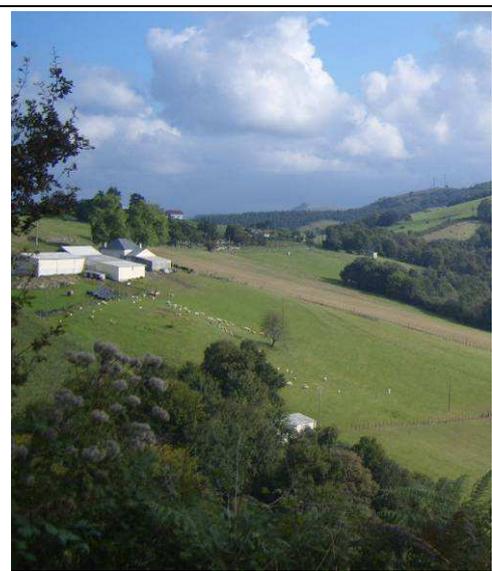
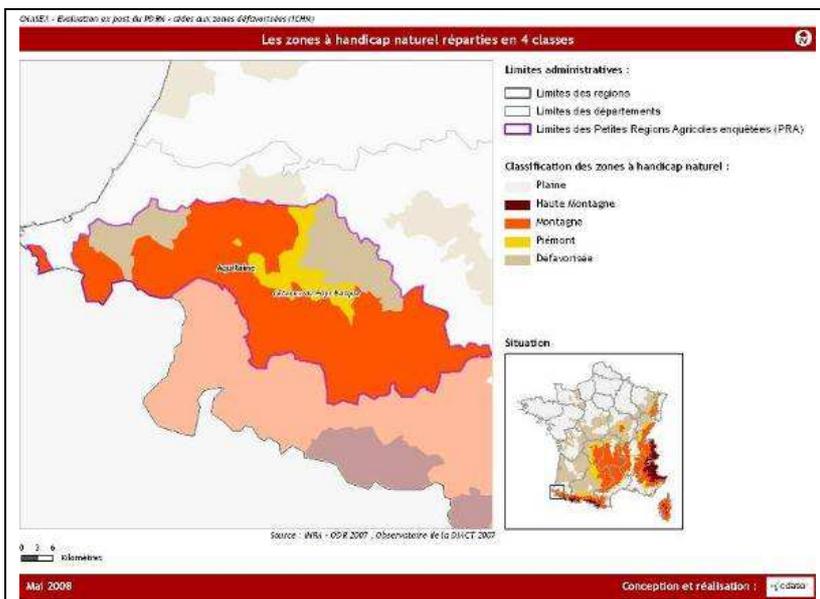
	<p>Le maintien des -(grandes) plantations de canne et banane est directement confronté à l'urbanisation, les terres les plus planes étant très convoitées; l'ICHN n'est à l'évidence pas l'outil adapté pour rendre l'agriculture.</p> <p>Pour l'élevage, la question posée est différent selon la proximité urbaine. Les terres les plus éloignées sont menacées de retour à la friche : le dispositif ICHN a un effet sensible. Pour les élevages à proximité urbaine, la survie des exploitations passe par la mise en place de zone agricole protégée (1 éleveur enquêté est dans ce cas, encore rare).</p>
REVENU	<p>L'impact de l'ICHN du point de vue même des bénéficiaires correspond à ce que les différents acteurs déclarent. L'effet le plus sensible, déterminant, concerne les éleveurs dont le revenu agricole est plus que limite (la passion et l'emploi salarié à l'extérieur du conjoint sont nécessaires). Pour les petits producteurs de canne ou de banane : toute aide est bonne à prendre</p> <p>Pour les plus gros, les ICHN sont faibles et marginales, noyées dans le reste des aides publiques.</p>
ZONAGE	<p>La définition du zonage est largement mise en question, compte tenu de la complexité du territoire. Mais selon que l'on est éleveur ou planteur de banane ou de canne, la définition du handicap est assez différente.</p>
CONCLUSION ET ELARGISSEMENT	<p>L'ICHN qui est la seule aide qui reconnaît les difficultés d'exploiter des terres difficiles, est très important pour le maintien de l'élevage professionnel.</p>

Commentaires	<p>Le maintien de l'agriculture en général est fortement mis en question compte tenu des handicaps naturels, de l'insularité et de l'ultra-périphérie, d'autant que la pression foncière fausse largement la donne (gros problème pour obtenir des terres pour s'agrandir ou s'installer). Les aides relevant du 1^{er} pilier certainement beaucoup plus déterminant que ne peut l'être l'ICHN. Il demeure des inégalités de conditions de production dans les différentes spéculations, que l'ICHN peut compenser au moins partiellement.</p> <p>Le maintien de l'élevage qui est cantonné sur les terres les plus difficiles, est peu rentable aussi l'ICHN, même avec un montant faible, a un effet déterminant, et vise à entretenir l'espace et le paysage.</p> <p>Les cultures de banane sur les terres les plus en pente, les plus éloignées, les plus en altitude (nébulosité) voire celles exposées au vent, ont indéniablement un handicap qui pénalise mais le montant d'ICHN est alors bien faible pour le compenser.</p> <p>La culture de la canne sur des parcelles où la récolte ne peut être mécanisée présente un handicap réel (pénibilité et coût de la coupe manuelle) qui la pénalise. Le montant de l'ICHN là aussi n'est pas adapté.</p>
---------------------	--

2.12. Pyrénées Atlantiques - Pays basque

2.12.1. Contexte, caractéristiques de la PRA et handicaps

Type de ZD	Département	Nom PRA	Massif	Communes enq.	OTEX dom.
Montagne Piémont	Pyrénées atlantiques	Côteaux du pays basque	Pyrénées		Ovin lait - Bovin viande



2.12.2. Eléments clés du rendu des enquêtes acteurs

1. Règles de gestion 1a effets des modifications	La modification des règles a été indolore, quasi imperceptible
1b évolution du contexte et adaptation des règles.	Très peu de cas d'exclusion : des pluriactifs avec un revenu non agricole trop élevé (ZDS et piémont) et très rarement le taux de chargement
1c Pluriactifs	<p>La pluriactivité des exploitants n'est pas autant développée au Pays basque que dans les montagnes où la</p> <p>En revanche la proximité urbaine et une activité économique (industrielle notamment amis aussi résidentielle) plus dans l'arrière-pays permet aux conjoints de trouver aisément un emploi salarié à l'extérieur.</p> <p>L'attachement à la propriété familiale incite également de nombreux actifs salariés de garder une activité agricole secondaire (élevage extensif), type d'exploitation éventuellement professionnelle d'ailleurs, qui est critiqué par les professionnels car cela bloque des terres qui seraient plus utilement (et efficacement en terme d'entretien de l'espace) par une installation ou un agrandissement.</p>
1d petites exploitations	<p>La taille moyenne est plutôt vers 30 ha avec une tendance à augmenter. La majoration des moins de 25ha ne semble pas si pertinente car l'élevage herbager sur une surface trop petite est considéré comme peu viable ou incitatif à une intensification voire du hors-sol, ce qui est critiquée par les professionnels car porteur de risques en matière de pollution mais aussi peu compatible avec la production d'un fromage AOC de qualité.</p> <p>Le plafond de 50 ha pose un problème soulevé par les professionnels pour la prise en compte des estives mais surtout pour le cas des exploitations avec 2 UTAF qui ne sont pas en GAEC.</p>
2. Cohérence de l'ICHN	<p>La concertation est remarquable avec une mobilisation très forte du Département, de la Région et des EPCI (PNR, Intercommunalités) pour l'agriculture (surtout l'élevage et l'agropastoralisme) de montagne, tant au niveau des exploitations (installation, investissement) qu'au niveau des filières. Le Département en particulier a une politique volontariste depuis 1993 au niveau de l'aménagement foncier, et depuis 2001 au niveau des filières (notamment un programme collectif de signes officiels de qualité), de l'amélioration des bâtiments d'élevage (en partenariat avec la Région, l'OFIVAL puis l'Etat dans le cadre de PMBE), de l'aide à la mécanisation en montagne. La Région avec son programme AREA, Agriculture respectueuse de l'environnement a pu introduire un volet environnement dans les projets d'amélioration de l'élevage. Cette dynamique générale a particulièrement bénéficié au Pays basque, notamment la zone de montagne notamment pour qui les taux d'aide étaient plus avantageux. Les aides à l'investissement en direction des organisations collectives (coopératives, cuma) sont conséquents. Un programme d'aide au pastoralisme dans le cadre d'une convention interrégionale de massif (FEDER) et un programme pastoral départemental (Etat, FEOGA, Région) a permis d'aider sur la période 2000-2006, 311 projets d'investissements pastoraux (accès, cabanes...) et 110 projets d'aménagement de cabanes fromagères et points d'eau.</p> <p>Les responsables professionnels sont toutefois insatisfaits de la politique de massif qui ne reconnaît pas à sa juste place l'agriculture ni l'agropastoralisme.</p>
3a. Taux de chargement	La plage ne pose pas de problème, sauf pour les élevages laitiers (ovins) qui se sont intensifiés sur une surface fourragère en propre réduite. Dans la zone de montagne, l'agrandissement des exploitations n'est pas toujours aisé et les

	<p>surfaces mécanisables pouvant permettre une plus grande production fourragères sont limités ; aussi, l'augmentation du cheptel passe par une augmentation des achats de fourrages extérieurs.</p> <p>La question est plus largement posée pour la PHAE dont le taux de chargement est plus restrictif, car l'exploitation viable tourne avec un taux de chargement supérieur à 1,5 surtout s'il n'y a pas d'estives ou de landes.</p> <p>Certains acteurs professionnels ou bénéficiaires évoquent le fait le taux de chargement minimum serait sans doute trop faible (sauf dans le cas où l'élevage utilise des parcours ou des estives) car des élevages amateurs très extensifs sont indemnisés (chevaux, ovins viande) alors que la motivation est surtout de conserver les terres sans pour autant les entretenir réellement. Ce fait est signalé surtout en zone de montagne, où le revenu non agricole peut aller jusqu'à 2,5 SMIC, ce qui permet aisément à un actif non agricole de maintenir une activité marginale agricole et d'être aidé pour cela alors qu'aux alentours des éleveurs professionnels sont à la recherche de terres pour s'agrandir.</p>
<p>3b. Zonage</p>	<p>Les acteurs sont tous d'accord pour une révision du système pour mieux prendre en compte les handicaps sur une zone plus large que maintenant mais en excluant (ou différenciant dans le degré de difficulté) des bénéficiaires actuels dans les différentes zones. Cela a fait l'objet de réflexion et d'étude au niveau syndical professionnel. Les critères physiques et climatiques semblent suffisants pour définir le handicap : pentes, type de sol, altitude, sécheresse (coteaux), éloignement et isolement. Il est évoqué le fait que les surfaces déclarées sont dorénavant cadastrées informatiquement ; il faudrait au dire des techniciens et responsables syndicaux établir un système de notation graduée au niveau des exploitations qui doit être inconstable grâce aux SIG actuels.</p> <p>En revanche, souligne les services de l'Etat, pour qu'une telle réforme puisse se faire, elle doit être menée de "façon magistrale sans trop ouvrir les débats" en particulier au niveau des élus à l'échelon communal "qui risquent de stériliser le processus".</p>
<p>4. Effets revenus</p>	<p>Les exploitations sont contraintes en surface, formatées pour 1 UTA à temps plein. Les ménages tiennent, soit en doublant la surface par la mise en commun des deux exploitations familiales (configuration rencontrée 2 fois sur 8 enquêtes...), soit par la possibilité de trouver un emploi salarié ou une activité à l'extérieur.</p> <p>Selon les professionnels, la moyenne des revenus agricoles est faible, et si (en montagne et haute montagne), il n'y avait pas d'ICHN, la moitié arrêterait;</p>
<p>5. Effets structures</p>	<p>L'élevage est relativement petit mais en contrepartie, la production herbagère est de qualité, l'accès aux estives est aisé, les produits sont bien valorisés (marché local important, tourisme).</p> <p>Dans les Pyrénées Atlantiques, pour 230 départ, il y a 123 installations aidées avec seulement 20% d'hors cadre familial. Ce taux d'installation est particulièrement fort en montagne, sauf dans quelques vallées enclavées ou lorsqu'il n'y a pas de collecte de lait.</p> <p>Les professionnels soulignent la tendance à l'agrandissement (cheptel et surface) des élevages pour être viable. La pression foncière rend difficile cette structuration tout particulièrement dans les secteurs qui sont attractifs tout autant pour les retraités, les salariés urbains, les touristes et les jeunes qui veulent s'installer.</p> <p>Avec toutes les aides à l'investissement (avec des taux d'aide très attractifs), les élevages ont pu se mettre à niveau sur a période 2000-2007.</p>
<p>6. Effets pratiques</p>	<p>Plus qu'ICHN, les acteurs comme les bénéficiaires, et tout particulièrement les responsables professionnels, ont perçu l'effet de la PHAE 1 qui a été fortement</p>

	contractualisé et a permis d'introduire la notion de l'agriculture durable au sein des filières. Le programme AREA a amplifié le phénomène en introduisant systématiquement un volet environnement dans les projets de modernisation des élevages.
7. Effets environnement	Le maintien des exploitations dans les vallées et le pastoralisme ont des effets bénéfiques pour l'environnement (entretien du paysage, biodiversité). La question des prédateurs (l'ours) est soulevée par les responsables professionnels qui soulignent la contradiction entre le maintien d'une agriculture (montagne peuplée) et la protection des prédateurs (montagne sauvage). Cela concerne plus le Béarn que le Pays basque.
8. Effets emplois	Le maintien d'une densité d'élevage avec l'amont et l'aval a un impact sur l'emploi agricole et non agricole évident, et attendu par tous les acteurs.
9. Effets marché	La meilleure valorisation est en lait de brebis en fromage AOC ; à l'inverse le lait de vache a été mal valorisé sur la période. La période a été favorable à l'élevage de bovin viande (naisseur) jusqu'en 2007, la tendance s'inversant alors.
10. Effets population et territoire	Dans le pays basques, les acteurs considèrent que les ICHN permettent de maintenir l'élevage avec une densité et un dynamisme remarquables. Le fait est que le Pays basque se caractérise par un dynamisme au niveau des filières, mais aussi au niveau des populations avec une forte identité culturelle et une tradition d'entraide. L'attachement à l'exploitation familiale et au pays est très fort. La contrepartie est une pression foncière qui limite les possibilités d'agrandissement des élevages.

2.12.3. Eléments clefs des enquête bénéficiaires

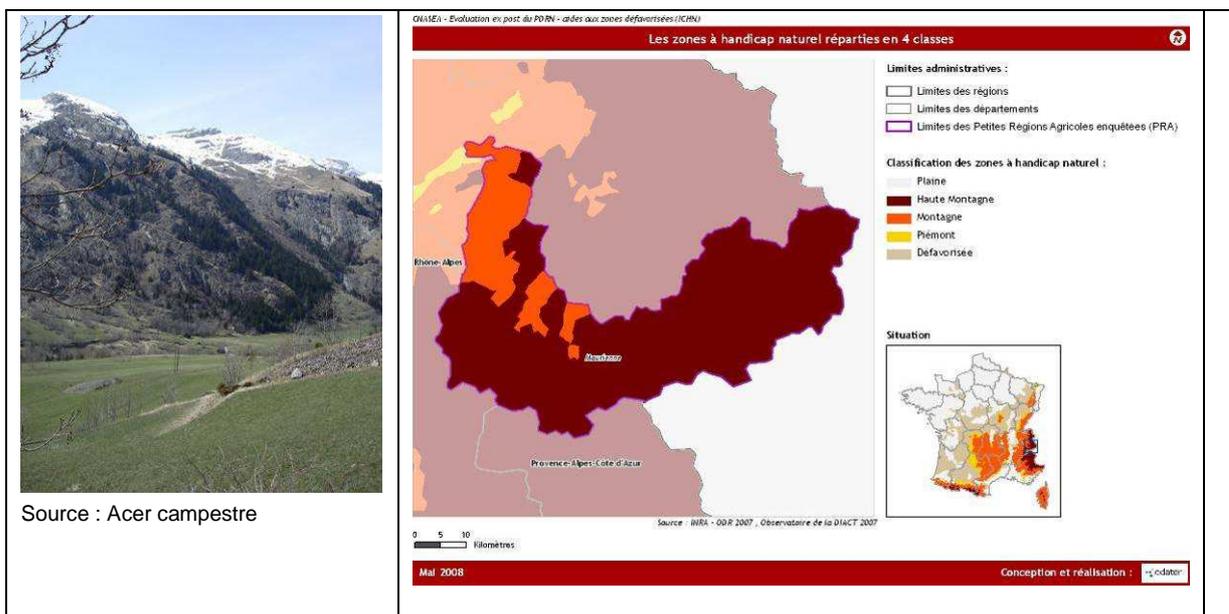
THEMATIQUES	RESULTATS
STRUCTURE EXPLOITATION	La taille d'exploitation moyenne est de 23 ha, un peu plus de la moitié en STH et le reste en prairies cultivées et maïs ensilage. Un seul élevage pratique l'estive (en collectif). L'effectif va de 0,25 à 1,5 UTA mais pour l'essentiel est un élevage occupant à temps plein le seul exploitant (homme ou femme). Des élevages sont en ovin lait, bovin viande et ovin viande (l'exploitant pluriactif).
QUALIFICATION DES HANDICAPS	Le handicap systématiquement cité est la pente. Puis sont cités la période de végétation raccourcie (altitude), l'éloignement des parcelles, des terres subissant des périodes de sécheresse. La pression foncière est citée par la moitié des enquêtés.
APPLICATION ICHN EXPLOITATION	Les ICHN sont perçues depuis leur installation sans interruption. Les modifications de début de programmation n'ont eu aucune incidence. Ils ne connaissent pas d'exploitants sans ICHN dans la zone d'éligibilité.
PRATIQUES AGRICOLES PLUS RESPECTUEUSES ENVIRONNEMENT	La contrainte de chargement ne les a pas affectés. Beaucoup évoque que les élevages laitiers peuvent être intensifiés vers un système quasi hors-sol avec un risque pour l'environnement (engrais et effluents). Les récentes modernisations des bâtiments d'élevage ont permis de résoudre des problèmes de gestion d'effluents (surtout en laitier), d'autant que la Région et le Département ont mis en place des aides à l'investissement pour l'élevage dès 1999. La moitié des bénéficiaires rencontrés ont contractualisé une MAE (PHAE ou CTE ou CAD pour l'estive). La cause de la non contractualisation ou de la non-reconduction est la contrainte du taux de chargement : 1 UGB / ha étant une limite trop basse pour le pays basque qui bénéficie d'un climat propice à la production herbagère sur une longue période de l'année.

EMPLOI	Les exploitations sont formatées pour être mono-emploi. En revanche l'entraide intra familiale et avec les voisins est souhaité, et même déclaré comme nécessaire au maintien des élevages. Certains évoquent le système de remplacement (maladie, congés) et aussi le recours aux travaux agricoles à façon (CUMA, voisins).
TERRITOIRE	<p>Le rôle de l'élevage dans le maintien de la vie économique et sociale dans le territoire est souligné par les bénéficiaires qui en ont conscience et considèrent l'ICHN comme la reconnaissance de ce rôle.</p> <p>La pratique de l'estive au pays basque peut être fait au niveau de l'exploitation qui peut posséder des surfaces en herbes proches pour la pâture d'été, mais aussi au niveau d'estive collective. Les terres les plus faciles d'accès et relativement mécanisables (prairies cultivés ou permanentes) sont privilégiées pour la fauche (en 1 ou plusieurs fois) éventuellement suivi d'une pâture. La récolte des fougères (pour la litière en hiver) est en voie d'extinction, les fougères étant remplacées progressivement par la forêt.</p> <p>La dynamique des filières aval est forte avec une valorisation des produits (notamment AOC lait de brebis et label pour l'agneau), mais aussi des possibilités</p>
REVENU	3 sur 8 ont des revenus complémentaires (2 salariés + 1 gîte), 2 vendent des fromages à la ferme ; tous les conjoints travaillent à l'extérieur (dont 1 exploitant agricole). La part des ICHN n'est pas négligeable dans le revenu agricole (entre 20 et 35%) ; elles représentent entre 35 et 50% du total des aides (peu de DPU).
ZONAGE	La critique du zonage au niveau des communes est très nette. Chacun connaît des exploitants bénéficiaires ayant des handicaps modérés (éventuellement eux-mêmes) et des exploitants de communes non éligibles voisines ayant des handicaps similaires. L'équité serait possible à leurs yeux si l'on définissait l'éligibilité à la parcelle (ou à l'exploitation), ce qui leur apparaît très justifié car l'ICHN est lié à la surface, à la terre.
CONCLUSION ET ELARGISSEMENT	<p>Les ICHN mais aussi les autres aides (investissement, installation et MAE) sont importantes pour conforter le revenu agricole, sachant qu'une source de revenu complémentaire est nécessaire, les tailles d'exploitation (surfaces et cheptel) étant contraintes (peu de terres disponibles).</p> <p>Les deux tendances lourdes d'évolution contre lesquels l'ICHN permet de lutter. Une intensification des élevages laitiers qui conduit à l'abandon des terres les plus difficilement exploitables et dont la production herbagère est faible (élevages laitiers plus "hors-sol" avec des races moins rustiques mais moins typés, non compatibles avec les orientations locales de la production AOC). Et en même temps, le développement de la pluriactivité avec le développement d'élevage extensif (bovin ou ovin viande ou élevage de chevaux) sur les terres familiales, entretenus a minima.</p>
Commentaires	Le maintien de l'élevage est le garant d'un entretien du paysage et du maintien d'une organisation sociale et d'un patrimoine culturels forts. L'ICHN est un outil de base (reconnaissance du handicap et du rôle d'entretien de l'espace) d'une politique plus globale et concertée du maintien des agriculteurs et des filières de valorisation dans le pays basque (montagne et piémont inclus). En ce sens, l'ICHN est perçu comme une prime à l'herbe, une aide qui favorise le système d'élevage valorisant la production herbagère.

2.13. Savoie –Maurienne

2.13.1. Contexte, caractéristiques de la PRA et handicaps

Type de ZD	Département	Nom PRA	Massif	Communes enq.	OTEX dom.
Haute montagne	Savoie	Maurienne	Alpes du Nord	Termignon, Lanslebourg-Montcenis, Lanslevillard	Ovins, Bovins lait



Source : Acer campestre

0. Contexte et handicaps	<p>La Maurienne est une zone de montagne et haute montagne, avec des contraintes pédoclimatiques très fortes (hivers longs et rigoureux, fortes pentes). L'élevage laitier est majoritaire et les agriculteurs valorisent leur production sous signe de qualité (notamment AOC Beaufort) au sein de filières bien organisées. Les systèmes tout à l'herbe sont très fréquents (95% de la SAU de la Savoie est en STH) et sont parfois même exigés par le cahier des charges des appellations. L'agriculture y joue un rôle primordial tant d'un point de vue économique que paysager et culturel. Elle permet l'entretien de l'espace au sein des exploitations mais aussi dans les alpages. Elle participe véritablement à l'identité de la Maurienne.</p>
---------------------------------	---

2.13.2. Eléments clés du rendu des enquêtes acteurs

<p>1. Règles de gestion 1a effets des modifications</p>	<p>Ces changements sont venus en réponse à une demande des zones de montagne comme la Savoie et ont été reçus de manière favorable par la profession agricole. L'agriculture est homogène en Savoie et la modification des règles de gestion a permis un léger redéploiement vers les plus extensifs. Globalement, tous les agriculteurs ont vu leur aide augmenter.</p>
<p>1b évolution du contexte et adaptation des</p>	<p>Il y a une forte concurrence sur le foncier et les zones les plus plates se sont souvent urbanisées. La qualification des handicaps par zones serait donc à revoir.</p>

règles.	<p>Les éleveurs voient leurs charges augmenter (diminution de l'aide familiale, augmentation des coûts des bâtiments et du matériel de montagne, augmentation du coût des céréales encore plus marqué qu'ailleurs) et la suppression des quotas laitiers pourrait venir fragiliser l'équilibre des filières fromagères AOC.</p> <p>Par rapport à l'évolution des autres aides, le passage à l'hectare est cohérent. L'ICHN est cohérente avec la PHAE 2 et les MAE mais c'est une aide ancienne et stable qui reste relativement indépendante des autres.</p> <p>Quelques double-actifs sont pénalisés par calcul du taux de chargement. En effet, il faut tenir compte des UGB de l'année et des surfaces de l'année précédente donc les personnes salariées l'année précédente ne peuvent pas toucher l'ICHN.</p> <p>Le calcul du chargement pose également problème lorsqu'il y a rupture de possession à un moment de l'année (animaux mis en pension l'hiver ou en estive l'été).</p> <p>Les éleveurs de chevaux sont pénalisés car ils doivent posséder au moins trois reproducteurs pour toucher l'ICHN alors qu'ils répondent aux objectifs d'occupation de l'espace et d'entretien des prairies.</p> <p>Dans cette zone de montagne et de haute montagne, tous les bénéficiaires remplissent les objectifs de l'ICHN, c'est plus discutabile en plaine.</p>																																																																																																																				
1c Pluriactifs	<p>La pluriactivité est très courante en Maurienne. L'activité saisonnière comme moniteurs de ski est très complémentaire (les vaches restent longtemps à l'intérieur) et permet un équilibre financier des exploitations.</p> <p>Les plafonds de revenus écartent certains agriculteurs (qui travaillent deux fois plus), des critères sur les rentes de capital sembleraient plus justes que sur les revenus d'activité.</p>																																																																																																																				
1d petites exploitations	<p>En Savoie, l'unité de référence est de 36 ha, le seuil de 25 ha est bas mais correspond encore à une réalité (à convertir avec les équivalences pour les alpages).</p> <p>L'ICHN pèse fortement sur les petites exploitations, c'est l'aide la plus importante.</p>																																																																																																																				
2. Cohérence de l'ICHN	<p>Il y a une forte implication du Conseil Général de Savoie dans le développement rural (aide à la mécanisation, à l'investissement dans les bâtiments, Fond Départemental de Gestion de l'Espace naturel...)</p> <p>Les contractualisations en CTE, CAD et MAE ont été conséquentes, surtout pour les mesures herbagères (soutenues par le Parc de la Vanoise et les AOC comme celle du Beaufort). Ces mesures sont complémentaires de l'ICHN et demandent un engagement supplémentaire de la part des agriculteurs.</p> <p>Certains agriculteurs regrettent que ces politiques soient gérées de manière séparée, ce qui alourdit les démarches administratives (déclarations, contrôles...)</p> <p>La problématique majeure concerne le foncier, des schémas d'aménagement tentent de protéger les zones agricoles contre l'urbanisation.</p>																																																																																																																				
3. Zonage	<p>Pour être éligible, les agriculteurs doivent maintenir le chargement en zone de montagne entre un minimum de 0,1 et un maximum de 2 UGB/ha pour une des zones, avec un taux maximal d'aide pour un chargement entre 0,3 et 1,4 UGB/ha.</p> <p>La DDAF n'a pas mentionné de modulation particulière en Maurienne, en plus des variations entre montagne et haute montagne. Il y a pourtant 5 sous zones « Haute montagne » dans le département.</p> <table border="1" data-bbox="384 1843 1506 2054"> <thead> <tr> <th rowspan="3">LIBELLES</th> <th rowspan="3">Montant de base par ha</th> <th colspan="18">PLAGES</th> </tr> <tr> <th colspan="3">1</th> <th colspan="3">2</th> <th colspan="3">3</th> <th colspan="3">4</th> <th colspan="3">5</th> <th colspan="3">6</th> </tr> <tr> <th>Min</th> <th>Max</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>HM</td> <td>221 €</td> <td>0,1</td> <td>0,1</td> <td>75</td> <td>0,2</td> <td>0,2</td> <td>90</td> <td>0,3</td> <td>1</td> <td>100</td> <td>1</td> <td>1,4</td> <td>80</td> <td>1,4</td> <td>1,9</td> <td>60</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>HM S 05</td> <td>223 €</td> <td>0,1</td> <td>0,3</td> <td>90</td> <td>0,3</td> <td>1,4</td> <td>100</td> <td>1,4</td> <td>1,8</td> <td>90</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>HM 05</td> <td>221 €</td> <td>0,2</td> <td>0,3</td> <td>90</td> <td>0,3</td> <td>1,4</td> <td>100</td> <td>1,4</td> <td>1,9</td> <td>90</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	LIBELLES	Montant de base par ha	PLAGES																		1			2			3			4			5			6			Min	Max	%	HM	221 €	0,1	0,1	75	0,2	0,2	90	0,3	1	100	1	1,4	80	1,4	1,9	60				HM S 05	223 €	0,1	0,3	90	0,3	1,4	100	1,4	1,8	90										HM 05	221 €	0,2	0,3	90	0,3	1,4	100	1,4	1,9	90																								
LIBELLES	Montant de base par ha			PLAGES																																																																																																																	
				1			2			3			4			5			6																																																																																																		
		Min	Max	%	Min	Max	%	Min	Max	%	Min	Max	%	Min	Max	%	Min	Max	%																																																																																																		
HM	221 €	0,1	0,1	75	0,2	0,2	90	0,3	1	100	1	1,4	80	1,4	1,9	60																																																																																																					
HM S 05	223 €	0,1	0,3	90	0,3	1,4	100	1,4	1,8	90																																																																																																											
HM 05	221 €	0,2	0,3	90	0,3	1,4	100	1,4	1,9	90																																																																																																											

	HM 74	202 €	0,1	0,3	75	0,3	0,6	90	0,6	1,4	100	1,4	2,3	90				
	HM 38	221 €	0,2	0,3	90	0,3	1,4	100	1,4	1,9	90							
	<p>Le zonage à partir de moyennes communales est parfois considéré comme injuste (surtout si les parties les moins pentues sont devenues constructibles). Certains préféreraient un zonage à l'exploitation ou à la parcelle mais ils conçoivent que malgré les progrès cartographiques et informatiques, ce zonage alourdirait les procédures.</p> <p>Globalement, la refonte du zonage n'est pas voulue par la profession qui craint des restrictions importantes, surtout en ZDS.</p> <p>La profession réfléchit par ailleurs à une « ICHN Loup » avec des modulations complémentaires pour prendre en compte ponctuellement ce handicap.</p>																	
4. Effets revenus	<p>La perte de revenu est difficile à estimer, notamment du fait de la plus-value due à l'AOC. Les rendements sont moindres mais les agriculteurs se sont adaptés. Ils ont réussi aujourd'hui à faire de leur handicap un atout, grâce à des produits de qualité identifiés. La chambre d'agriculture a fait un calcul qui estime la perte de revenu en haute montagne de 40% par rapport à la plaine.</p> <p>Les signes de qualité (90% des productions du département) et plus particulièrement la performance de la filière Beaufort influencent fortement les revenus des agriculteurs. Il en est de même pour la pluriactivité (près de 45% de pluriactifs en Savoie) et le tourisme qui participent à l'équilibre de la filière en permettant un tissu de petites coopératives laitières en vente directe.</p>																	
5. Effets structures	<p>Comme ailleurs, la tendance est à la diminution du nombre d'exploitations et à leur agrandissement. L'ICHN fait partie des systèmes d'exploitation. Elle n'oriente pas forcément la stratégie ni les structures en Maurienne où il n'y a pas d'alternative pour l'utilisation des terres mais elle permet le maintien des exploitations. Sans elle, il n'y aurait plus d'agriculture savoyarde.</p> <p>Le nombre d'installations se maintient. Les terrains les plus difficiles sont abandonnés mais ils le seraient encore plus sans ICHN. Les exploitations dans leur ensemble dépendent de l'ICHN.</p> <p>Le premier pilier n'est pas déterminant dans cette zone où il y a peu de DPU. L'élevage ovin viande est en difficulté, malgré les aides. Les produits ne sont pas bien valorisés et le loup pose des problèmes.</p>																	
6. Effets pratiques	<p>Il n'y a globalement pas de pollution et très peu d'utilisation d'intrants.</p> <p>L'agriculture peut paraître très extensive car le taux de chargement annuel moyen est faible mais en fait les terres sont utilisées par les animaux sur un temps très court. Les calculs sont par ailleurs parfois très flous car tous les alpages ne sont pas déclarés pour ne pas tomber en dessous du seuil minimum de chargement. Les surfaces épandables sont limitées du fait de la pente, ce qui peut poser des problèmes ponctuels de concentration de matière organique.</p> <p>Tous les agriculteurs ne font pas forcément le lien entre les BPAH et l'ICHN.</p>																	
7. Effets environnement	<p>L'ICHN et la PHAE permettent d'entretenir un paysage ouvert et de maintenir une certaine extensivité. Les effets de l'agriculture sur la biodiversité sont sujets à discussion mais semblent globalement positifs.</p> <p>Beaucoup d'exploitations professionnelles ont signé des CTE et des CAD. Il y a eu une prise de conscience des agriculteurs vis-à-vis de l'environnement. Il y a également beaucoup de zones Natura 2000 et on peut noter la présence du Parc National de la Vanoise. Les cahiers des charges des AOC incitent également à des pratiques respectueuses de l'environnement (systèmes tout à l'herbe, productivité limitée...). Les systèmes d'exploitations sont restés relativement traditionnels.</p>																	

	Sans influencer directement les pratiques, l'ICHN permet la poursuite de l'activité agricole, notamment dans les endroits les plus difficiles.
8. Effets emplois	Même si le nombre d'exploitants agricoles est limité, cette agriculture « collective » crée beaucoup d'emplois indirects à travers les groupements pastoraux, les coopératives (transformation et commercialisation) et participe même à l'emploi dans les services grâce à l'image du territoire qu'elle façonne et qui est indispensable au tourisme local.
9. Effets marché	La valorisation des productions sous signe de qualité et leur identité forte permet une importante valeur ajoutée grâce à leur positionnement haut de gamme voir très haut de gamme. Le caractère collectif de la filière et en particulier les nombreuses coopératives en gestion directe sont aussi un atout pour la filière, tout comme le développement des circuits courts. La race tarentaise participe également à la valorisation des produits et du territoire. La concentration au niveau des distributeurs est en revanche une faiblesse. La dérégulation des quotas pourrait aussi avoir des conséquences négatives sur cette filière dont les débouchés restent limités.
10. Effets population et territoire	Sans ICHN, l'agriculture de montagne dans son ensemble serait remise en question. Elle constitue parfois 100% du revenu des agriculteurs. Or cette activité participe au maintien des espaces ouverts, à l'occupation du territoire et au dynamisme local. Elle façonne l'image du territoire à travers les produits et le paysage et sert d'« affiche » pour le tourisme, lui-même indispensable à la vie du territoire.

2.13.3. Eléments clefs des enquête bénéficiaires

THEMATIQUES	RESULTATS D'ENQUETE
STRUCTURE EXPLOITATION	Les exploitations des bénéficiaires interrogés sont majoritairement orientées bovin lait et parfois ovins viande et lait ce qui correspond bien aux OTEX dominants de la PRA.
QUALIFICATION DES HANDICAPS	Les principaux handicaps des exploitations cités par les bénéficiaires de cette zone de haute montagne sont la courte durée de la période de végétation (7/8) et les fortes pentes (6/8). L'éloignement des parcelles semble également poser des difficultés (4/8).
APPLICATION ICHN EXPLOITATION	Les changements de la gestion de l'aide ont été perçus par quelques agriculteurs (4/8), notamment leur revalorisation. Ils n'ont pas entraîné de modification dans les exploitations, en revanche, un des agriculteurs a en partie renoncé à sa double activité pour ne pas perdre l'ICHN. La majeure partie des agriculteurs rencontrés ne trouve pas l'ICHN contraignante. L'un d'entre eux déplore cependant les changements de mode de calcul du chargement qui lui ont fait perdre l'ICHN une année à quelques jours près (ses animaux partent en pension). Un autre est contraint par les plafonds de revenu complémentaire pour les doubles actifs. Les seuils de chargements correspondent aux pratiques en cours ne sont pas une contrainte.
PRATIQUES AGRICOLES PLUS RESPECTUEUSES ENVIRONNEMENT	La moitié des exploitants enquêtés pratiquent l'entretien complémentaire des pâtures. Tous pratiquent la montée en estives. Des fumières communales servent au stockage collectif des effluents des exploitants. 5 exploitants sur les 8 rencontrés ont un plan d'épandage et 6 tiennent un cahier de fertilisation. La majorité des bénéficiaires interrogés a contractualisé une MAE, notamment la PHAE (6/8) ainsi que des MAE « prairie de fauche en altitude » (3/8), parfois en partenariat avec le Parc National de la Vanoise. Certains ont mis en place un

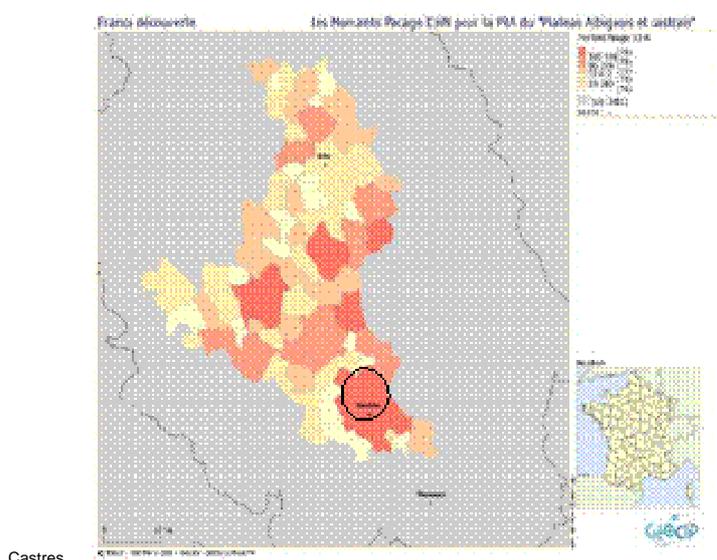
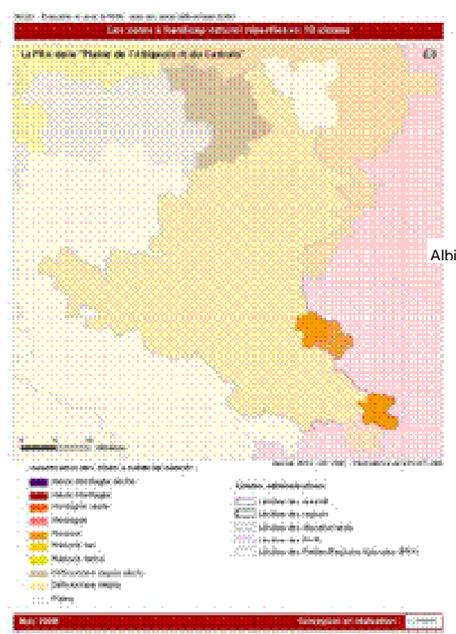
	<p>CTE (3/8).</p> <p>Pour 4 des 8 producteurs interrogés, la production est réalisée sous l'appellation Beaufort (AOC), dont le cahier des charges est exigeant mais cohérent avec les objectifs de l'ICHN.</p>
EMPLOI	<p>Sur la période concernée, l'emploi est globalement stable au sein de la plupart des exploitations enquêtées. L'augmentation de la production et la diversification en tourisme a permis l'augmentation de l'emploi dans une des exploitations tandis que la diminution du cheptel a entraîné la diminution de l'emploi dans une autre exploitation.</p> <p>La majorité des exploitants ne fait pas appel à des services extérieurs, hormis les CUMA, y compris pour les services de remplacement.</p> <p>La pluriactivité des agriculteurs rencontrés est quasi systématique. Ils sont tous moniteur de ski, perche man ou commerçant saisonnier, parfois à temps plein sauf l'un d'entre eux qui diversifie son activité en tenant un refuge l'été. Cette pluriactivité fait partie du « modèle » savoyard. Tous les conjoints travaillent également et les personnes interrogées estiment qu'il n'est pas difficile de trouver un emploi, surtout en saison grâce au tourisme.</p>
TERRITOIRE	<p>Les agriculteurs rencontrés font parfois (5/8) partie du Groupement d'Etude et de Développement Agricole dont la mission est de permettre le développement agricole local à travers l'aide aux agriculteurs (installation, formation, information, suivi technique), l'accompagnement des projets collectifs agricoles concernant la qualité et la valorisation des productions, la gestion de l'espace, les conditions de travail, d'un groupement pastoral ou de l'UPRA Tarentaise.</p> <p>Au regard des agriculteurs interrogés, la principale contribution de l'activité agricole sur le territoire est l'occupation du territoire et le maintien des paysages ouverts ainsi que l'activité touristique et l'image du territoire à travers leur produit. La limitation du risque d'avalanche a également été mentionnée.</p>
COHERENCE	<p>L'ICHN est l'aide la plus importantes financièrement (elle représente en moyenne 72% du montant total des aides). La PHAE et les autres MAE ainsi que les aides du premier pilier viennent ensuite.</p> <p>La majorité des agriculteurs considèrent la PHAE plus contraignante que l'ICHN.</p>
REVENU	<p>L'ICHN constitue un complément de revenu déterminant pour tous les agriculteurs interrogés et représente en moyenne 46% du revenu agricole.</p>
ZONAGE	<p>La revalorisation de l'ICHN est souhaitée par plusieurs agriculteurs et l'un d'entre eux propose un système de contrat simplifié « agriculteur de montagne » pour soutenir leur rôle sur le territoire qui regrouperait toutes les aides, serait pour une durée de 5 ans minimum et serait renouvelable.</p> <p>Certains agriculteurs regrettent que les exploitations de moins de 3 UGB ne soient pas éligibles alors qu'elles participent à l'entretien de l'espace.</p>
CONCLUSION ET ELARGISSEMENT	<p>Les bénéficiaires interrogés auraient probablement des stratégies différentes en cas de suppression de l'ICHN. Une grande partie d'entre eux (4/8) se verrait contrainte d'arrêter leur activité alors que d'autres envisageraient d'agrandir leur exploitation malgré l'important investissement que cela demanderait pour les bâtiments d'élevage et la pression sur le foncier.</p> <p>L'ICHN est un complément de revenu qui motive les agriculteurs pour la poursuite de leur activité et qui reconnaît leur rôle d'entretien du territoire dans des conditions difficiles.</p>

Commentaires	<p>De nombreux bénéficiaires et un élevage bovin lait et ovin dominant.</p> <p>Handicaps très disparates dans une même commune (terres plus plates et accessibles en fond de vallée). Les critères de handicaps naturels ne semblent pas toujours bien adaptés.</p> <p>Forte pluriactivité qui permet l'équilibre financier des agriculteurs : peut-être avoir des critères d'éligibilité sur les rentes de capital plutôt que sur les revenus d'activité.</p> <p>Réflexion locale de la profession agricole sur une « ICHN Loup »</p> <p>Forte production sous signe de qualité (AOC Beaufort), filière performante</p> <p>L'agriculture façonne l'image du territoire à travers les produits et le paysage et sert d' « affiche » pour le tourisme, lui-même indispensable à la vie du territoire</p> <p>L'ICHN, en plus d'être un élément de revenu indispensable aux agriculteurs, est perçue comme une reconnaissance de leur rôle d'entretien du territoire dans des conditions difficiles</p>
---------------------	--

2.14. Tarn –Pays plaine de l'albigeois et du castrais

2.14.1. Contexte, caractéristiques de la PRA et handicaps

Type de ZD	Département	Nom PRA	Massif	Communes enq.	OTEX dom.
ZD Simple (95%) et Z défavorisée de Piemont (5%)	Tarn	Pays plaine de l'Albigeois et Castrais	Plaine	Montpinier, Castres, Saint Jean de Vals.	Ovin viande, Bovin Ovin lait dans est du département



Contexte et synthèse	<p>La PRA du castrais et de l'albigeois est située au centre du Département du Tarn. Les massifs montagneux de la montagne noire au sud et des monts de Lacaune à l'ouest encadrent cette région où l'élevage occupe une partie importante du territoire.</p> <p>La situation hydrique limitante explique les faibles rendements des terres agricoles rencontrés dans cette zone.</p> <p>Une tendance générale à l'augmentation des superficies agricoles du département est observée durant la période (40 hectares en 2000, 47 hectares en 2005-<i>source Agreste</i>) qui s'observe aussi dans les exploitations orientées vers l'élevage.</p> <p>Malgré un certain dynamisme observé dans certaines parties de la PRAD, le nombre d'installations orientées vers l'élevage régresse ; la production de lait est en diminution sur tout de département.</p> <p>Dans la période plus récente, les exploitations situées à proximité de la ville de Castres souffrent d'une forte pression foncière qui empêche l'achat des terres en fermage et freine les projets de développement mais permettent la</p>
-----------------------------	--

	<p>pluriactivité dans certaines exploitations.</p> <p>Des interventions sont mises en œuvre par le Conseil Général (ateliers de transformation).</p> <p>Pour les acteurs, les plafonds de chargement sont parfois jugés trop élevés et peuvent générer du surpâturage (ceci est perçu différemment par les exploitants interrogés qui jugent que l'ICHN contribue à la préservation des paysage et de l'environnement).</p> <p>Les filières de SOQ (y compris projet de marque Parc) bien développées permettent une meilleur valorisation de la production (sauf dans le vin qui éprouve des difficultés). L'aire d'influence de Toulouse est bénéfique sur ce point.</p>
--	--

2.14.2. Eléments clés du rendu des enquêtes acteurs

<p>1. Règles de gestion 1a effets des modifications</p>	<p>l'évolution du nombre d'exploitants éligibles n'a pas de lien avec les changements.</p> <p>Les nouvelles règles (2005) ont permis aux éleveurs équidés d'être éligibles, avec certains effets pervers ou effets d'aubaine mal vécus par certains autres exploitants.</p> <p>Les centres équestres trouvent des astuces pour être éligibles.</p>
<p>1b évolution du contexte et adaptation des règles.</p>	<p>Le critère de l'âge (65ans) élimine des agriculteurs potentiellement éligibles.</p> <p>Une incompréhension est ressentie vis-à-vis Des problèmes de compréhension et acceptation de l'exclusion en plaine des exploitants en bovins lait purs.</p>
<p>1c Pluriactifs</p>	<p>7% des exploitations du département sont concernées par la pluriactivité.</p> <p>La pluriactivité est un facteur important du maintien de l'agriculture: l'industrie textile et industrie du granite offrent des emplois aux agriculteurs dans la région.</p> <p>Aujourd'hui beaucoup d'agriculteurs qui étaient pluriactifs partent à la retraite.</p> <p>Dans les zones défavorisées simples ou piémont, le seuil de 0.5 et 1.5 SMIC empêche certaines installations</p>
<p>1d petites exploitations</p>	<p>Dans une exploitation agricole de 25 hectares, la pluriactivité est obligatoire pour atteindre un revenu viable.</p> <p>Le seuil de viabilité est d'environ 40 hectares.</p>
<p>2. Cohérence de l'ICHN</p>	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Sentiment « d'empilement » des mesures vraiment cohérentes notamment en zone de montagne. ♦ La politique de développement rural en ce qui concerne le handicap naturel se raisonne en matière d'accès au foncier. ♦ L'exemple d'ateliers de transformation financés par le conseil général contribue à la politique de cohérence de soutien dans ces zones défavorisées. ♦ Sentiment d'incohérence pour certains agriculteurs qui ne comprennent pas pourquoi des éleveurs qui produisent du fromage Roquefort et qui dégagent de bons revenus du fait de la valeur ajoutée aient le droit à l'ICHN .
<p>3. Zonage</p>	<p>L'intégralité du département est classée en zone défavorisée.</p> <p>Il existe quelques incohérences entre le partage de zones dues à des chemins communaux. L'indemnité passe de 84 € avant le chemin situé en zone piémont</p>

	<p>à 135€ après le chemin où la zone est considérée en montagne. Pour y pallier ces injustices décriées par les agriculteurs, il faudrait maintenir les aides en pourcentage des parcelles situées en montagne et pourcentage de parcelles situées en piémont.</p> <p>Une approche par coût serait souhaitable. Ce serait alors difficile à mettre en œuvre, mais apporterait une certaine crédibilité.</p> <p>Le zonage est considéré comme un acquis par la profession agricole, surtout dans la zone de montagne.</p>
<p>4. Effets revenus</p>	<p>La notion de « surcoût » du à un handicap en particulier serait préférable à la notion de « perte » de revenu mais ce surcoût est difficile à estimer.</p> <p>Cette perte est estimée supérieure à 1300€ jusqu'à 2500€ en montagne.</p> <p>L'ICHN est déterminante dans le revenu des zones de montagne.</p> <p>D'autres facteurs influent sur la compétitivité. Elle est associée à la présence des CUMA. Ces dernières lissent le handicap grâce à la mise en commun du matériel agricole coûteux pour les terres difficiles, tout comme la présence d'abattoirs, d'ateliers de transformations, de filières déjà mises en place, ou l'écoulement de la production par la vente directe.</p>
<p>5. Effets structures</p>	<p>Dans tout le département c'est un agrandissement des exploitations qui est observé; mais cette tendance diffère suivant les zones. La vocation du territoire change peu avec le temps pour plusieurs raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Le foncier reste cher * Les filières dynamiques et la valeur ajoutée de certaines filières maintiennent la vocation initiale du territoire bien plus que ce l'ICHN. <p>Il existe des côtes d'alerte de déprises comme à MURAT. On observe néanmoins que la production équine compense un peu cette déprise.</p> <p>Des innovations marginales essayent de percer au milieu des filières classiques, elles peuvent maintenir les structures des exploitations des zones défavorisées.</p> <p>Dans les zones défavorisées simples, le premier pilier de la PAC est au moins égal sinon supérieur à l'ICHN dans les zones défavorisées. Il devient une variable d'équilibre. Alors que dans les zones de montagne, les petites d'exploitations peu viables disparaissent. L'ICHN pèse alors beaucoup mais ne permet pas de projet de transmission de l'exploitation.</p>
<p>6. Effets pratiques</p>	<p>L'ICHN a permis la réhabilitation des zones humides du département.</p> <p>Les minimums des plages de chargement imposés devraient être revus à la baisse car le surpâturage n'est pas évité dans certaines zones.</p> <p>La surface enherbée par un entretien mécanique protège l'environnement même si concernant les parcelles les plus difficiles et/ou éloignées, les agriculteurs s'en occupent le moins possible.</p> <p>Des modifications des pratiques agricoles sont observables dans le département avec des signes avant coureurs de déprises. En montagne (Est du département) on observe une diminution drastique de la production laitière pour la production de viande uniquement. On constate également la conversion de terres mises toutes mises en prairie.</p>
<p>7. Effets environnement</p>	<p>Les problèmes de pollution azotée se situent dans la zone céréalière au Sud ouest du département (ZDS). Les mises aux normes dans ces régions n'ont pas toujours été financièrement possibles pour certaines exploitations qui ont arrêté l'élevage.</p>

	Les acteurs ont remarqué une bonne synergie entre les mesures agro-environnementales PHAE CTE et CAD avec l'ICHN
8. Effets emplois	L'élevage de part son astreinte génère davantage de main d'œuvre (souvent familiale) que les cultures céréalières.
9. Effets marché	Il est observé une certaine organisation des filières pour la transformation et la commercialisation des produits Des filons de vente directe et la valorisation des produits agricoles par diverses démarches de qualité (pays, label, AOC) sont présents sur le secteur. Néanmoins quelques difficultés d'écoulement de la production pour la viticulture Un projet de marque d'élaboration avec le Parc Naturel du Hauts Languedoc est en cours.
10. Effets population et territoire	Il manque des services dans certains secteurs isolés. L'ICHN ne permet pas à elle seule de d'encourager les installations des jeunes agriculteurs pour lesquels ces services sont déterminants. La décroissance de l'activité agricole dans les zones avec mixité agriculture/forêt entraîne l'apparition de friches qui deviennent rapidement inexploitable. Ce phénomène diminue considérablement l'attractivité du territoire. Le développement du tourisme vert s'observe dans tout le sud ouest du à la proximité de ces zones de l'agglomération toulousaine.

2.14.3. Eléments clefs des enquête bénéficiaires

THEMATIQUES	RESULTATS
STRUCTURE EXPLOITATION	3 des 6 agriculteurs interviewés ont vu leur exploitation décliner sur la période 2000-2006. La plupart ont réalisé des investissements dans les bâtiments d'élevages pour la rénovation ou la construction. Les OTEX des bénéficiaires enquêtés se répartissent entre l'élevage bovin viande pour majorité, l'élevage ovin et l'élevage bovin lait.
QUALIFICATION DES HANDICAPS	Les handicaps majoritairement cités par les exploitants consultés sont la faible potentialité des terres et les conditions climatiques limitantes. Plus précisément, c'est association de la faible quantité des précipitations associées au vent asséchant qui limite la production de leur exploitation. Pour pallier cette mauvaise situation hydraulique, des cultures adaptées ont été mis en place. Les exploitants situés près de la zone urbaine subissent une pression foncière qui les pousse à avoir leur terre en fermage, les terres étant inabordable La moitié des bénéficiaires cite le manque d'alternative autres que l'élevage sur leurs terres. La présence de pierriers dans les parcelles a conduit un exploitant à abandonner les cultures pour l'élevage d'une race rustique.
APPLICATION ICHN EXPLOITATION	Le dispositif semble être contraignant pour certains agriculteurs interrogés qui veillent à toujours à rester éligibles Plus précisément, l'ICHN amène une réflexion sur les projets d'intensification de la production. Les exploitants calculent le nombre d'animaux supplémentaires qu'il faudrait pour compenser

	<p>le manque à gagner dans le cas cette intensification ne les rendraient plus éligibles.</p> <p>Il est mentionné durant l'enquête utilité recevoir un avertissement par courrier du versement du montant de l'ICHN pour la gestion de l'exploitation.</p>
<p>PRATIQUES AGRICOLES PLUS RESPECTUEUSES ENVIRONNEMENT</p>	<p>Les agriculteurs interrogés considèrent que les conditions d'éligibilité notamment, le taux de chargement préservent l'environnement du surpâturage comme de l'enrichissement.</p> <p>Du point de vue des exploitants enquêtés, l'ICHN limite l'intensification des élevages dans la région, (certains ne vont pas au-delà des planchers du fait de l'ICHN.)</p> <p>Tous les exploitants consultés ont mis en place sur leur exploitation une MAE durant la période d'évaluation. La plus fréquente est la PHAE suivi du CTE.</p>
<p>EMPLOI</p>	<p>La charge de travail a augmenté sur certaines exploitations de l'enquête mais elle n'a pas généré d'emploi.</p> <p>Des activités de diversification orientée vers l'agritourisme et la vente directe se sont développées dans la majorité des exploitations de l'enquête.</p> <p>Seul un agriculteur de l'étude est pluriactif sur les 6 questionnés.</p> <p>Le système d'échange de travaux non monétarisé est important entre agriculteurs mais aurait tendance à se perdre.</p>
<p>TERRITOIRE</p>	<p>Les agriculteurs de l'enquête soulignent l'importance de leur activité agricole dans le maintien de l'ouverture des paysages qui contribue à son attractivité ainsi que leur contribution dans la vie locale.</p> <p>Les actions des exploitants se traduisent sur le territoire par leur participation dans les instances locales et surtout dans des projets globaux de développement (projet de pays et PNR)</p>
<p>REVENU</p>	<p>Les aides du premier pilier sont plus déterminantes que l'ICHN au regard des agriculteurs questionnés.</p> <p>La part de l'ICHN dans le revenu des bénéficiaires est en moyenne de l'ordre de 8% et atteint 11% du montant des aides attribuées. L'importance de l'ICHN pour la trésorerie est plusieurs fois mentionnée.</p>
<p>COHERENCE</p>	<p>Les exploitants consultés mentionnent la lourdeur administrative des aides du premier pilier (DPU) suivie de celle occasionnée pour la mise en place des MAE beaucoup plus contraignantes que L'ICHN en général.</p>
<p>ZONAGE</p>	<p>Les bénéficiaires considèrent qu'il serait judicieux de laisser la possibilité de continuer de travailler aux exploitants de plus de 65 qui contribuent au maintien de l'activité agricole dans les zones défavorisées.</p> <p>L'ICHN n'est pas considérée comme une aide équitable. Le zonage actuel ne prend pas assez en compte les handicaps chaque exploitation de la zone défavorisée du point de vue des agriculteurs interrogés.</p>
<p>CONCLUSION</p>	<p>La suppression de l'ICHN dans la plaine de l'albigeois et du castrais entraînerait certaines difficultés au sein des exploitations enquêtées (problèmes de trésorerie et limitation des investissements, voire pérennité de l'exploitation). L'ICHN contribue au maintien de la l'agriculture de certains territoires isolés ou en difficulté avec les emplois agricoles qui y sont associées.</p> <p>Les agriculteurs de l'étude soulignent l'intérêt la contribution de l'ICHN dans la préservation de l'environnement : Le dispositif maintien l'entretien des</p>

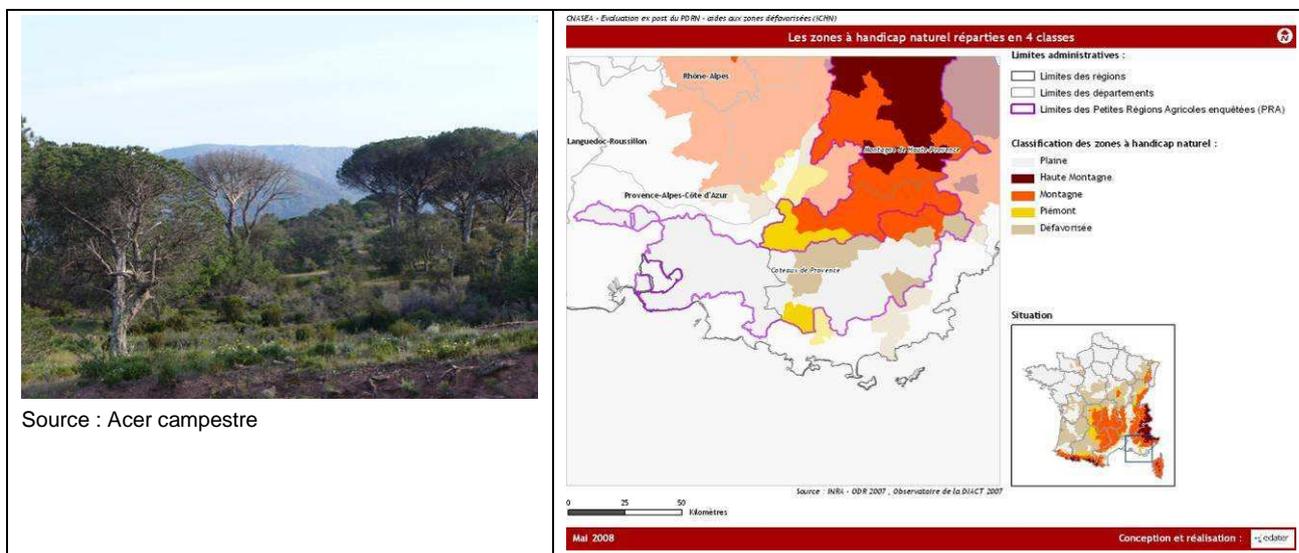
CNASEA

	<p>terres difficiles pour un équilibre et une diversification des paysages. Dans les zones de plaine, l'ICHN encourage une production environnementale cohérente notamment pour conserver et améliorer fertilité des sols.</p> <p>L'ICHN encourage les activités d'élevage dans l'entretien et la gestion des parcelles trop pentues qui ne doivent pas être mécanisées aux yeux de certains exploitants consultés, dans la mesure où de nombreux accidents de travail mortels ont lieu sur des terrains (retournement de tracteurs) .</p>
--	--

2.15. Var –Coteaux de Provence

2.15.1. Contexte, caractéristiques de la PRA et handicaps

Type de ZD	Département	Nom PRA	Massif	Communes enq.	OTEX dom.
ZD Simple sèche	Var	Coteaux de Provence	Plaine	Correns, Villecroze, Cotignac, Vidauban, Sillans-la-Cascade, Barjols	Viticulture



0. Contexte et handicaps	<p>L'agriculture du Var est avant tout orientée vers la viticulture et l'horticulture mais l'élevage y joue un rôle important en terme d'occupation de l'espace (seulement 1,8% du chiffre d'affaire agricole mais 39% de la SAU).</p> <p>L'élevage, principalement ovin, est très extensif (climat méditerranéen sec). Il permet l'entretien de parcours de maquis et de forêt et participe ainsi à la lutte contre les incendies.</p> <p>Différent types d'exploitations coexistent, avec des systèmes sédentaires ou transhumant.</p> <p>La filière ovine est peu organisée, notamment en terme de commercialisation.</p>
---------------------------------	--

2.15.2. Eléments clés du rendu des enquêtes acteurs

Règles de gestion 1a effets des modifications	<p>Aucun bouleversement n'a été signalé suite au changement des règles de gestion.</p> <p>L'introduction des productions végétales concerne peu d'agriculteurs (>10 exploitations) mais consomme beaucoup de crédits. Ceci impose une décote sur l'ICHN des éleveurs (qui sont plus défavorisés que les producteurs de végétaux) à travers le coefficient stabilisateur qui permet de ne pas dépasser l'enveloppe départementale globale.</p>
---	--

	Les éleveurs ont tendance à se regrouper en zone défavorisée pour toucher l'ICHN.																																																					
1b évolution du contexte et adaptation des règles.	<p>Les critères de surface ne sont pas toujours adaptés à la situation locale. En effet, beaucoup d'éleveurs ovins sont nomades (estives) ou pratiquent le pâturage sur culture, certains n'ont que des baux verbaux, ce qui pose des problèmes pour déclarer des surfaces pour toucher l'ICHN. De plus, la pression foncière est forte ce qui rend les baux stables difficiles à trouver.</p> <p>Différentes stratégies sont utilisées pour contourner certains critères d'éligibilité. Certains agriculteurs s'arrangent pour que le siège social de leur exploitation soit en zone défavorisée (boîte aux lettres). Selon la DDAF, le plus important devrait être la localisation de la SAU et on pourrait simplifier les critères d'éligibilité en supprimant les conditions sur la localisation du siège social et de la résidence. Certains agriculteurs travaillent en commun mais ne se mettent pas en GAEC pour ne pas dépasser le plafond des 3 ICHN.</p> <p>L'écrêtement défavorise certains agriculteurs.</p>																																																					
1c Pluriactifs	Il y a très peu d'éleveurs pluriactifs sur la zone.																																																					
1d petites exploitations	<p>L'ICHN permet aux petites exploitations de faire face à leurs charges et de se développer.</p> <p>Les seuils ne sont pas adaptés au contexte local. En effet, 25 ha ne suffisent souvent pas pour qu'une exploitation soit viable. De même, le plafond de 50 ha est trop bas dans cette région où l'élevage est très extensif. Des petites structures avec de petits cheptels occupent souvent une surface de parcours importante (du fait de la faible potentialité fourragère des terres).</p>																																																					
2. Cohérence de l'ICHN	<p>Il n'y a pas de politique de développement rural spécifique aux zones défavorisées (ni de la part du département ni de la DDAF). Seul le PNR du Verdon intervient dans ce domaine.</p> <p>La pression urbaine s'intensifie et la déprise agricole s'amorce.</p> <p>La prime ovine participe également à l'équilibre des exploitations mais l'ICHN reste nécessaire pour maintenir l'élevage.</p>																																																					
3. Zonage	<p>Les plancher et plafond actuels de chargement vont de 0,05 à 1,7 UGB/ha pour une des zones, avec une plage optimale de 0,07 à 1,4 UGB/ha (plus extensif que la moyenne nationale) avec deux sous zones en « ZDS sèche » qui n'ont néanmoins pas été citées par la DDAF.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="3">Dpt</th> <th rowspan="3">LIBELLES</th> <th rowspan="3">Montant de base par ha</th> <th colspan="9">PLAGES</th> </tr> <tr> <th colspan="3">1</th> <th colspan="3">2</th> <th colspan="3">3</th> </tr> <tr> <th>Min</th> <th>Max</th> <th>%</th> <th>Min</th> <th>Max</th> <th>%</th> <th>Min</th> <th>Max</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="2">083</td> <td>ZDS sèche</td> <td>80,00 €</td> <td>0,05</td> <td>0,06</td> <td>90</td> <td>0,07</td> <td>1,4</td> <td>100</td> <td>1,41</td> <td>1,7</td> <td>90</td> </tr> <tr> <td>ZDS sèche</td> <td>80,00 €</td> <td>0,05</td> <td>0,19</td> <td>90</td> <td>0,2</td> <td>0,7</td> <td>100</td> <td>0,71</td> <td>2</td> <td>90</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le sous pâturage n'a pas d'intérêt (économique) et le surpâturage non plus (santé des animaux) et ne sont pas pratiqués. Les zonages « plaine » et « ZDS » sont sujets à controverses. Certains acteurs considèrent que le zonage devrait être plus fin (infracommunal) et les critères plus objectifs (moins politiques). Mais il y a une crainte de réduction des zones bénéficiaires.</p>	Dpt	LIBELLES	Montant de base par ha	PLAGES									1			2			3			Min	Max	%	Min	Max	%	Min	Max	%	083	ZDS sèche	80,00 €	0,05	0,06	90	0,07	1,4	100	1,41	1,7	90	ZDS sèche	80,00 €	0,05	0,19	90	0,2	0,7	100	0,71	2	90
Dpt	LIBELLES				Montant de base par ha	PLAGES																																																
						1			2			3																																										
		Min	Max	%		Min	Max	%	Min	Max	%																																											
083	ZDS sèche	80,00 €	0,05	0,06	90	0,07	1,4	100	1,41	1,7	90																																											
	ZDS sèche	80,00 €	0,05	0,19	90	0,2	0,7	100	0,71	2	90																																											
4. Effets revenus	<p>La perte de revenu due aux handicaps est difficile à estimer.</p> <p>D'autres facteurs comme l'organisation de la filière ou la production sous signe de qualité pourraient influencer le revenu agricole mais ne sont pas développés dans le Var.</p>																																																					

<p>5. Effets structures</p>	<p>La PHAE et la conditionnalité des aides ont eu un impact plus bénéfique que l'ICHN sur l'utilisation et la valorisation des terres agricoles et à vocation naturelle (parcours). L'ICHN a quant à elle un effet important sur l'économie des exploitations.</p> <p>En zone défavorisée simple, la stratégie d'utilisation des terres est particulière : les systèmes herbaciers utilisent les terres de plaine pour la transhumance inverse. Ces terres sont donc pâturées en hiver.</p> <p>Les constats sur la déprise sont controversés. Certains estiment que la pression foncière entraîne une urbanisation des meilleures terres et donc une utilisation agricole des terres les moins productives tandis que d'autres constatent une déprise sur ces terres. L'ICHN semble tout de même limiter la déprise.</p> <p>L'ICHN ne joue pas sur l'orientation des productions car il n'y a pas d'alternative à l'élevage ovin sur la zone. Avant 2000, la structure (effectif du cheptel) dépendait de l'ICHN, puis il y a eu une forte augmentation de la taille des troupeaux. Aujourd'hui, les exploitations sont stables (280 brebis par exploitation en moyenne, 400 pour les professionnels) et de plus en plus sédentaires.</p> <p>L'ICHN est aujourd'hui un élément constitutif du revenu des éleveurs et permet de maintenir cette activité. Elle favorise également l'installation des jeunes, lorsqu'ils arrivent à trouver les surfaces nécessaires.</p> <p>Les DPU, la prime ovine couplée à 50%, la PHAE 2 interviennent également dans la structure des exploitations et sont pris compte dans la stratégie des éleveurs.</p>
<p>6. Effets pratiques</p>	<p>Le plancher de chargement est très bas car certaines zones sont très peu productives. Le plafond n'est jamais atteint, il n'y a pas de surpâturage. Le chargement moyen est de 0,6 UGB/ha. (La déclaration des DPU peut poser problème car les agriculteurs ont intérêt à tout déclarer pour les DPU et risquent de passer en dessous du seuil minimal de chargement pour l'ICHN.)</p> <p>L'élevage ovin est bénéfique pour l'environnement. Il n'entraîne pas de pollution, permet d'entretenir le paysage, de favoriser la biodiversité et de lutter efficacement contre les incendies.</p>
<p>7. Effets environnement</p>	<p>Peu de pollution d'origine animale (quelques rares élevages caprins hors sol et fromageries).</p> <p>Beaucoup de CTE-DFCI (Défense de la Forêt Contre les Incendies) et de PHAE, qui, combinés aux DPU, participent activement à l'entretien des espaces agricoles et non agricoles (sous-bois, ripisylves, collines, parcours) et à la lutte contre les incendies, notamment dans les zones reculées.</p>
<p>8. Effets emplois</p>	<p>L'élevage est minoritaire mais reste important pour l'économie, surtout au nord du Var. L'ICHN incite à avoir des surfaces et à les entretenir. Elle participe donc au maintien des emplois (éleveurs mais aussi bergers, main d'oeuvre pour la fromagerie...) et du tissu rural.</p>
<p>9. Effets marché</p>	<p>La filière ovine viande n'est pas organisée (« on ne peut pas parler de filière »), il n'y a pas d'abattoir et la majorité de la production est vendue au négoce. Ceci est accentué par l'existence d'un marché parallèle pour les maghrébins.</p>
<p>10. Effets population et territoire</p>	<p>L'ICHN permet le maintien de l'activité plus que son développement. Elle évite ainsi l'abandon des territoires les moins productifs.</p> <p>Globalement l'ICHN atteint ses objectifs, à l'exception du soutien aux productions végétales, qui dans le Var sont déjà bien valorisées.</p>

2.15.3. Eléments clefs des enquête bénéficiaires

THEMATIQUES	RESULTATS D'ENQUETE
STRUCTURE EXPLOITATION	Les exploitations des bénéficiaires interrogés sont orientées ovins-caprins (et diversification en vignes, volailles...). Les OTEX dominants de la PRA sont la viticulture et l'horticulture mais l'ICHN concerne principalement l'élevage ovin dans cette zone.
QUALIFICATION DES HANDICAPS	Les principaux handicaps des exploitations cités par les bénéficiaires sont la mauvaise situation hydraulique (sécheresse) (7/8) et plus généralement la faible potentialité des terres (5/8).
APPLICATION ICHN EXPLOITATION	Les changements de la gestion de l'aide durant la période n'ont pas entraîné de modification des pratiques agricoles chez les agriculteurs enquêtés. La majorité des éleveurs interrogés ne trouvent pas l'ICHN contraignante. Quelques-uns sont malgré tout gênés par le seuil minimum de chargement (1/8), la nécessité de poursuivre l'activité agricole pendant 5 ans (2/8) et la charge administrative (1/8). Ils n'ont cependant pas renoncé à leurs projets.
PRATIQUES AGRICOLES PLUS RESPECTUEUSES ENVIRONNEMENT	La majorité des exploitants enquêtés (6/8) pratique l'entretien mécanique complémentaire des pâtures. 5 éleveurs sur les 8 rencontrés pratiquent l'estive et participent donc à l'entretien de l'espace hors de leur exploitation. La plupart des éleveurs n'ont pas de plan d'épandage ni de fertilisation. Ceci est sans doute dû à l'élevage ovin extensif qui produit peu d'effluents (pas de lisiers) et qui nécessite souvent peu d'intrants. Les éleveurs précisent que la gestion du pâturage à la parcelle a plus d'influence sur l'environnement que le chargement annuel moyen par exploitation. La majorité des éleveurs rencontrés bénéficie également de la PHAE (6/8) et quelques-uns ont contractualisé des CTE (2/8) puis des CAD (3/8). Une minorité des éleveurs rencontrés produit en agriculture biologique (2/8) et un autre en production fermière (sans que ce soit en contradiction avec l'ICHN)
EMPLOI	Sur la période concernée, l'emploi a augmenté dans quelques-unes des exploitations enquêtées (3/8), suite à une augmentation de la production (1/8), à un changement d'orientation (1/8) ou une moindre disponibilité du chef d'exploitation (naissance d'un enfant) (1/8). La moitié des éleveurs rencontrés (4/8) font appel à un service de remplacement (l'entraide entre agriculteurs est aussi une pratique courante). Les éleveurs rencontrés ne sont pas pluriactifs mais ont très souvent développé une activité complémentaire sur l'exploitation (vente directe, transformation, hébergement à la ferme) (5/8). Les éleveurs estiment que développer des activités d'agritourisme nécessite du temps et beaucoup d'investissements.
TERRITOIRE	Certains agriculteurs sont impliqués à la fois dans des projets de développement de la transformation (atelier de découpe) (1/8) ou du tourisme (1/8) et dans des instances locales. La majorité (6/8) s'engage moins dans la vie du territoire. Au regard des agriculteurs interrogés, la principale contribution de l'activité agricole sur le territoire est l'occupation et le maintien des espaces ouverts, avec un rôle important dans la lutte contre les incendies.

CNASEA

COHERENCE	<p>Les aides du premier pilier et la PHAE sont également importantes en terme de revenu (l'ICHN représente cependant souvent au moins la moitié des aides agricoles).</p> <p>Les aides du 1^{er} pilier (conditionnalité des DPU, PBC) et la PHAE sont souvent considérées comme plus contraignantes que l'ICHN (6/8).</p>
REVENU	<p>La majorité des éleveurs enquêtés estime que l'ICHN est un complément de revenu déterminant.</p>
ZONAGE	<p>Les agriculteurs n'approuvent pas systématiquement le zonage en ZDS et estiment que les handicaps dus à la sécheresse sont sous évalués. Certains (1/8) réclament également une meilleure prise en compte des élevages caprins.</p>
CONCLUSION ET ELARGISSEMENT	<p>Les bénéficiaires estiment que l'ICHN participe au maintien de l'agriculture paysanne. L'un d'entre eux insiste sur l'importance de la reconnaissance du métier et de sa pénibilité à travers cette aide. Il est rappelé qu'outre l'aspect socio-économique, dans cette région, l'élevage joue un rôle primordial dans la lutte contre les incendies.</p>

Commentaire	<p>Une zone avec peu de bénéficiaires car peu d'éleveurs.</p> <p>Gros enjeux élevage ovin en lien avec la lutte contre l'incendie. Pâturage très extensif sur des milieux difficiles (caillouteux, en sous-bois, peu productifs) avec un fort risque de déprise agricole. Grosse pression foncière et précarité du foncier et problématique des éleveurs transhumants. Un plancher de chargement parfois trop élevé en raison de la faible productivité des milieux. Une filière ovine inexistante.</p> <p>L'ICHN est un complément de revenu, en général c'est la prime la moins élevée. Elle permet une reconnaissance de la pénibilité du métier d'agriculteur dans cette zone en particulier.</p> <p>L'attrait touristique de la région a permis le développement d'activité de diversification.</p> <p>Un handicap sécheresse qui semble ne pas être assez pris en compte</p>
--------------------	--

3. Comptes-rendus des auditions sur les ICHN dans le Marais Poitevin et en Corse



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

**Direction générale des
politiques économique,
européenne et internationale**

**Service des stratégies
agricoles et industrielles**

**Sous-direction de l'évaluation,
de la prospective, des études
et de l'orientation**

**Bureau de l'évaluation et des
programmes d'études**

Ghislaine URBANO

3 rue Barbet de Jouy
75349 Paris 07 SP

EVALUATION DU PDRN 2000-2006

THEME « ZONES DEFAVORISEES »

Audition Marais poitevin

Vendredi 25 avril 2008

Participaient :

Sous la présidence de Robert Mondot, Président du Comité d'évaluation des aides aux zones défavorisées

Responsables régionaux invités

Francis Berland	Ch Agriculture Vendée
Patrice Boulay	DDAF Charente Maritime Adjoint au Directeur
Philippe Deguenin	DRDAF Pays de la Loire
Hubert Ferry-Wilcsek	DIREN Poitou-Charentes
Dominique Giret	Parc du Marais Poitevin
Thierry Groult	DDAF vendée
Jean-Pierre Guéret	LPO Marais Poitevin
Michel Guillou	SGAR Poitou-Charentes
Sébastien Mériaux	Ch Agriculture Charente Maritime
Gilbert Miossec	Forum des Marais Atlantiques
Jean-Jacques Samzun	DRAF –SREAFE Poitou-Charentes
Patrick Steyaert	INRA St Laurent de la Prée
Frédéric Tournade	Cnasea Poitou-Charentes

Membres du comité d'évaluation « Aides aux zones défavorisées »

Ghislaine Urbano	MAP-DGPEI-BEPE secrétariat du comité
Max Barbier	MAP-DGFAR-BDTM
Jean-François Baschet	MAP-DGPEI-BEPE
Aline Cattan	MEEDDAT-DNP
Marc Dimanche	SUAMME Languedoc-Roussillon
Laurent Mary	MAP-DGFAR-MER
François Mer	MAP-DGFAR-BATA
Christian Tourne	Cnasea Corse-Paca

Cabinets d'étude chargés d'évaluation

Hugues Juricic	POLLEN Conseil - Evalueur Zones défavorisées
Cécile Diamantis	AND International - Evalueur MAE

CADRE DE L'AUDITION

Robert Mondot rappelle que cette audition est conduite dans le cadre de l'évaluation ex post du PDRN 2000-2006 et plus précisément l'évaluation des aides aux zones défavorisées. Les situations locales sont abordées de deux façons. Les situations « classiques » sont plutôt étudiées lors d'études de cas réalisées dans des petites régions représentatives. Par contre, les situations particulières telles que le Marais poitevin et la Corse font l'objet d'auditions de responsables locaux.

PRESENTATION DE LA ZONE ET DES ENJEUX

Situé dans un territoire qui s'étend de Niort à la mer, le marais a été mis en valeur dès le Moyen Age par des endiguements successifs. Il est constitué de marais mouillés (dont la Venise verte), de marais desséchés et de marais intermédiaires.

Les marais sont découpés/organisés en 250 casiers hydrauliques. Les éleveurs n'ont pas la maîtrise de la gestion de l'eau qui relève de 38 syndicats de marais, lesquels sont généralement gérés par les céréaliers.

Cette contrainte de la gestion de l'eau se traduit, au-delà des contraintes de gestion, par des rendements relativement faibles du fait de la brièveté de la période utile de production.

L'évolution économique des productions a amené le monde agricole local à se détourner de l'élevage traditionnel et opter pour de la céréaliculture sur les terrains qui, après drainage et gypsage, présentent des potentialités agronomiques très élevées. Dans le même sens, une diminution des actifs de 3-4% par an depuis une vingtaine d'années a permis la création d'exploitations intensives d'assez grande taille. Cette nouvelle orientation a totalement transformé le paysage et le fonctionnement hydraulique de la région, au détriment de l'équilibre écologique global.

Deux inspections commanditées par les ministères de l'environnement et de l'agriculture ont clairement exposé les enjeux et les risques, mais aussi les mesures à prendre pour stabiliser la situation.

Une contrainte réglementaire

La France a été condamnée par la Cour de Justice Européenne en 1999 pour mauvaise application de la directive relative à la conservation des oiseaux sauvages : désignation insuffisante en surface de Natura 2000, protection juridique et gestion insuffisantes des habitats des oiseaux (drainages, retournement de prairies). Cette condamnation est accompagnée d'un risque d'astreinte (qui pourrait atteindre 150 000 €/jour).

Suite au Plan gouvernemental pour le Marais Poitevin qui prévoit notamment la restauration de 10 000 ha de prairies, la mise en œuvre du réseau Natura 2000 sur 60 000 ha, l'objectif de reconquête du label de PNR, le pré-contentieux a été levé.

Le Marais aujourd'hui

Actuellement il reste environ 30 000ha de marais mouillés et l'objectif est d'atteindre 42 000ha. Les communaux qui jouent un rôle important pour la faune ne subsistent plus que sur 18 communes.

Suite à la conjugaison de la pression de la contrainte réglementaire, des systèmes d'aides (ICHN et MAE) mis en œuvre, les prairies ont été stabilisées jusqu'en 2006. Mais depuis, on assiste à une nouvelle dégradation avec l'érosion du système d'élevage, notamment en raison des problèmes de bâtiment, des contraintes de travail,...et l'évolution de la mise en œuvre des MAE et de l'ICHN. De plus, la dégradation s'amplifie compte tenu du prix des céréales (le prix du blé dur a été multiplié par 3 en un an). Aussi, la tentation de retourner les prairies est-elle très forte. Par ailleurs, les systèmes les plus extensifs sont pénalisés par l'absence d'un contrat agro-environnemental « fort ».

A ce contexte objectivement difficile s'ajoute un ensemble de relations souvent tendues entre groupes, où la propagation de rumeurs supplante parfois la négociation.

LE SYSTEME D'AIDES 2000-2006

- Le marais poitevin est globalement classé en zone défavorisée simple. Cependant, les territoires présentant un enjeu environnemental particulièrement fort (marais desséchés et mouillés) sont traités comme zone défavorisée à handicap spécifique, permettant d'y attribuer des aides renforcées

• **Le dispositif**

Sur la période 2000-2006 : les exploitants du Marais Poitevin ont eu la possibilité de souscrire des MAE généralistes comme la PHAE et les EAE (engagements agroenvironnementaux). Ces derniers ont été faits dans le cadre de divers dispositifs qui se sont succédés : CTE (de 2000 à 2002), CAD (de 2003 à 2006), EAE (pour reconduire les contrats arrivant à échéance entre février 2002 et décembre 2003), selon 3 niveaux de mesures (Pour les CTE : Niveau 1 : 152 €/ha/an ; Niveau 2 : 228 € ; Niveau 3 : 304€). Les mesures souscrites ont surtout été les mesures de maintien et de gestion extensive des prairies permanentes.

L'ICHN de base est de 49 €/ha. A partir de 2003, une majoration de 60€/ha pour les marais desséchés et de 121€/ha pour les marais mouillés.

Toutes les MAE étaient cumulables avec l'ICHN de base et, à partir de 2003, avec la majoration de l'ICHN spécifique au Marais Poitevin.

• **Les lacunes**

*Les aides aux prairies ont été réfléchies en termes de génie écologique, alors qu'elles devraient également être pensées en termes économiques, en vue d'une plus grande viabilité économique des systèmes d'élevage.

*Le dispositif ICHN est sans doute sous-optimal. Il conviendrait d'en faire le bilan et d'analyser son articulation avec d'autres dispositifs (et notamment les MAE).

*La mise en place des aides du 2nd pilier s'avère plus complexe que celle du 1^{er} pilier, pour un montant nettement moindre.

*L'aide aux JA, modulée en zone défavorisée, va de façon indifférenciée, aux céréaliers, aux éleveurs extensifs ou intensifs.

*Sur la période 2000-2006, les handicaps n'ont pas été réellement compensés et deux dispositions se sont montrées peu adaptées à la situation du marais poitevin :

- le plafond de 50 ha : or, la plupart des éleveurs ont de 50 à 100 ha.
- la localisation du siège de l'exploitation et au moins 80% de la SAU en zone défavorisée : ces conditions élaborées pour les zones de montagne sont inadaptées au Marais Poitevin.

*Les contraintes appliquées aux céréaliers pour bénéficier des aides du 1^{er} pilier, sont beaucoup moins élevées, aussi bien techniquement qu'administrativement (un dossier pour l'ensemble du premier pilier, jusqu'à huit pour le deuxième pilier)

Quoi qu'il en soit, le dispositif a globalement permis de stabiliser la situation sur la période 2000-2006

LES MESURES REGLEMENTAIRES

Le drainage est soumis à autorisation ou à déclaration. Le Marais mouillé est un site classé et 2 à 3000 ha sont classés par un arrêté de biotope.

Malgré cela, de nombreux drainages ont été réalisés où ils n'auraient pas dû l'être, soit que la pression réglementaire ait été trop faible, soit que les agriculteurs se soient passés d'autorisation.

L'obligation de résultats, qu'elle soit communautaire ou qu'elle résulte du SAGE est globalisée et non individualisée. Elle est donc largement virtuelle. De plus, elle s'exprime uniquement en termes de conservation et ne permet pas de dialoguer avec le monde agricole dans une perspective d'évolution vers un nouvel équilibre satisfaisant au regard des enjeux communs.

Il est donc souhaité que ce cadre réglementaire soit plutôt repris dans un arrêté de biotope (ou équivalent) que dispersé dans des dispositifs émiétés et/ou peu adaptés (de type « conditionnalité »)

LES EVOLUTIONS DEPUIS 2007

A partir de 2007 : avec le nouveau RDR, les MAE sont mises en œuvre dans le cadre d'un projet territorial élaboré par l'Etat au niveau national, avec une mesure de base Mesure Prairie Humide (MPH) à 150 € et 2 mesures à niveaux de contrainte supérieure à 226 € et 279 €. Le cumul de la majoration ICHN Marais Poitevin avec les MAE autres que la MPH a été autorisé en 2007, mais supprimé à partir de 2008.

Dans le même temps, l'évolution du prix des céréales est ce que l'on sait.

Dans ces conditions, l'incitation financière n'est plus suffisante et le marais repart dans une extension des mises en culture, c'est-à-dire exactement en sens inverse de ce que souhaite la Commission européenne et le gouvernement français

QUELQUES PISTES

L'enjeu majeur, au regard de la contrainte bruxelloise, n'est pas de gérer la prairie, mais d'avoir de la prairie. A l'inverse, l'enjeu de la biodiversité amène à insister plus sur la qualité des prairies (habitats) que sur leur surface stricte. Dans ces conditions, on doit imaginer un système d'aide qui joue sur les deux objectifs, ce qui revient à trouver un équilibre au sein du 2^{ème} pilier entre :

- Les ICHN qui visent à compenser les handicaps spécifiques. Le système de majoration s'avère être le plus intéressant.
- les MAE qui visent une bonne gestion des prairies et relèvent du génie agro-écologique. Celles-ci devraient répondre aux attentes locales comme pour les OLAE, pour lesquelles il existait 6 cahiers des charges élaborés au niveau local. De plus, le dispositif d'animation territorial mis en place avec les OLAE permettait aussi d'entraîner les agriculteurs dans un diagnostic, de réaliser des formations aux enjeux. L'animation permettait la rencontre des exploitants et des autres acteurs du territoire (LPO, Parc,...). Le dispositif de la PHAE par contre, de par son caractère standard se révèle mal adapté, et amène à exclure des aides des exploitations pourtant « stratégiques » au regard de la conservation des habitats. Son maintien devrait donc s'accompagner d'une possibilité de modulation plus forte et localisée.

Par ailleurs, le niveau global d'aides du 2^{ème} pilier doit être suffisant pour contrebalancer l'impact des aides du 1^{er} pilier. Cela revient à instaurer un système couplé : maintien des prairies / amélioration de leur gestion à hauteur de 450 €/ha/an.

Une demande est par ailleurs exprimée par les acteurs locaux de ne pas utiliser les dispositifs d'aides en les détournant de leurs objectifs d'origine. En effet, la dimension écologique n'est pas vraiment intégrée par une majorité d'agriculteurs. Il convient donc non seulement de pouvoir monter des opérations d'animation locale (des crédits pour cela depuis 2007) mais aussi de pouvoir délivrer dans ce cadre un discours clair et crédible.

Il faut également avoir conscience que, dans le contexte du marais poitevin et en l'absence d'une réglementation draconienne, des contraintes contractuelles trop élevées agissent comme un repoussoir. Il y a donc un réel problème d'optimisation du dispositif d'aide.

Enfin, on s'aperçoit aujourd'hui que les systèmes d'élevage eux-mêmes ont changé pour se simplifier. Le problème pour eux n'est donc plus simplement une question de maintien du cheptel, mais le maintien d'un savoir-faire valorisant le système local de prairies.

En conclusion, le dispositif actuel pousse les agriculteurs à la suppression des prairies, puisqu'ils n'ont pas de visibilité à moyen terme et que leur intérêt économique ne correspond pas à la « demande sociale ». Il semble donc urgent de redonner une cohérence globale au système d'aide, de réglementation (renforcement et homogénéisation de l'autorisation de drainage), d'actions telles que la re-création de casiers hydrauliques pour les prairies et d'actions ponctuelles hors agriculture (conservatoire des espaces littoraux, CREN...).



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

**Direction générale des
politiques économique,
européenne et internationale**

**Service des stratégies
agricoles et industrielles**

**Sous-direction de l'évaluation,
de la prospective, des études
et de l'orientation**

**Bureau de l'évaluation et des
programmes d'études**

Ghislaine URBANO

3 rue Barbet de Jouy
75349 Paris 07 SP

EVALUATION DU PDRN 2000-2006

THEME « ZONES DÉFAVORISÉES »

Audition de responsables locaux de Corse

Vendredi 25 avril 2008

Participaient :

Sous la présidence de Robert Mondot, Président du Comité d'évaluation des aides aux zones défavorisées

Responsables régionaux invités

Roger Tauzin	DDAF Haute Corse (2B)
Patrice Fayolle	DDAF Haute Corse (2B)
Jean-Paul Leonetti	CTC -DAEC

Membres du comité d'évaluation « Aides aux zones défavorisées »

Ghislaine Urbano	MAP-DGPEI-BEPE secrétariat du comité
Gilles Bazin	AgroParisTech
Jean-François Baschet	MAP-DGPEI-BEPE
Emmanuel Chantry	MAP-Scees
Marc Dimanche	SUAMME Languedoc-Roussillon
Michel Ehrhart	MAP-DGFAR-MER
Pierre-Julien Eymard	MAP-DGFAR-BATA
Nicole Gaillot-Bonnart	MEEDDAT-D4E
Laurent Mary	MAP-DGFAR-MER
François Mer	MAP-DGFAR-BATA
Christian Tourne	Cnasea Corse-Paca

Cabinet d'étude

Hugues Juricic	POLLEN Conseil - Evalueur Zones défavorisées
----------------	--

Cadre de l'audition

- Robert Mondot rappelle que cette audition est conduite dans le cadre de l'évaluation ex post du PDRN 2000-2006 et plus précisément l'évaluation des aides aux zones défavorisées. Les situations locales
- sont abordées de deux façons. Les situations types sont étudiées lors d'études de cas réalisées dans des petites régions représentatives. Par contre, les situations particulières telles que la Corse et le Marais poitevin font l'objet d'auditions de responsables locaux.

L'objectif est de tirer des leçons de cette politique d'aides aux zones défavorisées, d'examiner si les mesures prises sont adaptées ou non.

• **Présentation de la situation en Corse** par Michel Ehrhart

Deux événements sont intervenus pendant la période 2000-2006 du PDRN :

- le passage, en 2001, de l'UGB à l'ha pour le calcul de l'ICHN
- la modification du zonage en 2004, avec l'introduction de 22 communes classées en zone affectée de handicaps spécifiques. Ce nouveau zonage a induit des demandes d'indemnités pour les surfaces fourragères de type landes, parcours et prairies permanentes et pour les cultures de châtaigniers, noisetiers, et oliviers.

La situation des deux départements corses est assez différente, la Haute Corse regroupant les deux tiers des éleveurs corses et la totalité de la zone affectée de handicaps spécifiques.

La gestion du deuxième pilier, en particulier pour ce qui concerne les ICHN est encore dans une période transitoire puisque la gestion et le paiement par l'ODARC dans le cadre du PDRC sera vraiment effective à partir de 2008.

Les ICHN en Corse représentent à elles seules la moitié du deuxième pilier. Il faut également se souvenir que deux dispositifs se sont largement superposés durant la période 2000-2006 en Corse :

- le PDRN comme partout en France
- un DOCUP intervenant sur un spectre très large du fait du classement de l'île en objectif 1 phasing out.

• **Les particularités de la gestion des ICHN**

Le zonage

La Corse est maintenant classée pour la presque totalité de son territoire en zone défavorisée. Une grande partie du territoire corse est classé en « zone de montagne », dont quelques communes en « haute montagne ». Les 22 communes de la plaine orientale sont classées en « zone affectée de handicaps spécifiques ». Seules 5 communes à dominante urbaine (Ajaccio, Bastia, Calvi, Ile Rousse, St Florent) sont aujourd'hui hors des zones défavorisées.

Le non classement des 5 communes n'a pas soulevé de problème.

La question des parcours

Il s'agit d'une question cruciale à laquelle la réponse actuelle n'est pas satisfaisante. Le maintien de la situation actuelle pénalisera inévitablement le développement d'une agriculture professionnelle au bénéfice d'effets d'aubaine.

Les problèmes concernent principalement :

- **la définition des parcours éligibles aux ICHN et des surfaces admissibles aux DPU**
- **la définition d'un « hectare agricole ».** Les positions sont différentes en Haute Corse et en Corse du Sud : la Haute Corse utilise, pour les parcours, une pondération de 0,5 alors que la Corse du Sud utilise un coefficient de 0,4 avec la volonté d'aller vers 0,2. Pour la Haute Corse, les coefficients ont un effet pervers. La diminution des coefficients risque d'entraîner une gestion de plus en plus extensive des surfaces, lesquelles seront de plus en plus mal entretenues.

- **la définition de ce qu'est un parcours « correctement » pâturé.** En effet, un taux de chargement unique est proposé quelque soit le type d'élevage, et le calcul du chargement favorise l'élevage bovin.
- **la distorsion entre les modalités définies pour les DPU et pour les ICHN :** 1 ha de parcours donne droit à 1 DPU, alors que la surface retenue pour les ICHN est de 5 000 m², soit la moitié.

Sur la valeur des parcours : la Haute Corse considère que les coefficients de pondération sont un faux problème.

Il faudrait définir par PRA, par type de zone, ce qu'est un parcours admissible aux ICHN, en utilisant un référentiel photographique, en définissant les conditions d'entretien (en les précisant et en les homogénéisant). Ce travail serait à faire par espèce animale (bovins, ovins, caprins, porcins).

La transhumance n'existe plus. La question est de valoriser les surfaces correspondantes.

La filière ovine

Elle est globalement en difficulté.

Il existe 2 types d'élevage ovine : un en plaine (zone affectée de handicaps spécifiques), sur un foncier à peu près maîtrisé, avec parfois peu d'espace disponible, et l'autre en montagne.

Le problème de formation des éleveurs est également souligné.

Articulation ICHN / PHAE, MAE / aménagement foncier

Il y a indépendance entre ICHN et PHAE. Ce choix a été réaffirmé dans le PDRC. La PHAE 2 est ciblée sur les prairies. Son objectif est de permettre la production d'un fourrage de qualité qui est aujourd'hui produit en quantité insuffisante.

Les MAET sont appliquées sur les parcours. Elles sont ciblées sur la prévention des incendies, lesquels sont favorisés par l'augmentation du cheptel bovin. Elles visent un objectif de 700 éleveurs sur un total de 1500.

Un travail est réalisé avec les agents de pastoralisme pour les MAET et la PHAE. En termes de conseil, le travail est partagé entre les agents du pastoralisme (OEC) sur le thème du pastoralisme et les agents des chambres d'agriculture sur le thème de l'eau.

Il est à noter qu'il n'existe pas de service pastoral dans les chambres d'agriculture de Corse. Les conseillers en pastoralisme relèvent de l'OEC.

La complémentarité des dispositifs ICHN avec les MAE et la PHAE devrait permettre d'accompagner l'évolution nécessaire des pratiques.

Articulation ICHN/mesure j (amélioration des terres) : il existe une opération de mise en valeur agricole, y compris pour le pastoralisme, mais pas d'opération collective (absence d'AFP).

La question du foncier reste cruciale : notamment, il n'existe pas de clôture.

Les autres aides aux zones défavorisées : DJA, prêts bonifiés, bâtiments d'élevage

La DJA est modulée différemment selon que l'on est en montagne ou en plaine. Par contre, la part apportée par la Région (DRJA) n'est pas modulée dans le cadre du DOCUP d'objectif 1, puis du PDRC.

- **Bilan et perspectives**

Le maintien d'un élevage extensif majoritaire, avec ses spécificités, est un principe accepté par l'ensemble des partenaires administratifs et professionnels.

Mais l'évolution du système global d'aides a induit des dérives dans l'évolution des systèmes de production :

- l'élevage bovin a vu ses effectifs s'accroître de façon considérable (impact du couplage ICHN-PMTVA qui sur-subventionne ce type d'élevage)
- la transhumance, lorsqu'elle existe encore, est moins bien contrôlée aujourd'hui que par le passé.
- Par précaution, certains éleveurs possèdent davantage d'animaux que de droits à prime (ex : 140 animaux pour 50 droits). Cette augmentation entraîne des déséquilibres sur l'exploitation avec de problèmes d'alimentation.
- Le passage de l'UGB à l'ha de terre agricole pour les ICHN n'a pas produit les effets escomptés. Ainsi il est facile d'atteindre les 50 ha grâce aux parcours alors que l'entretien des terrains n'est pas garanti.
- par contre, on assiste à une baisse des cheptels ovin et caprin (y compris laitier), de 6 à 8 % en un an et à une baisse de la production, baisse accentuée les années de sécheresse. On aboutit ainsi à la situation paradoxale de devoir importer du lait pour satisfaire les capacités de production des laiteries.

Toutefois, les responsables de Haute Corse sont plus nuancés dans leur analyse ; d'une part, l'élevage bovin y est mieux maîtrisé, d'autre part, la concurrence bovins/ovins est moins forte et la production bovine est davantage valorisée.

Pour l'avenir, la CTC souhaite réorienter les ICHN vers une aide modulée en fonction des systèmes de production, en particulier en faveur des élevages d'ovins, de caprins et de porcins. De plus il est nécessaire d'encadrer davantage l'élevage bovin, de le faire décroître car celui-ci est relativement improductif et cause des désordres et accidents.

Les responsables locaux souhaitent également utiliser les outils du PDRC (en particulier les ICHN) pour maîtriser et développer :

- une filière porcine professionnelle, et en améliorer le rendement. Le travail est à conduire en parallèle avec une démarche qualité.
- une filière châtaigne, qui nécessiterait cependant une aide renforcée au-delà des ICHN.

Une autre harmonisation prévue est celle de la PHAE et des MAET. Il est prévu qu'elles soient proposées en complémentarité par les 12 agents de développement de l'OEC

La question de l'harmonisation de la définition des ICHN entre les 2 départements reste posée.